© OECD, 2003.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,
OECD Publications Service,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2003.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférantes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Chapitre

B

LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES INVESTIES DANS L'ÉDUCATION

VUE D'ENSEMBLE

Le chapitre B traite des ressources financières et humaines investies dans l'éducation en termes…

Indicateur B1 : Dépenses d'éducation par étudiant

Tableau B1.1. Dépenses d'éducation par étudiant (1999)
Tableau B1.2. Dépenses d'éducation par étudiant par rapport au PIB par habitant (1999)
Tableau B1.3. Dépenses d'éducation par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires (1999)

… des ressources investies dans l'éducation par chaque pays, par rapport aux effectifs scolaires, à la richesse nationale et à l'importance des fonds publics,…

Indicateur B2 : Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du produit intérieur brut

Tableau B2.1a. Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB pour tous les niveaux d'enseignement (1995, 1999)
Tableau B2.1b. Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB par niveau d'enseignement (1995, 1999)
Tableau B2.1c. Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB par niveau d'enseignement (1999)
Tableau B2.2. Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 1999)

Indicateur B3 : Dépenses publiques totales d'éducation

Tableau B3.1. Dépenses publiques totales d'éducation (1995, 1999)

… de la manière dont le financement de l'éducation est assuré et des sources dont il provient,…

Indicateur B4 : Parts relatives de l'investissement public et de l'investissement privé au titre des établissements d'enseignement

Tableau B4.1. Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement pour tous les niveaux d'enseignement (1995, 1999)
Tableau B4.2. Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement par niveau d'enseignement (1995, 1999)
Tableau B4.3. Répartition des dépenses publiques totales au titre de l'éducation (1999)

… des différents instruments de financement, …

Indicateur B5 : Aides publiques aux étudiants et ménages

Tableau B5.1. Subventions publiques au secteur privé en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (1999)
Tableau B5.2. Subventions publiques au secteur privé en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB au titre de l'enseignement tertiaire (1999)

… et de la manière dont l'argent est investi et affecté selon les différentes catégories de ressources.

Indicateur B6 : Dépenses au titre des établissements par catégorie de services et de ressources

Tableau B6.1. Dépenses au titre de l'enseignement, de la recherche et développement (R&D) et des services auxiliaires dans les établissements en pourcentage du PIB et dépenses privées pour des achats liés à l'éducation effectués en dehors des établissements d'enseignement, en pourcentage du PIB (1999)
Tableau B6.2. Dépenses par étudiant au titre de l'instruction, des services auxiliaires et de la recherche et développement (R&D) (1999)
Tableau B6.3. Dépenses d'éducation par catégorie de ressources (1999)

B

Classification des dépenses d'éducation

Les fonds consacrés à l'éducation sont classés dans ce chapitre selon les trois dimensions suivantes dans le système d'indicateurs de l'OCDE :

- La première dimension – représentée par l'axe horizontal dans le tableau ci-dessous – définit la destination des fonds. Les ressources consacrées non seulement aux établissements et aux universités, mais aussi aux ministères de l'Éducation et à d'autres agences qui ont pour vocation de dispenser ou de soutenir l'enseignement constituent l'une des composantes de cette dimension, à l'instar d'ailleurs des dépenses d'éducation en dehors des établissements d'enseignement.

- La deuxième dimension – représentée par l'axe vertical dans le tableau ci-dessous – a trait aux biens et services acquis. Les fonds affectés aux établissements d'enseignement ne peuvent pas tous être classés comme des dépenses directes en matière d'instruction ou d'éducation. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les établissements d'enseignement proposent non seulement des services en matière d'enseignement, mais également divers types de services auxiliaires dans le but d'aider les élèves/étudiants et leur famille. À titre d'exemple, citons les repas, le transport, le logement, etc. Par ailleurs, il convient de souligner que la part des ressources consacrées aux activités de recherche et de développement peut être relativement importante dans l'enseignement tertiaire. Les dépenses en matière de biens et services d'éducation ne sont pas toutes consenties au sein des établissements d'enseignement. Les familles peuvent en effet acheter du matériel et des manuels scolaires elles-mêmes ou payer des cours particuliers à leurs enfants.

- La troisième dimension – représentée par les couleurs dans le tableau ci-dessous – sert à classer les fonds par provenance. Ce tableau comprend les ressources du secteur public et d'agences internationales (indiquées en bleu clair) et celles des ménages et autres entités privées (indiquées en bleu). Dans les cas pour lesquels les dépenses à caractère privé sont subventionnées par des fonds publics, les cellules du tableau sont colorées en bleu foncé. Le diagramme est reporté au début de tous les indicateurs afin de signaler les champs couverts par ceux-ci.

	Dépenses au titre des établissements d'enseignement (exemple : écoles, universités, administrations et services aux élèves/étudiants)	Dépenses d'éducation en dehors des établissements d'enseignement (exemple : acquisition de biens et services d'éducation, y compris cours particuliers)
Dépenses d'éducation	Exemple : dépenses publiques en matière de services d'éducation dans les établissements d'enseignement	Exemple : dépenses privées subventionnées liées à l'achat de livres
	Exemple : dépenses privées subventionnées en matière de services d'éducation dans les établissements d'enseignement	Exemple : dépenses privées liées à l'achat de matériel et de manuels scolaires et aux cours particuliers
	Exemple : dépenses privées en matière de droits de scolarité	
Dépenses en matière de recherche et de développement	Exemple : dépenses publiques au titre des recherches dans les établissements d'enseignement tertiaire	
	Exemple : fonds privés consacrés à la recherche et au développement dans les établissements d'enseignement	
Dépenses en matière de services d'éducation, autres que l'enseignement	Exemple : dépenses publiques en matière de services auxiliaires (repas, transports scolaires ou logement en internat)	Exemple : dépenses privées subventionnées au titre des frais de subsistance ou de transport
	Exemple : dépenses privées au titre des droits liés aux services auxiliaires	Exemple : dépenses privées au titre des frais de subsistance et de transport

Fonds publics **Fonds privés** **Fonds privés subventionnés**

DÉPENSES D'ÉDUCATION PAR ÉTUDIANT

- Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE dépensent, par an et par élève/étudiant, 4 229 dollars ÉU dans l'enseignement primaire, 5 174 dollars ÉU dans l'enseignement secondaire et 11 422 dollars ÉU dans l'enseignement tertiaire. Toutefois, ces moyennes occultent de grandes différences selon les pays.

- Des dépenses unitaires plus faibles ne vont pas forcément de pair avec des services d'éducation de piètre qualité. Ainsi, l'Australie, la Corée, la Finlande et le Royaume-Uni, où les dépenses par élève sont modérées dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire, figurent parmi les pays de l'OCDE où les élèves de 15 ans réalisent les meilleures performances dans les matières principales.

- En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent 2,3 fois plus par élève/étudiant dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire.

- Dans certains pays de l'OCDE, le coût global des études tertiaires est relativement élevé, malgré des dépenses unitaires annuelles peu importantes, car ces études sont longues.

- Dans l'enseignement tertiaire, les dépenses n'ont pas toujours augmenté à un rythme aussi soutenu que les effectifs.

B1

Graphique B1.1.

Dépenses d'éducation par étudiant (1999)

Dépenses annuelles par étudiant en dollars ÉU convertis sur la base des PPA au titre des établissements d'enseignement, par niveau d'enseignement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

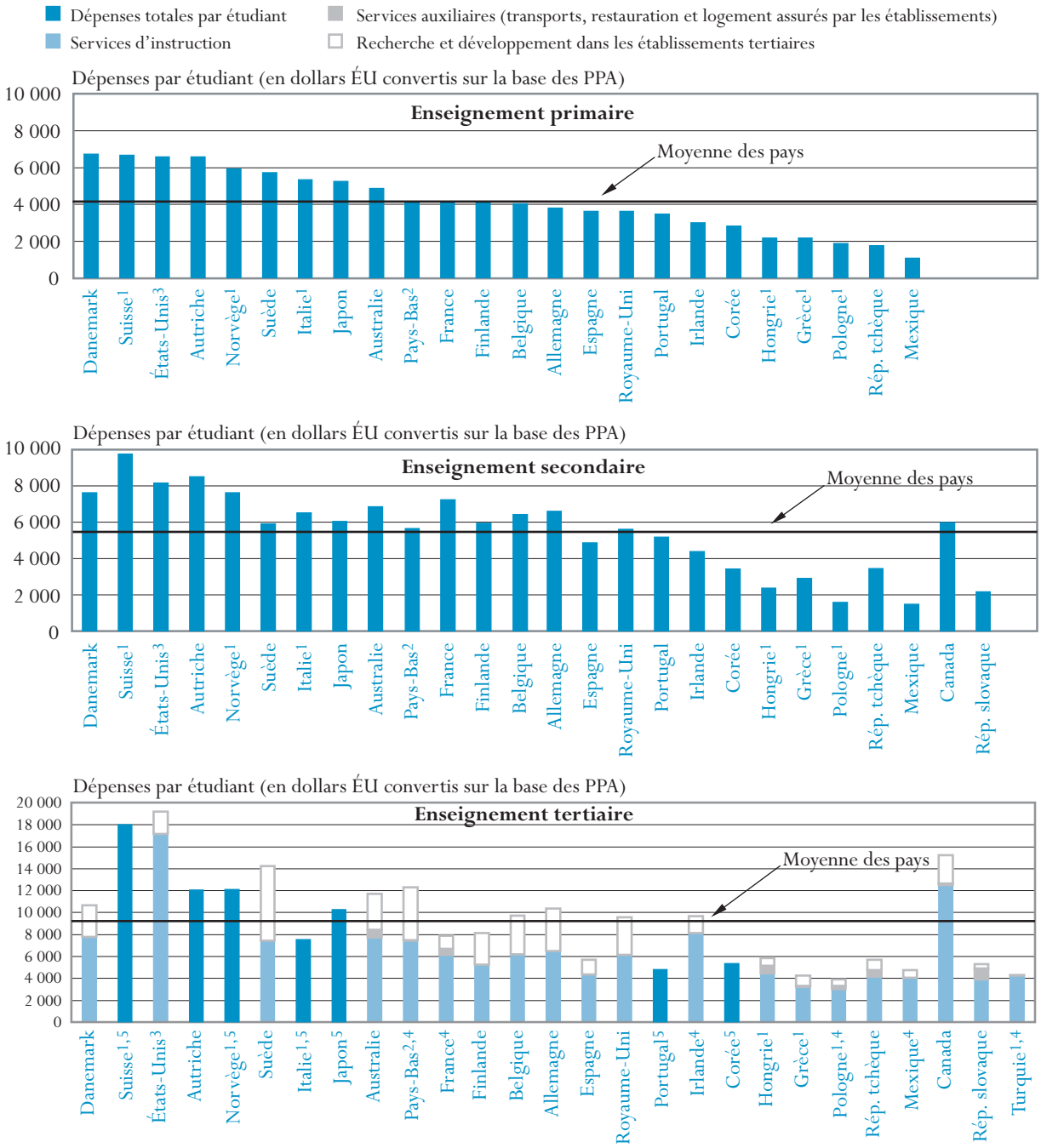

1. Établissements publics seulement.
2. Établissements publics et établissements privés subventionnés seulement.
3. Établissements publics et établissements privés indépendants uniquement.
4. Les dépenses au titre de la recherche et développement dans l'enseignement tertiaire et donc les dépenses totales sont sous-estimées.
5. La barre représente les dépenses totales au niveau tertiaire et comprend les dépenses de recherche et développement.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses par étudiant dans l'enseignement primaire.

Source : OCDE. Tableaux B1.1 et B6.2. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

Contexte

Pour être performants, les établissements d'enseignement doivent pouvoir compter, simultanément, sur du personnel qualifié de valeur, de bonnes installations, du matériel de pointe et des élèves/étudiants motivés, disposés à apprendre. Toutefois, la volonté d'offrir un enseignement de grande qualité, qui peut se traduire par des coûts plus élevés par élève/étudiant, doit être tempérée par la nécessité de ne pas imposer une trop lourde charge aux contribuables.

Cet indicateur présente les dépenses annuelles et cumulées par élève/étudiant en valeur absolue...

En conséquence, la question de savoir si les ressources consacrées à l'éducation donnent des résultats à la hauteur des coûts engagés occupe désormais une place prépondérante dans le débat public. Bien qu'il soit difficile de déterminer le volume optimal de ressources nécessaire pour préparer chaque élève/étudiant à vivre et à travailler dans l'économie moderne, des comparaisons internationales sur les dépenses d'éducation par élève/étudiant peuvent servir de point de départ pour évaluer l'efficacité des différentes modalités selon lesquels l'enseignement est dispensé.

...et par rapport au PIB par habitant.

Les décideurs doivent aussi concilier la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement et le souci d'élargir l'accès aux possibilités d'apprentissage notamment au niveau de l'enseignement tertiaire. L'étude comparative de cet indicateur sur les tendances des dépenses unitaires d'éducation montre que dans de nombreux pays de l'OCDE, l'augmentation des effectifs, en particulier dans l'enseignement tertiaire, n'est pas toujours allée de pair avec une modification des investissements dans l'éducation.

Il compare également les tendances concernant l'évolution des dépenses unitaires.

Enfin, les décisions portant sur la répartition des dépenses entre les différents niveaux d'enseignement sont également très importantes. Ainsi, certains pays de l'OCDE choisissent d'ouvrir davantage l'accès à l'enseignement supérieur, alors que d'autres investissent dans la scolarisation quasi générale des jeunes enfants dès l'âge de trois ou quatre ans.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur présente les dépenses publiques et privées directes au titre des établissements d'enseignement en fonction du nombre d'élèves/étudiants en équivalents temps plein qui y sont scolarisés.

Champ couvert par le diagramme (voir page 158 pour les explications)

Les subventions publiques destinées à financer les frais de subsistance des élèves/étudiants ont été exclues de cet indicateur afin d'assurer la comparabilité des données entre pays. Les chiffres sur les dépenses relatives aux élèves/étudiants inscrits dans des établissements privés ne sont pas disponibles dans certains pays de l'OCDE, tandis que dans d'autres, les chiffres fournis à propos des établissements privés indépendants ne couvrent que partiellement ces dépenses. Dans ce cas, seules sont prises en considération les dépenses afférentes aux établissements publics et aux établissements privés subventionnés par l'État.

Il convient de souligner que les écarts entre les dépenses unitaires d'éducation reflètent non seulement des différences dans le volume des ressources offertes aux élèves/étudiants (comme celles que l'on relève pour le nombre d'élèves/étudiants par enseignant), mais aussi des différences de niveau relatif de rémunération.

Si, en deçà du niveau tertiaire, les dépenses d'éducation sont en grande majorité affectées aux services d'enseignement, d'autres services représentent une partie non négligeable des dépenses d'éducation au niveau tertiaire, notamment les activités liées à la recherche et au développement. L'indicateur B6 rend compte de façon plus précise de la ventilation des dépenses selon les différents types de services.

Dépenses par étudiant en équivalents dollars ÉU

Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE dépensent, par an et par élève/étudiant, 4 229 dollars ÉU dans l'enseignement primaire, 5 174 dollars ÉU dans l'enseignement secondaire et 11 422 dollars ÉU dans l'enseignement tertiaire…

Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE dépensent, par an et par élève/étudiant, 4 229 dollars ÉU dans l'enseignement primaire, 5 174 dollars ÉU dans l'enseignement secondaire et 11 422 dollars ÉU dans l'enseignement tertiaire. Toutefois, ces moyennes sont largement influencées par le niveau élevé des dépenses de certains grands pays comme les États-Unis au niveau de l'enseignement tertiaire. Les dépenses unitaires d'éducation dans le pays « type » de l'OCDE, c'est-à-dire la simple moyenne calculée sur la base de tous les pays, s'élèvent à 4 148 dollars ÉU dans l'enseignement primaire, à 5 465 dollars ÉU dans l'enseignement secondaire et à 9 210 dollars ÉU dans l'enseignement tertiaire (voir le tableau B1.1).

…mais ces moyennes occultent de grandes différences entre les pays de l'OCDE en matière de dépenses.

Ces moyennes occultent de grandes différences de dépenses d'éducation entre les pays de l'OCDE. Ainsi, dans l'enseignement primaire, les écarts vont de 1 096 dollars ÉU au Mexique à 6 721 dollars ÉU au Danemark. Les différences sont plus importantes encore dans l'enseignement secondaire, où les dépenses par élève varient selon un coefficient de 6,6 entre les pays de l'OCDE, soit de 1 480 dollars ÉU au Mexique à 9 756 dollars ÉU en Suisse. Dans l'enseignement tertiaire, les dépenses d'éducation par étudiant sont comprises entre 3 912 dollars ÉU en Pologne et 19 220 dollars ÉU aux États-Unis (voir le tableau B1.1).

Les comparaisons reposent non pas sur les taux de change du marché, mais sur les parités de pouvoir d'achat (PPA), c'est-à-dire sur le montant, en monnaie nationale, qui permettrait de financer dans un pays donné le même panier de biens et de services que celui payé en dollars aux États-Unis.

Les activités de recherche et de développement pratiquées dans les établissements tertiaires représentent plus de 3 000 dollars ÉU en Allemagne, en Australie,

En moyenne, les dépenses au titre de la recherche et du développement dans l'enseignement tertiaire représentent un quart des dépenses totales consenties à ce niveau. Dans cinq des 20 pays de l'OCDE dans lesquels les dépenses consacrées à l'enseignement tertiaires sont ventilées par type de service, les activités de recherche et de développement pratiquées dans les établissements tertiaires représentent plus de 35 pour cent des dépenses des établissements tertiaires. Cela peut se traduire par des dépenses unitaires considérables dans certains pays. À titre

d'exemple, citons l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, où les dépenses au titre de la recherche et du développement dans les établissements tertiaires représentent plus de 3 000 dollars ÉU par étudiant(PPA) (voir le graphique B1.1 et le tableau B6.2).

en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède.

Les dépenses au titre des activités de recherche et de développement des établissements d'enseignement tertiaire dépendent non seulement des dépenses totales d'un pays en la matière mais également des infrastructures nationales afférentes à ces activités. Les pays de l'OCDE où la plupart des activités de recherche et de développement sont menées par des établissements tertiaires ont tendance à afficher des niveaux plus élevés de dépenses par étudiant dans l'enseignement tertiaire que les pays où ces activités sont en grande partie réalisées par l'industrie ou par d'autres institutions publiques.

L'enseignement de type traditionnel mobilise des ressources humaines importantes, ce qui explique la part prépondérante de la rémunération des enseignants dans les coûts globaux. Les différences dans le nombre d'élèves/étudiants par enseignant (indicateur D2), dans les dotations en personnel, dans les traitements des enseignants (indicateur D6) et dans les équipements éducatifs et les matériels didactiques influent sur les différences de coût entre les niveaux d'enseignement, les types de programmes et les catégories d'établissements d'enseignement.

L'enseignement mobilise des ressources humaines importantes, d'où la place prépondérante de la rémunération des enseignants dans les coûts globaux.

De nouveaux gains d'efficience sont envisageables grâce à l'application des nouvelles technologies de l'information qui permettront à la fois de maîtriser les coûts unitaires et de maintenir, sinon d'améliorer, les résultats de l'apprentissage. Au niveau tertiaire, le développement de l'enseignement à distance peut également contribuer à réduire les coûts unitaires, que l'on fasse ou non un usage intensif de la technologie.

La technologie peut permettre de réaliser des économies.

Il serait abusif de considérer que de faibles dépenses unitaires sont synonymes de mauvaise qualité des services d'enseignement. Ainsi, l'Australie, la Corée, la Finlande et le Royaume-Uni, dont les dépenses unitaires sont relativement modérées dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire, figurent parmi les pays de l'OCDE où les élèves de 15 ans obtiennent les meilleurs résultats en mathématiques (voir l'indicateur A6).

De faibles dépenses unitaires ne signifient pas nécessairement que les performances des élèves/étudiants sont plus faibles.

Variation des dépenses par élève/étudiant entre 1995 et 1999

En valeur absolue et en prix constants de 1999, les dépenses unitaires dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ont augmenté de plus de 20 pour cent en Australie, en Espagne, en Grèce, en Pologne, au Portugal et en Turquie entre 1995 et 1999. En revanche, dans la République tchèque, les dépenses unitaires d'éducation ont diminué de plus de 5 pour cent dans ces niveaux d'enseignement. Dans dix pays de l'OCDE sur 22, les variations à la hausse ou à la baisse ne dépassent pas la barre des 5 pour cent par rapport à 1995 (voir le graphique B1.2).

Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les dépenses unitaires ont augmenté de plus de 20 pour cent en Australie, en Espagne, en Grèce, en Pologne, au Portugal et en Turquie.

B1

Graphique B1.2.

Évolution des dépenses d'éducation par étudiant par rapport aux facteurs sous-jacents, par niveau d'enseignement (1995, 1999)

Indices de variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement, des effectifs et des dépenses par étudiant entre 1995 et 1999 (1995=100)

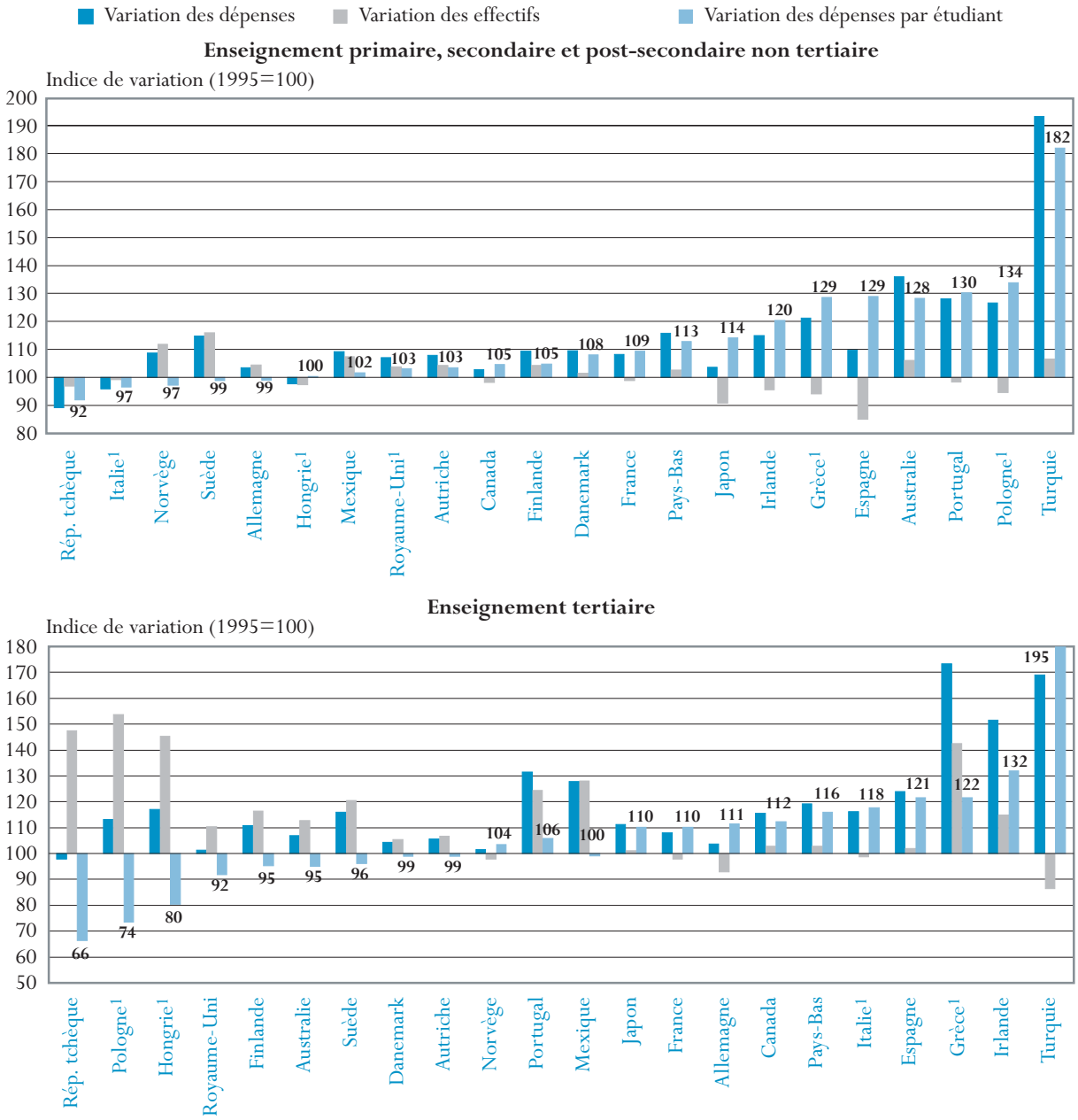

1. Établissements publics seulement.

Les pays sont classés par ordre croissant de la variation des dépenses par étudiant.

Source : OCDE. Tableau B2.2 et indicateur C1. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

Bien que l'organisation structurelle mette souvent beaucoup de temps à s'adapter aux tendances démographiques, il semble que la variation des dépenses unitaires dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ne résulte pas au premier chef de l'évolution des effectifs. Ce constat vaut pour tous les pays, à l'exception de l'Espagne et du Japon, où une chute des effectifs de plus de 9 pour cent a donné lieu à une augmentation significative des dépenses d'éducation par élève/étudiant.

La variation des dépenses unitaires dans l'enseignement primaire et secondaire ne résulte pas au premier chef de l'évolution des effectifs.

La Norvège et la Suède sont les deux pays de l'OCDE qui ont connu la plus forte croissance du nombre d'inscrits dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire entre 1995 et 1999. Les dépenses totales y ont pourtant augmenté au même rythme que les effectifs. Cette progression parallèle des effectifs scolarisés et des dépenses d'éducation en Norvège est imputable à l'allongement de l'enseignement primaire, qui est passé de six à sept ans à partir de l'année scolaire 1997/1998. En Irlande et en Pologne, la diminution significative du budget de l'éducation alliée à une légère baisse des effectifs, a donné lieu à une augmentation respective des dépenses unitaires dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire de l'ordre de 20 et 34 pour cent.

Le constat est différent dans l'enseignement tertiaire. Dans six pays de l'OCDE sur 22 – l'Australie, la Finlande, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et le Royaume-Uni –, les dépenses unitaires d'éducation ont diminué de 5 pour cent ou plus entre 1995 et 1999 dans l'enseignement tertiaire. Dans tous ces pays, ce phénomène s'explique en grande partie par le fait que le nombre d'étudiants a augmenté de plus de 10 pour cent pendant cette période (voir le graphique B1.2). À l'autre extrême, la Grèce et l'Irlande ont vu leurs dépenses unitaires grimper fortement dans l'enseignement tertiaire, malgré une croissance des effectifs de 42 et 15 pour cent respectivement. L'Allemagne et la Turquie sont les seuls pays de l'OCDE dans lesquels le nombre d'étudiants a baissé de plus de 4 pour cent. En Allemagne toutefois, ce déclin a surtout été observé au début de cette période et le nombre d'étudiants a récemment commencé à augmenter sensiblement. Dans tous les autres pays de l'OCDE où une augmentation de plus de 10 pour cent des dépenses unitaires par étudiant a été enregistrée, les effectifs n'ont guère varié dans l'enseignement tertiaire.

Dans l'enseignement tertiaire, les dépenses d'éducation n'ont pas toujours progressé à un rythme aussi soutenu que les effectifs.

Dépenses d'éducation par élève/étudiant par rapport au PIB

La mesure des dépenses d'éducation par élève/étudiant en proportion du PIB par habitant tient compte de la richesse relative des pays de l'OCDE. Comme l'enseignement est généralisé aux niveaux inférieurs, les dépenses unitaires en proportion du PIB par habitant peuvent être interprétées comme les ressources dépensées à ces niveaux d'enseignement en faveur des jeunes par rapport à la capacité de paiement d'un pays. Pour les niveaux supérieurs de l'enseignement, cette mesure est influencée à la fois par les ressources nationales, les dépenses et les taux de scolarisation.

Dans les pays de l'OCDE, les dépenses unitaires représentent en moyenne 19 pour cent du PIB par habitant dans l'enseignement primaire, 25 pour cent dans l'enseignement

Graphique B1.3.

Dépenses d'éducation par étudiant en proportion du PIB par habitant (1999)

Dépenses annuelles par étudiant au titre des établissements d'enseignement par rapport au PIB par habitant (en équivalents dollars ÉU convertis sur la base des PPA), par niveau d'enseignement

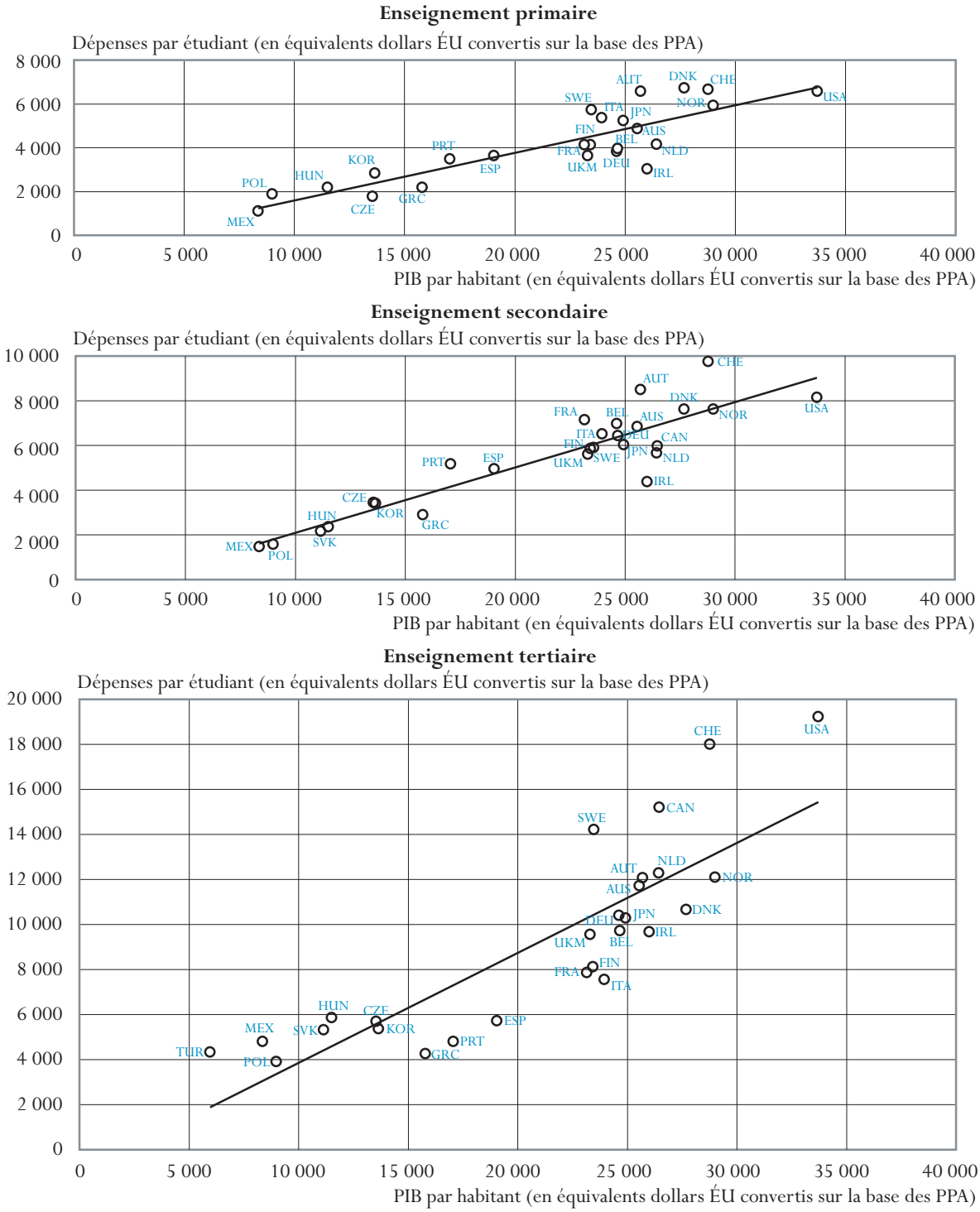

Remarque : la liste des pays utilisés dans ce graphique et de leur abréviation figure dans le Guide du lecteur.
Source : OCDE. Tableaux B1.1, B1.2 et annexe 2. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.

Dans l'enseignement tertiaire, par exemple, les pays de l'OCDE peuvent afficher un chiffre assez élevé à cet égard si une part relativement importante de leur richesse est consacrée à l'éducation d'un nombre proportionnellement restreint d'étudiants. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les dépenses unitaires d'éducation s'établissent en moyenne à 19 pour cent du PIB par habitant dans l'enseignement primaire, à 25 pour cent dans l'enseignement secondaire et à 44 pour cent dans l'enseignement tertiaire (voir le tableau B1.2).

secondaire et 44 pour cent dans l'enseignement tertiaire.

Il existe de toute évidence une corrélation positive entre les dépenses unitaires d'éducation et le PIB par habitant (voir le graphique B1.3), ce qui signifie qu'en règle générale, les pays pauvres dépensent relativement moins par élève/étudiant que les pays riches dans l'OCDE. Cette tendance s'observe également lorsqu'on exprime les dépenses en proportion du PIB par habitant (voir le tableau B1.2).

En règle générale, les pays pauvres de l'OCDE dépensent moins par élève/étudiant...

Bien que les dépenses d'éducation par élève/étudiant soient généralement en corrélation positive avec le PIB par habitant, il existe des différences très sensibles dans les dépenses unitaires d'éducation aussi bien entre les pays riches qu'entre les pays pauvres de l'OCDE. Ainsi, l'Australie et l'Autriche affichent des PIB par habitant similaires mais investissent une part très différente de leur PIB par élève/étudiant. L'Australie consacre 19 pour cent de son PIB par habitant aux dépenses unitaires dans l'enseignement primaire, une part qui se confond dans la moyenne de l'OCDE. Par contre, cette proportion atteint 26 pour cent en Autriche, soit la part la plus élevée du PIB par habitant à ce niveau d'enseignement (voir le tableau B1.2).

...mais il existe de nombreuses exceptions.

L'enrichissement se traduit-il par une augmentation des dépenses unitaires d'éducation ? Les flèches du graphique B1.4 montrent pour chaque pays de l'OCDE l'évolution des dépenses unitaires en fonction de l'évolution du PIB par habitant dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Le début de la flèche indique le PIB par habitant (axe horizontal) et les dépenses unitaires (axe vertical) en 1995 (aux prix et parités de pouvoir d'achat de 1999) et la pointe de la flèche, les valeurs correspondantes en 1999.

En général, plus les pays de l'OCDE s'enrichissent, plus les dépenses unitaires d'éducation augmentent...

En règle générale, il existe une corrélation positive entre la variation des dépenses par élève/étudiant et l'évolution du PIB par habitant. Ainsi, dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les dépenses d'éducation par élève ont progressé au même rythme que le PIB par habitant dans la plupart des pays de l'OCDE.

Dans six pays de l'OCDE sur 21 – l'Australie, l'Espagne, la Grèce, le Japon, la Pologne et le Portugal –, les dépenses d'éducation par élève/étudiant ont progressé à un rythme plus soutenu que le PIB par habitant entre 1995 et 1999. Par contre, en Allemagne, en Italie, en Norvège, dans la République tchèque et en Suède, les dépenses unitaires ont diminué dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire alors que le PIB par habitant a augmenté pendant la même période (voir le graphique B1.4).

...mais cette tendance comporte des exceptions.

B1

Variation des dépenses d'éducation par élève/étudiant en fonction des niveaux d'enseignement

Les dépenses unitaires d'éducation augmentent rapidement avec le niveau d'enseignement.

Les dépenses unitaires d'éducation évoluent de la même manière dans l'ensemble des pays de l'OCDE : partout, elles augmentent grandement de l'enseignement primaire au tertiaire. Cette évolution identique peut s'expliquer par les principaux facteurs déterminant les dépenses, en particulier le lieu et les modalités de l'enseignement. L'enseignement continue d'être dispensé essentiellement dans les écoles et universités traditionnelles où – malgré quelques différences – l'organisation, les programmes d'études, les méthodes pédagogiques et la gestion sont les mêmes. Ces caractéristiques communes expliquent sans doute la présence d'un schéma d'évolution similaire.

Les comparaisons de la répartition des dépenses entre les niveaux d'enseignement donnent des indications sur le degré de priorité accordé à chacun de ces

Graphique B1.4.

Variation des dépenses d'éducation par étudiant et du revenu national

Variation entre 1995 et 1999 des dépenses par étudiant de l'enseignement primaire, secondaire, et post-secondaire non tertiaire au titre des établissements d'enseignement par rapport au PIB par habitant (aux prix et PPA constants de 1999)

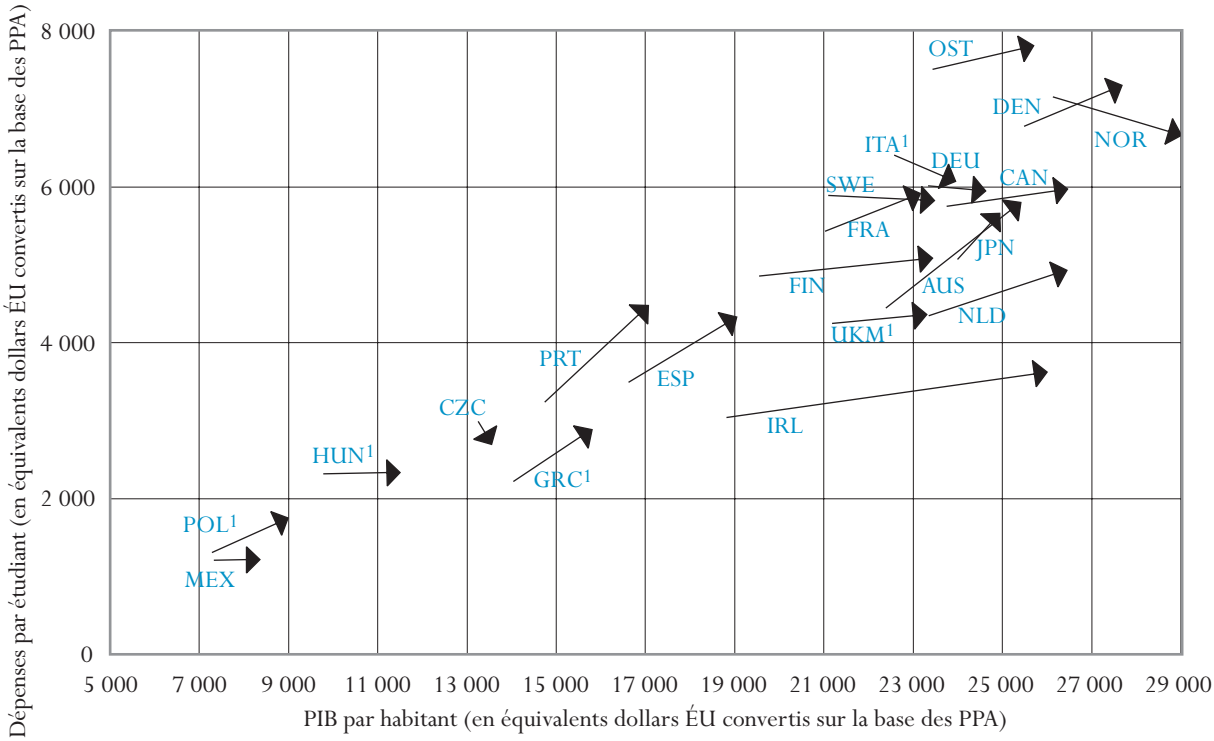

Remarque : la liste des pays utilisés dans ce graphique et de leur abréviation figure dans le Guide du lecteur.
Le début de la flèche indique les dépenses par étudiant et le PIB par habitant en 1995. La pointe de la flèche indique les valeurs correspondantes en 1999.
1. Établissements publics seulement.
Source : OCDE. Tableau B6.2 et annexe 2. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.

niveaux d'enseignement par les différents pays de l'OCDE et sur le coût relatif de l'enseignement à ces niveaux. Bien que les dépenses unitaires d'éducation augmentent presque partout avec le niveau d'enseignement, les écarts varient sensiblement parmi les pays de l'OCDE (voir le graphique B1.5). Dans l'enseignement secondaire, les dépenses unitaires d'éducation sont multipliées par un coefficient de 1,3 en moyenne par rapport à celles relevées dans l'enseignement primaire, mais ce coefficient varie grandement selon les pays : de 0,8 en Pologne à plus de 1,7 en Allemagne, en France et dans la République tchèque.

En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent

Bien qu'en moyenne, les pays de l'OCDE dépensent 2,3 fois plus dans l'éducation pour un étudiant de l'enseignement tertiaire que pour un élève de

Graphique B1.5.

Différences de dépenses d'éducation par étudiant par rapport à l'enseignement primaire (1999)

Rapport entre les dépenses au titre des établissements d'enseignement par étudiant aux divers niveaux d'enseignement et les dépenses d'éducation par élève dans l'enseignement primaire (multiplié par 100)

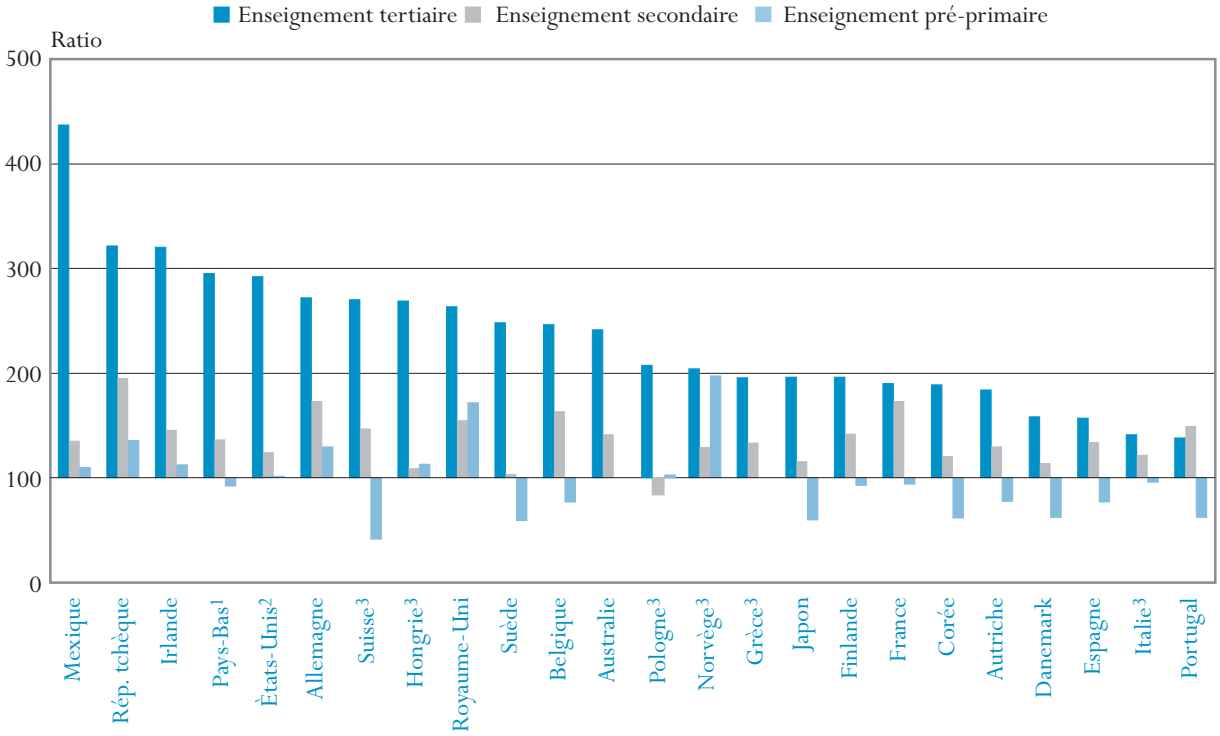

1. Établissements publics et établissements privés subventionnés seulement.
2. Établissements publics et établissements privés indépendants seulement.
3. Établissements publics seulement.

Un rapport de 500 dans l'enseignement tertiaire signifie que les dépenses par étudiant à ce niveau sont pour un pays donné cinq fois plus élevées que les dépenses par élève dans l'enseignement primaire.

Un rapport de 50 dans l'enseignement pré-primaire signifie que les dépenses par élève à ce niveau correspondent pour un pays donné à la moitié des dépenses par élève dans l'enseignement primaire.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses par étudiant dans l'enseignement tertiaire par rapport aux dépenses d'éducation par élève dans l'enseignement primaire.

Source : OCDE. Tableau B1.1. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

2,3 fois plus pour un étudiant de l'enseignement tertiaire que pour un élève de l'enseignement primaire.

l'enseignement primaire, la structure des dépenses varie beaucoup d'un pays à l'autre. Ainsi, alors que l'Italie et le Portugal ne dépensent que 1,4 fois plus pour un étudiant du tertiaire que pour un élève du primaire, le Mexique en dépense 4,4 fois plus (voir le graphique B1.5).

Dépenses d'éducation par étudiant sur la durée moyenne des études tertiaires

Les dépenses unitaires annuelles ne reflètent pas toujours le coût total des études tertiaires.

Étant donné que dans l'enseignement tertiaire, la durée type des études et le niveau d'assiduité diffèrent selon les pays de l'OCDE, les disparités entre les pays dans les dépenses unitaires annuelles d'éducation au titre des services d'enseignement qui ressortent du graphique B1.1 ne rendent pas compte avec précision de la variation du coût total des études tertiaires suivies par l'étudiant type.

B1

Les étudiants peuvent choisir parmi une large gamme d'établissements d'enseignement et de modalités de fréquentation.

Aujourd'hui, les étudiants peuvent choisir, parmi une large gamme d'établissements et de possibilités de fréquentation, la formule qui correspond le mieux à leurs objectifs d'études, à leurs aptitudes et leurs centres d'intérêt. De nombreux étudiants poursuivent leurs études à temps partiel, travaillent tout en étudiant, fréquentent les cours de façon irrégulière ou suivent un enseignement dans plus d'un établissement avant d'obtenir leur diplôme. Ces diverses modalités de fréquentation peuvent influer sur la manière dont il convient d'interpréter les dépenses unitaires d'éducation.

Graphique B1.6.

Dépenses cumulées au titre des établissements d'enseignement par étudiant sur la durée moyenne des études tertiaires (1999)

Dépenses annuelles au titre des établissements d'enseignement par étudiant multipliées par la durée moyenne des études tertiaires en équivalents dollars ÉU convertis sur la base des PPA

Chaque segment de la barre représente la dépense annuelle par étudiant.
Le nombre de segments représente le nombre moyen d'années d'éducation pour un étudiant de l'enseignement tertiaire.

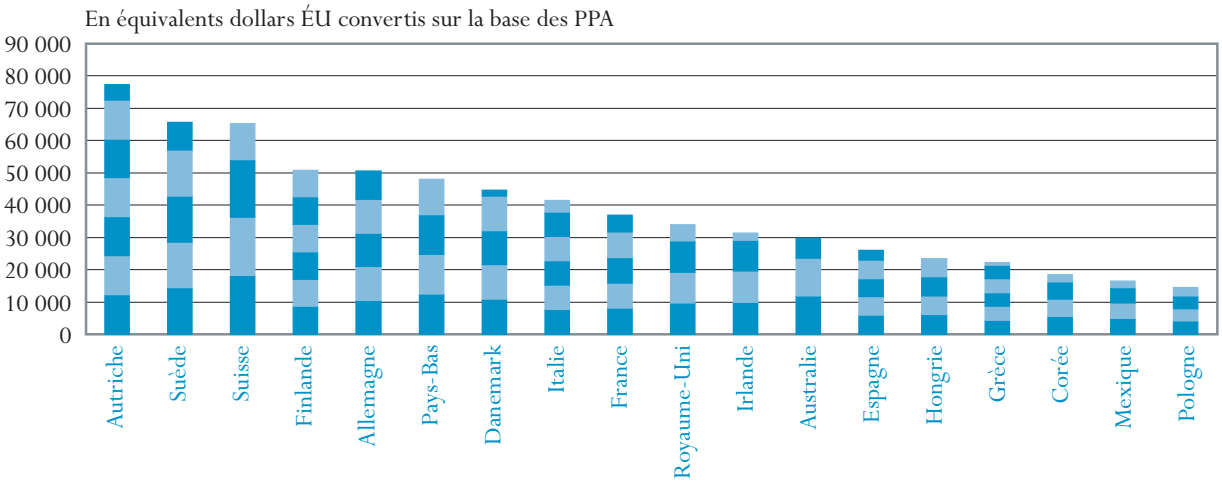

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires.
Source : OCDE. Tableau B1.3. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

Des dépenses unitaires annuelles relativement faibles peuvent aboutir à des coûts globaux proportionnellement élevés de l'enseignement tertiaire si la durée normale des études tertiaires est relativement longue. Le graphique B1.6 montre les dépenses moyennes consenties pour chaque étudiant pendant la durée de ses études tertiaires. Les chiffres tiennent compte de tous les étudiants, y compris de ceux qui ne terminent pas leurs études tertiaires. Bien que les calculs soient basés sur un certain nombre d'hypothèses simplificatrices et que leur interprétation impose une certaine prudence (voir l'annexe 3 à *www.oecd.org/els/education/eag2002*)., des changements importants peuvent être observés dans l'ordre de classement des pays en fonction des indicateurs de dépenses annuelles et globales.

Même si les dépenses annuelles sont faibles, le coût global des études tertiaires peut être élevé si leur durée est longue.

Ainsi, les dépenses unitaires annuelles dans l'enseignement tertiaire sont similaires en Autriche et aux Pays-Bas (respectivement 12 070 et 12 285 dollars ÉU) (voir le tableau B1.1). Toutefois, en raison de différences structurelles entre les programmes de l'enseignement tertiaire (indicateur A2), la durée moyenne des études tertiaires en Autriche est supérieure de plus de 30 pour cent à celle de ces études aux Pays-Bas (6,4 années d'études en Autriche, contre 3,9 années aux Pays-Bas). Il en résulte qu'en Autriche, les dépenses unitaires cumulées afférentes aux études tertiaires sont supérieures de plus de 50 pour cent à celles relevées aux Pays-Bas (77 248 dollars ÉU contre 47 911 dollars ÉU) (voir le graphique B1.6 et le tableau B1.3).

En Suisse, le coût unitaire total des études tertiaires de type A (101 334 dollars ÉU) est plus de deux fois supérieur au coût total de ces études dans 9 des dix autres pays de l'OCDE qui ont fourni des données, à l'exception de l'Allemagne (voir le tableau B1.3). Ces écarts doivent naturellement être considérés à la lumière des différences entre pays dans les structures des diplômes ainsi que des différences susceptibles d'exister quant au niveau des diplômes obtenus à l'issue des études. Des tendances analogues sont observées dans le cas des études tertiaires de type B mais le coût total de ces études tend à être largement inférieur à celui des études de type A, ce qui s'explique en grande partie par le fait qu'elles sont moins longues.

Définitions et méthodologie

Les dépenses unitaires à un niveau d'enseignement donné sont obtenues par la division des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement de ce niveau par les effectifs correspondants en équivalents temps plein. Ne sont pris en compte que les établissements et les programmes d'enseignement pour lesquels les données sur les effectifs et les dépenses sont disponibles. Les dépenses exprimées en devise nationale sont divisées par l'indice de parité de pouvoir d'achat (PPA) pour être converties en équivalents dollars américains. Le taux de change PPA donne le montant, en monnaie nationale, qui permettrait dans un pays donné de financer le même panier de biens et de services que celui qui peut être acheté en dollars aux États-Unis. Il est préféré au taux de change du marché car celui-ci subit l'influence de nombreux facteurs

Les données se rapportent à l'année budgétaire 1999 ; elles proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2001 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

(taux d'intérêt, politiques commerciales, prévisions de croissance économique, etc.) sans rapport avec le pouvoir d'achat intérieur relatif du moment dans les différents pays (voir l'annexe 2 pour davantage de détails).

Les chiffres relatifs à l'année budgétaire 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée dans les pays de l'OCDE en 2000.

Les graphiques B1.2 et B1.4 présentent les dépenses par étudiant de l'année budgétaire 1995. Ces chiffres de 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée en 2000. Les pays de l'OCDE ont été invités à rassembler leurs données en tenant compte des définitions et du champ couvert par l'exercice UOE de collecte de données mené au cours de l'année 2000. Toutes les données sur les dépenses et sur le PIB de 1995 ont été ajustées en fonction du niveau des prix de 1999 sur la base du déflateur des prix du PIB.

La part des dépenses unitaires dans le PIB par habitant correspond aux dépenses unitaires, exprimées en monnaie nationale, en pourcentage du PIB par habitant, également exprimé en monnaie nationale. Lorsque les données sur les dépenses d'éducation et les données sur le PIB portent sur des périodes de référence différentes, les premières sont corrigées à l'aide des taux d'inflation du pays considéré de manière à correspondre à la période de référence des données du PIB (voir l'annexe 2).

Les dépenses estimées sur la durée moyenne des études tertiaires (tableau B1.3) sont obtenues par la multiplication des dépenses annuelles de fonctionnement par la durée type des études tertiaires. Les méthodes appliquées pour estimer la durée type des études tertiaires sont décrites dans l'annexe 3 à *www.oecd.org/els/education/eag2002*. Les données utilisées pour évaluer la durée des études tertiaires proviennent d'une étude spéciale réalisée dans des pays de l'OCDE en 1997 et en 2000.

Le classement des pays de l'OCDE selon les dépenses unitaires annuelles d'éducation est très sensible aux définitions différentes selon les pays des notions de fréquentation à « temps plein » et à « temps partiel » et d'« équivalent temps plein ». Certains pays de l'OCDE comptabilisent chaque étudiant de l'enseignement tertiaire comme étudiant à temps plein, alors que d'autres mesurent son assiduité d'après les unités de valeur qu'il a obtenues au terme d'un programme spécifique sur une période de référence donnée. Les pays de l'OCDE qui peuvent évaluer avec précision le niveau de fréquentation à temps partiel afficheront des dépenses plus élevées par étudiant en équivalents temps plein que les pays qui ne peuvent établir de distinction entre les diverses modalités de fréquentation.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2002 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3 à *www.oecd.org/els/education/eag2002* pour des précisions sur les changements introduits).

Tableau B1.1.

Dépenses d'éducation par étudiant (1999)

Dépenses annuelles d'éducation par étudiant en équivalents dollars ÉU convertis sur la base des PPA au titre des établissements d'enseignement, par niveau d'enseignement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

							Enseignement tertiaire		
	Pré-primaire (enfants de 3 ans et plus)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Ensemble du secondaire	Post-secondaire non tertiaire	Ensemble du tertiaire	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
PAYS DE L'OCDE									
Australie*	m	4 858	6 710	7 066	6 850	7 650	11 725	7 993	12 588
Autriche*	5 080	6 568	8 434	8 584	8 504	9 131	12 070	x(7)	x(7)
Belgique*	3 035	3 952	x(5)	x(5)	6 444	x(5)	9 724	x(7)	x(7)
Canada*	4 466	x(5)	x(5)	x(5)	5 981	x(7)	15 211	x(7)	15 470
République tchèque*	2 404	1 769	2 998	4 043	3 449	832	5 688	1 886	6 679
Danemark*	4 208	6 721	6 904	8 270	7 626	m	10 657	x(7)	x(7)
Finlande*	3855	4 138	6 390	5479	5 863	x(5)	8 114	4 500	8 474
France*	3 901	4 139	6 657	7 766	7 152	5 839	7 867	8 458	7 709
Allemagne *	4937	3 818	4 918	10 107	6 603	11 679	10 393	5 495	11 209
Grèce[1]*	x(2)	2 176	x(5)	x(5)	2 904	5 415	4 260	3 439	4 606
Hongrie[1]*	2 458	2 179	2 017	2 756	2 368	2 983	5 861	x(7)	x(7)
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	3 386	3 018	4 401	4 362	4 383	4 168	9 673	x(7)	x(7)
Italie[1]	5 133	5 354	6 206	6 741	6 518	m	7 552	7 147	7 557
Japon*	3 154	5 240	5612	6 460	6 039	x(4,7)	10 278	7 649	10 749
Corée*	1 752	2 838	3 208	3 597	3 419	a	5 356	3 494	6 612
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	1 204	1 096	1 129	2 226	1 480	a	4 789	x(7)	x(7)
Pays-Bas[2]*	3 848	4 162	5 747	5 575	5 670	m	12 285	7 227	12 354
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège[1]	11 699	5 920	7 387	7 819	7 628	x(5)	12 096	x(7)	x(7)
Pologne[1]	1 898	1888	x(2)	1 583	1 583	x(4)	3 912	x(7)	3 912
Portugal*	2 165	3 478	4 958	5 422	5 181	a	4 802	x(7)	x(7)
République slovaque	1 880	x(3)	1 811	2 637	2 163	x(4)	5 325	x(9)	5 325
Espagne	2 789	3 635	x(5)	x(5)	4 864	x(5)	5 707	5 111	5 760
Suède	3 396	5 736	5 678	6 077	5 911	6 675	14 222	x(7)	x(7)
Suisse[1, 3]*	2 764	6 663	7 824	11 819	9 756	7 960	17 997	13 421	18 584
Turquie[1]	m	m	m	m	m	m	4 328	x(7)	x(7)
Royaume-Uni*	6 233	3 627	x(5)	x(5)	5 608	x(5)	9 554	x(7)	x(7)
États-Unis[4]*	6 692	6 582	x(5)	x(5)	8 157	x(7)	19 220	x(7)	x(7)
Moyenne des pays	*3 847*	*4 148*	*5 210*	*5 919*	*5 465*	*4 795*	*9 210*	~	~
Total OCDE	*3 746*	*4 229*	~	~	*5 174*	~	*11 422*	~	~
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE									
Argentine	1409	1629	2198	2 528	2 327	a	5 606	5 137	6 056
Brésil[1, 5]	1 222	956	1 069	1 172	1 100	m	13 567	m	13 567
Chili	1 431	1 701	1 767	2 041	1 941	a	6 911	3 545	7 652
Chine	105	372	476	1 768	833	a	5 798	x(7)	x(7)
Inde[5]	65	303	297	290	295	a	m	m	m
Indonésie[6]	53	81	208	295	242	a	1 047	x(7)	x(7)
Israël	3 415	4 240	x(5)	x(5)	5 164	4 115	11 210	7 965	12 088
Jamaïque[1]	386	764	1 065	1 114	1 082	908	6 484	2 650	13 194
Jordanie[1]	m	775	782	806	789	a	5 082	x(7)	x(7)
Malaisie[1]	437	1 015	x(5)	x(5)	1 813	8 423	7 924	7 677	7 979
Paraguay	x(2)	877	x(5)	x(5)	1 545	a	5 465	2 796	6 750
Pérou	442	483	x(5)	x(5)	579	m	1 414	675	2 057
Philippines[1, 5]	46	474	411	384	406	962	1060	a	1 060
Tunisie[1, 6]	m	988	x(5)	x(5)	1 868	a	5 008	x(7)	x(7)
Uruguay[1]	1 133	1 000	1 114	1 484	1 275	a	2 239	x(7)	x(7)
Zimbabwe[1]	m	537	x(5)	x(5)	813	x(5)	m	m	m

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ». Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. Établissements publics seulement.
2. Établissements publics et établissements privés subventionnés seulement.
3. La colonne 9 ne concerne que l'enseignement tertiaire de type A.
4. Établissements publics et établissements privés indépendants seulement.
5. Année de référence : 1998.
6. Année de référence : 2000.

*Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.

Source : OCDE.

B1

B1

Tableau B1.2.

Dépenses d'éducation par étudiant par rapport au PIB par habitant (1999)

Dépenses par étudiant en proportion du PIB par habitant au titre des établissements d'enseignement, par niveau d'enseignement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

							Enseignement tertiaire		
	Pré-primaire (enfants de 3 ans et plus)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Ensemble du secondaire	Post-secondaire non tertiaire	Ensemble du tertiaire	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
PAYS DE L'OCDE									
Australie*	m	19	26	28	27	30	46	31	49
Autriche*	20	26	33	33	33	36	47	x(7)	x(7)
Belgique*	12	16	x(5)	x(5)	26	x(5)	39	x(7)	x(7)
Canada*	17	x(5)	x(5)	x(5)	23	x(7)	57	x(7)	58
République tchèque*	18	13	22	30	25	6	42	14	49
Danemark*	15	24	25	30	28	m	39	x(7)	x(7)
Finlande*	16	18	27	23	25	x(5)	35	19	36
France*	17	18	29	34	31	25	34	37	33
Allemagne*	20	16	20	41	27	47	42	22	46
Grèce[1]*	x(2)	14	x(5)	x(5)	18	34	27	22	29
Hongrie[1]*	21	19	18	24	21	26	51	x(7)	x(7)
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	13	12	17	17	17	16	37	x(7)	x(7)
Italie[1]	21	22	26	28	27	m	32	30	32
Japon*	13	21	23	26	24	x(4,7)	41	31	43
Corée*	13	21	24	26	25	a	39	26	48
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	14	13	14	27	18	a	57	x(7)	x(7)
Pays-Bas[2]*	15	16	22	21	21	m	46	27	47
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège[1]	40	20	25	27	26	x(4)	43	x(7)	x(7)
Pologne[1]	21	21	x(2)	18	18	x(4)	44	x(7)	44
Portugal*	13	20	29	32	30	a	28	x(7)	x(7)
République slovaque	17	x(3)	16	24	19	x(4)	48	x(9)	48
Espagne	15	19	x(5)	x(5)	26	x(5)	30	27	30
Suède	14	24	24	26	25	28	61	x(7)	x(7)
Suisse[1, 3]*	10	23	27	41	34	28	63	47	65
Turquie[1]	m	m	m	m	m	m	73	x(7)	x(7)
Royaume-Uni*	27	16	x(5)	x(5)	24	x(5)	41	x(7)	x(7)
États-Unis[4]*	20	20	x(5)	x(5)	24	x(7)	57	x(7)	x(7)
Moyenne des pays	*18*	*19*	*23*	*28*	*25*	*21*	*44*	*28*	*44*
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE									
Argentine	11	13	18	21	19	a	46	42	49
Brésil[1, 5]	18	14	15	17	16	m	195	m	195
Chili	17	20	20	24	22	a	80	41	88
Chine	3	10	13	49	23	a	161	x(7)	x(7)
Inde[5]	2	12	16	20	17	a	m	m	m
Indonésie[6]	9	3	8	11	9	a	41	x(7)	x(7)
Israël	17	21	x(5)	x(5)	26	21	56	40	61
Jamaïque[1]	11	21	30	31	30	25	182	74	371
Jordanie[1]	m	20	20	21	20	a	130	x(7)	x(7)
Malaisie[1]	5	12	x(5)	x(5)	22	103	96	93	97
Paraguay	x(2)	20	x(5)	x(5)	35	a	125	64	154
Pérou	10	10	x(5)	x(5)	13	m	31	15	45
Philippines[1, 5]	2	14	15	15	15	35	42	a	84
Tunisie[1, 6]	m	16	x(5)	x(5)	29	a	79	x(7)	x(7)
Uruguay[1]	13	11	13	17	14	a	25	x(7)	x(7)
Zimbabwe[1]	m	19	x(5)	x(5)	28	x(5)	m	m	m

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ». Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. Établissements publics seulement.
2. Établissements publics et établissements privés subventionnés seulement.
3. La colonne 9 ne concerne que l'enseignement tertiaire de type A.
4. Établissements publics et établissements privés indépendants seulement.
5. Année de référence : 1998.
6. Année de référence : 2000.

* Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

Source : OCDE.

Tableau B1.3.

Dépenses d'éducation par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires (1999)

Durée moyenne des études tertiaires et dépenses au titre des établissements d'enseignement cumulées sur la durée moyenne des études, en équivalents dollars ÉU convertis sur base des PPA, par type de programme

		Durée moyenne des études tertiaires (en années)			Dépenses par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires		
	Méthode[1]	Ensemble du tertiaire	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau	Ensemble du tertiaire	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A et programmes de recherche de haut niveau
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
PAYS DE L'OCDE							
Australie	CM	2.5	1.6	2.6	29 665	12 548	32 226
Autriche[2]	AF	6.4	2.3	7.4	77 248	x(4)	x(4)
Canada*	CM	m	m	m	m	m	m
Danemark[2]	AF	4.2	2.1	4.4	44 654	x(4)	x(4)
Finlande	CM	6.0	a	6.0	50 760	a	50 760
France[2]	AF	4.7	2.8	5.3	36 832	23 410	40 901
Allemagne*	CM	4.9	2.4	6.0	50 511	13 408	67 367
Grèce[3]	AF	5.2	3.0	7.3	22 197	10 419	33 669
Hongrie[3]	CM	4.1	m	4.1	23 735	x(4)	x(4)
Islande	CM	2.7	2.0	2.8	m	m	m
Irlande*	CM	3.2	2.2	4.0	31 341	x(4)	x(4)
Italie[3]*	CM	5.5	3.3	5.6	41 458	23 371	42 092
Corée[2]*	CM	3.4	2.1	4.2	18 371	7 232	27 904
Mexique[2]	AF	3.4	x(3)	3.4	16 390	x(4)	x(4)
Pays-Bas[2, 4]	CM	3.9	x(1)	x(1)	47 911	x(4)	x(4)
Norvège	CM	m	m	m	m	m	m
Pologne[3]	CM	3.7	m	3.7	14 395	m	14 395
Espagne[2]	AF	4.6	1.5	4.7	25 965	7611	27 113
Suède	CM	4.6	2.6	4.7	65 529	x(4)	x(4)
Suisse[2, 3]	CM	3.6	2.2	5.5	65 225	29 349	101 334
Royaume-Uni*	CM	3.5	x(1)	x(1)	33 835	x(4)	x(4)
Moyenne des pays		*4.2*	*2.0*	*4.8*	*38 668*	~	~

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ». Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. La durée des études tertiaires a été calculée soit par le biais de la méthode par chaîne (CM), soit par le biais d'une formule d'approximation (AF).
2. Les données sur la durée des études tertiaires proviennent d'une enquête spéciale sur l'année universitaire 1995 qui a été réalisée en 1997.
3. Établissements publics seulement.
4. Établissements publics et établissements privés subventionnés seulement.

*Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.

Source : OCDE.

B1

DÉPENSES AU TITRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

- Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE consacrent 5,8 pour cent de leur PIB cumulé au financement de leurs établissements d'enseignement.

- Dans 14 pays de l'OCDE sur 18, les dépenses d'éducation publics et privés ont augmenté de plus de 5 pour cent entre 1995 et 1999 mais la croissance des dépenses d'éducation n'a pas suivi celle de la richesse nationale, contrairement à ce qui avait pu être observé au début des années 1990.

- Deux tiers des dépenses au titre des établissements d'enseignement, soit 3,7 pour cent du PIB cumulé de l'OCDE, sont consacrés à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Mais le Canada, la Corée et les États-Unis affectent plus de 2 pour cent de leur PIB à l'enseignement tertiaire.

Graphique B2.1.

Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (1995, 1999)

Dépenses directes et indirectes au titre des établissements d'enseignement provenant de sources publiques et privées, par niveau d'enseignement, sources de fonds et année

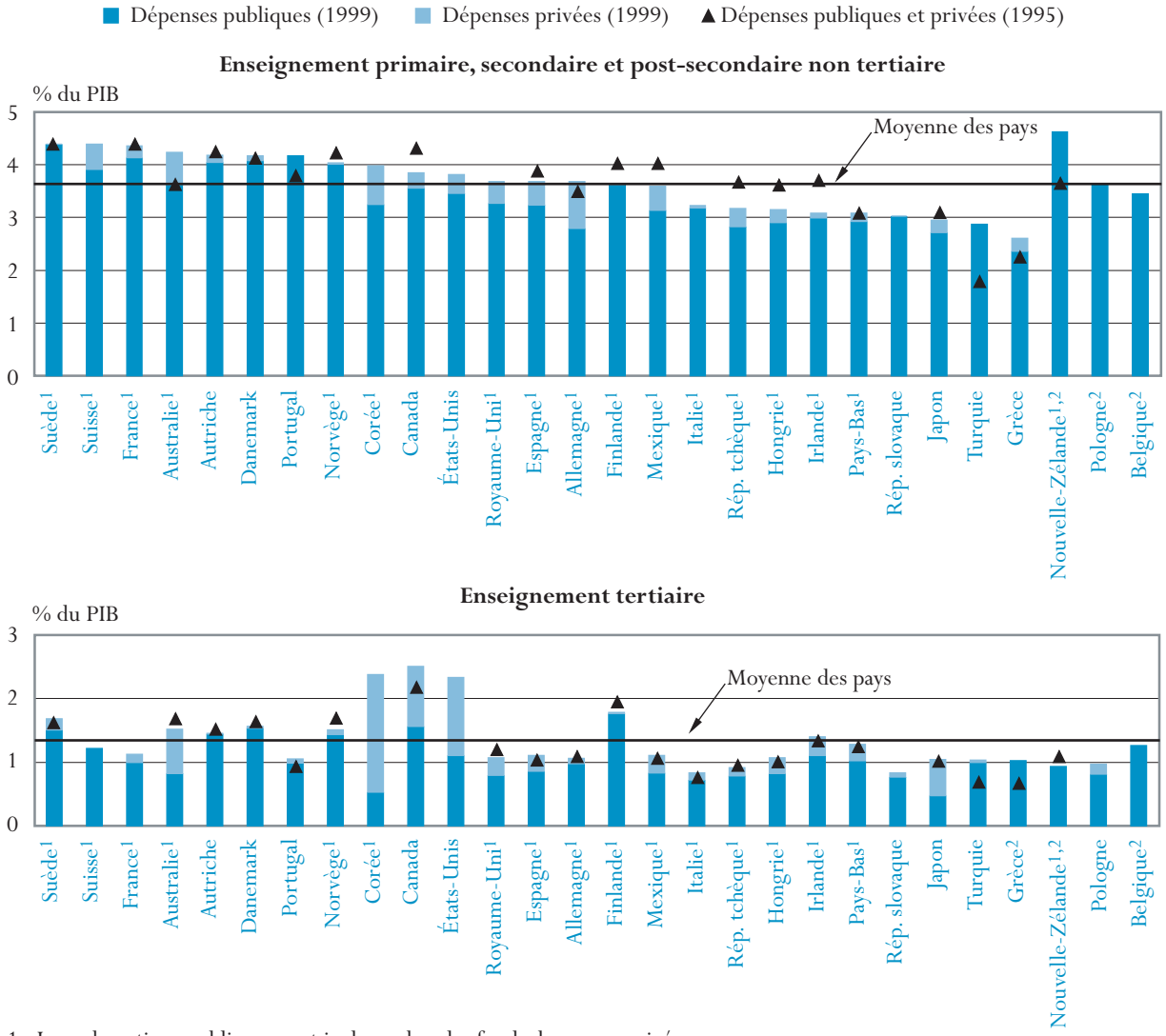

1. Les subventions publiques sont incluses dans les fonds de source privée.
2. Dépenses publiques seulement.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales de sources publiques et privées au titre des établissements d'enseignement dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Les pays pour lesquels seules les dépenses publiques sont présentées sont classés séparément.

Source : OCDE. Tableau B2.1b. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

Contexte

Cet indicateur examine la part relative des ressources nationales qui est investie dans les établissements d'enseignement.

Les dépenses d'éducation constituent un investissement qui contribue à promouvoir la croissance économique, à accroître la productivité, à favoriser l'épanouissement personnel et le développement social et à réduire les inégalités sociales. La part des ressources financières totales qui doit être affectée à l'éducation représente un des choix fondamentaux opérés dans chaque pays de l'OCDE, à la fois par les pouvoirs publics, les entreprises et les élèves/étudiants et leur famille. Tant que le rendement de cet investissement sur le plan social et privé est suffisant, les conditions propres à accroître les taux de scolarisation et à développer l'investissement global sont réunies.

B2

Il comprend également une étude comparative de l'évolution de cet investissement dans le temps.

Lorsqu'ils analysent l'effort financier qu'ils consacrent à l'éducation, les pouvoirs publics doivent considérer les pressions qui s'exercent en faveur d'une augmentation des dépenses dans des domaines tels que la rémunération des enseignants et les équipements éducatifs. Bien que cet indicateur ne puisse apporter de réponse directe à ce type de question, il peut cependant servir de repère quant au volume de l'investissement dans l'enseignement en valeur absolue et par rapport au volume de la richesse nationale et quant à son évolution dans le temps dans les différents pays de l'OCDE.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Champ couvert par le diagramme (voir page 158 pour les explications)

Cet indicateur porte sur les dépenses au titre des écoles, universités et autres établissements publics ou privés qui dispensent de l'enseignement ou participent à la fourniture des services d'éducation. Ces dépenses ne se limitent pas aux services d'enseignement mais comprennent également les dépenses publiques et privées consacrées aux services auxiliaires destinés à aider les élèves/étudiants et leur famille pour autant qu'ils soient proposés par l'intermédiaire des établissements d'enseignement. Dans l'enseignement tertiaire, les activités de recherche et de développement peuvent représenter une part importante des dépenses. Cette part de dépenses est incluse dans cet indicateur lorsque les activités de recherche y afférentes sont menées par des établissements d'enseignement.

Les dépenses en matière de biens et services d'éducation ne sont pas toutes consenties au sein des établissements d'enseignement. Les familles peuvent par exemple acheter du matériel et des manuels scolaires ou recourir aux services d'un professeur particulier en dehors des établissements d'enseignement. Dans l'enseignement tertiaire, les frais de subsistance et les revenus non perçus par les étudiants peuvent représenter une part importante du coût de l'éducation. Toutes ces dépenses consenties en dehors des établissements d'enseignement sont exclues de cet indicateur, même si elles font l'objet de subventions publiques. Le financement public des coûts d'éducation en dehors des établissements d'enseignement est étudié dans le cadre des indicateurs B4 et B5.

Investissement global par rapport au PIB

Tous les pays de l'OCDE investissent une part importante de leurs ressources nationales dans l'éducation. Compte tenu des sources de financement publiques et privées, ils consacrent 5,8 pour cent de leur PIB cumulé au financement des établissements d'enseignement. Dans les conditions actuelles d'austérité budgétaire, les postes de dépenses de cette ampleur sont surveillés de près par les pouvoirs publics, soucieux de revoir les dépenses à la baisse ou d'en limiter la croissance.

Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE consacrent 5,8 pour cent de leur PIB cumulé au financement de leurs établissements d'enseignement.

Les dépenses les plus élevées au titre des établissements d'enseignement sont observées en Corée, où elles représentent, sources publiques et privées confondues, plus de 6,8 pour cent du PIB. Viennent ensuite le Canada, le Danemark, la Norvège et la Suède, où cette part équivaut à plus de 6,6 pour cent du PIB. Toutefois, huit pays de l'OCDE sur 28 consacrent moins de 5 pour cent de leur PIB au financement de leurs établissements d'enseignement. En Grèce, dans la République slovaque et en Turquie, ces dépenses ne représentent qu'entre 3,9 et 4,4 pour cent du PIB (voir le tableau B2.1a).

De nombreux facteurs influent sur le classement relatif des pays de l'OCDE en fonction de cet indicateur. Par exemple, les pays affichant un niveau de dépenses élevé peuvent avoir un nombre d'élèves/étudiants plus important, alors que les pays enregistrant un faible niveau de dépenses peuvent soit être très économes dans leur manière de dispenser l'enseignement, soit limiter l'accès aux niveaux supérieurs de l'enseignement. La répartition des effectifs entre secteurs et domaines d'études peut être différente, à l'instar de la durée des études et de l'importance et de l'organisation des activités de recherche connexes. Enfin, les dépenses unitaires peuvent varier grandement selon les pays de l'OCDE, même si ceux-ci consacrent la même part de leur PIB à l'éducation, en raison des grandes disparités observées en matière de PIB (voir l'indicateur B1).

Les ressources nationales affectées à l'éducation dépendent d'un certain nombre de facteurs interdépendants liés à l'offre et à la demande.

Évolution du niveau global des dépenses d'éducation entre 1995 et 1999

Dans 14 des 18 pays de l'OCDE pour lesquels des données comparables sur les tendances sont disponibles, l'investissement de sources publiques et privées dans l'éducation a augmenté de plus de 5 pour cent en termes réels entre 1995 et 1999. En Australie, en Irlande et au Portugal, les dépenses au titre des établissements d'enseignement ont augmenté entre 20 et 30 pour cent et, en Grèce, de plus de 40 pour cent. La tendance est semblable si l'on ne prend en considération que le financement public : les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les aides publiques versées aux ménages pour couvrir des dépenses afférentes aux établissements ont augmenté de plus de 5 pour cent dans 19 pays de l'OCDE sur 23 entre 1995 et 1999. Une hausse sensible des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement a été observée en Grèce, en Nouvelle-Zélande et en Turquie, pour lesquelles les données sur les dépenses privées ne sont pas disponibles (voir le tableau B2.2).

Dans 14 pays de l'OCDE sur 18, les dépenses de sources publiques et privées dans l'éducation ont augmenté de plus de 5 pour cent entre 1995 et 1999...

…mais les dépenses d'éducation n'ont généralement pas augmenté au même rythme que les ressources nationales.

En valeur absolue, l'augmentation des dépenses au titre des établissements d'enseignement s'est poursuivie entre 1995 et 1999 mais à un rythme moins soutenu que celle du PIB. Dans deux tiers environ des pays de l'OCDE, une baisse de la part du PIB consacrée aux établissements d'enseignement a été enregistrée. À cet égard, les baisses les plus sensibles, supérieures à 0,35 point de pourcentage, ont été observées en Finlande, en Irlande, au Mexique, en Norvège et dans la République tchèque (voir le tableau B2.1a).

Si la forte croissance du PIB occulte l'augmentation substantielle des dépenses au titre des établissements d'enseignement en Irlande, il n'en va pas de même au Mexique et dans la République tchèque, où l'éducation n'a pas bénéficié de manière significative de la hausse du PIB. En 1995, ces deux pays figuraient déjà au nombre de ceux qui consacrent faible part de leur PIB à l'éducation. Ils ont encore régressé dans le classement à cet égard (voir le tableau B2.1a).

Dépenses au titre des établissements d'enseignement par niveau d'éducation

L'investissement dans les établissements d'enseignement préprimaire varie grandement selon les pays.

Le fait que les dépenses globales d'éducation soient considérables n'implique pas nécessairement que des dépenses importantes soient consenties dans tous les niveaux d'enseignement. En la matière, les différences sont les plus frappantes dans l'enseignement préprimaire. À ce niveau d'enseignement, les dépenses varient grandement : entre moins de 0,2 pour cent du PIB en Australie, en Corée et en Irlande et 0,7 pour cent ou plus au Danemark, en France, en Hongrie et en Norvège (voir le tableau B2.1c). Les écarts observés dans l'enseignement préprimaire s'expliquent principalement par les taux de fréquentation (voir l'indicateur C1).

L'investissement dans l'enseignement préprimaire est crucial à la lumière de l'importance de cet enseignement, du souci de jeter des bases solides pour l'apprentissage à vie et de la volonté d'assurer un accès équitable aux possibilités d'apprentissage à l'école. Il y a lieu de souligner toutefois que les établissements d'enseignement couverts par cet indicateur ne sont pas les seuls à fournir un encadrement et une éducation préscolaires de qualité. La plus grande prudence s'impose donc lors avant de tirer des conclusions quant aux conditions d'accès et à la qualité de l'encadrement et de l'éducation préscolaires.

Deux tiers des dépenses au titre des établissements d'enseignement sont consacrés à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Dans les pays de l'OCDE, l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire absorbe la majeure partie des dépenses au titre des établissements d'enseignement, soit l'équivalent de 3,7 pour cent du PIB cumulé de l'OCDE (voir le graphique B2.1), ce qui est logique eu égard à la scolarisation généralisée dans l'enseignement primaire et du deuxième cycle du secondaire et aux taux de fréquentation élevés dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire (voir les indicateurs C1 et C2). Parallèlement, les dépenses unitaires d'éducation nettement plus élevées consenties dans le deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire donnent lieu à un investissement global bien plus important que ce que leurs seuls effectifs pourraient laisser suggérer. Plus d'un quart des dépenses cumulées de l'OCDE

au titre des établissements d'enseignement est consacré à l'enseignement tertiaire.

Le Canada, la Corée et les États-Unis consacrent plus de 2 pour cent de leur PIB à l'enseignement tertiaire.

Le Canada, la Corée et les États-Unis consacrent respectivement 2,5, 2,4 et 2,3 pour cent de leur PIB aux établissements d'enseignement tertiaire, soit plus d'un tiers de l'ensemble de leurs dépenses au titre des établissements d'enseignement (voir le graphique B2.1). Le Danemark, la Finlande et la Suède affichent également des niveaux élevés de dépenses : une part égale ou supérieure à 1,6 pour cent de leur PIB est affectée aux établissements d'enseignement tertiaire. À l'autre extrême, la France, le Portugal et la Suisse consacrent une part du PIB inférieure à la moyenne aux établissements d'enseignement tertiaire mais figurent au nombre des pays de l'OCDE où l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire bénéficie de la plus grande part du PIB. En Suisse toutefois, le taux de fréquentation relativement modéré dans l'enseignement tertiaire donne lieu à des dépenses unitaires parmi les plus élevées à ce niveau, malgré la part assez faible du PIB consacrée aux établissements tertiaires (voir les tableaux B2.1b et B1.3).

Dans certains pays de l'OCDE, tous les niveaux d'enseignement ont bénéficié de l'augmentation des dépenses, alors que dans d'autres, seuls certains niveaux en ont profité.

Les pays ne répercutent pas tous l'augmentation des dépenses sur les mêmes niveaux d'enseignement. L'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et la Turquie ont investi à tous les niveaux d'enseignement les ressources supplémentaires liées à la hausse relativement importante entre1995 et 1999 des dépenses en valeur absolue au titre des établissements d'enseignement (voir le graphique B2.2). Par comparaison, l'Australie, le Danemark, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Pologne ont décidé d'accroître les dépenses consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Inversement, au Canada, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Irlande, en Italie, au Japon et au Mexique, les dépenses affectées à l'enseignement tertiaire ont grimpé de plus de 10 pour cent entre 1995 et 1999, tandis que les dépenses consacrées aux niveaux inférieurs d'enseignement ont augmenté à un rythme nettement moins soutenu. En Hongrie et en Italie, l'accroissement significatif des dépenses au titre des établissements d'enseignement tertiaire est allé de pair avec une baisse des dépenses dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (voir le graphique B2.2).

Facteurs influençant sensiblement les dépenses nationales d'éducation

La part des ressources nationales affectées à l'éducation dépend d'un certain nombre de facteurs interdépendants liés à l'offre et à la demande, tels que la structure démographique, les taux de scolarisation, le revenu par habitant, le niveau national du traitement des enseignants, ainsi que l'organisation et la fourniture des services d'enseignement.

Plus les jeunes sont nombreux, plus la demande potentielle de services éducatifs est grande.

L'importance de la population d'âge scolaire d'un pays (voir l'indicateur A1 dans l'édition 2001 de Regards sur l'éducation) détermine la demande potentielle de formation initiale. Plus les jeunes sont nombreux, plus la demande potentielle de services éducatifs est grande. Parmi les pays de l'OCDE dont le niveau

B2

Graphique B2.2.

Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 1999)

Indice de variation des dépenses directes au titre des établissements d'enseignement entre 1995 et 1999 (1995=100)

1. Dépenses publiques seulement.

Les pays sont classés par ordre croissant de la variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire entre 1995 et 1999.

Source : OCDE. Tableau B2.2 et annexe 2. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

de ressource nationale est comparable, un pays ayant une population jeune relativement importante devra consacrer un pourcentage plus élevé de son PIB à l'éducation afin que chaque jeune ait la possibilité de recevoir le même volume de formation que les jeunes d'autres pays de l'OCDE. Inversement, si la taille relative de sa population jeune est moins importante, le même pays devra consacrer une part moins grande de son revenu à l'éducation pour obtenir des résultats analogues.

Plus le taux de scolarisation est élevé, plus les ressources financières requises sont importantes.

Si les pouvoirs publics ne peuvent guère agir sur la taille de leur population jeune, le pourcentage de jeunes inscrits dans les différents niveaux d'enseignement constitue pour eux une question essentielle. Les différences de taux de scolarisation entre les pays de l'OCDE reflètent des disparités dans la demande d'enseignement, de la préscolarisation à l'enseignement tertiaire, et dans l'offre de programmes à tous les niveaux. L'indicateur C1 montre que dans les pays de l'OCDE, un enfant de cinq ans peut espérer effectuer entre 10 et 21 années d'études. Si l'on considère l'espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire, l'écart est plus grand encore, allant de moins d'une année au Mexique à plus de quatre années en Finlande.

Les différences dans la durée de la scolarisation influent également sur les dépenses d'éducation.

Les différences dans la durée des études sont reflétées par les différences de taux de scolarisation qui, à leur tour, influent sur les dépenses d'éducation. Le graphique B2.3 montre l'évolution virtuelle des dépenses d'éducation en pourcentage du PIB si les profils de scolarisation étaient les mêmes dans l'ensemble des pays de l'OCDE, toutes choses étant égales par ailleurs. En règle générale, les pays dont le taux de scolarisation est supérieur à la moyenne, tels que l'Australie, la Finlande, la Norvège et la Suède, affectent également un pourcentage plus élevé de leur PIB à l'éducation. Inversement, le niveau peu élevé de dépenses observé dans des pays comme la Hongrie, le Mexique, la République tchèque et la Turquie s'explique en partie par des taux de scolarisation inférieurs à la moyenne.

Si les profils de scolarisation étaient identiques dans tous les pays de l'OCDE, les dépenses en pourcentage du PIB augmenteraient de 1,8 pour cent au Mexique et en Turquie, alors qu'elles diminueraient de 0,5 pour cent ou plus en Corée, en Finlande, au Japon et en Norvège, à supposer que les dépenses d'éducation par élève/étudiant restent constantes dans chacun de ces pays (voir le graphique B2.3).

Dans certains pays, les effets de la structure démographique sur les dépenses d'éducation sont compensés par les effets des profils de scolarisation.

L'impact des taux de scolarisation sur les dépenses d'éducation est particulièrement manifeste dans l'enseignement tertiaire où les taux de fréquentation (indicateur C1) et les coûts unitaires (indicateur B1) divergent sensiblement entre les pays de l'OCDE. En Corée et au Japon, les dépenses au titre des établissements d'enseignement tertiaire en pourcentage du PIB diminueraient vraisemblablement de 1,0 point de pourcentage si le taux de fréquentation de l'enseignement tertiaire correspondait à la moyenne de l'OCDE. Aux États-Unis et en Finlande, la diminution serait respectivement de 0,5 et de 0,6 point de pourcentage dans les mêmes conditions (voir le

B2

Graphique B2.3.

Impact des taux d'inscription sur les dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (1999)

A. Estimation de la variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB dans l'hypothèse d'un taux d'inscription national équivalent à la moyenne des pays, tous niveaux d'enseignement confondus

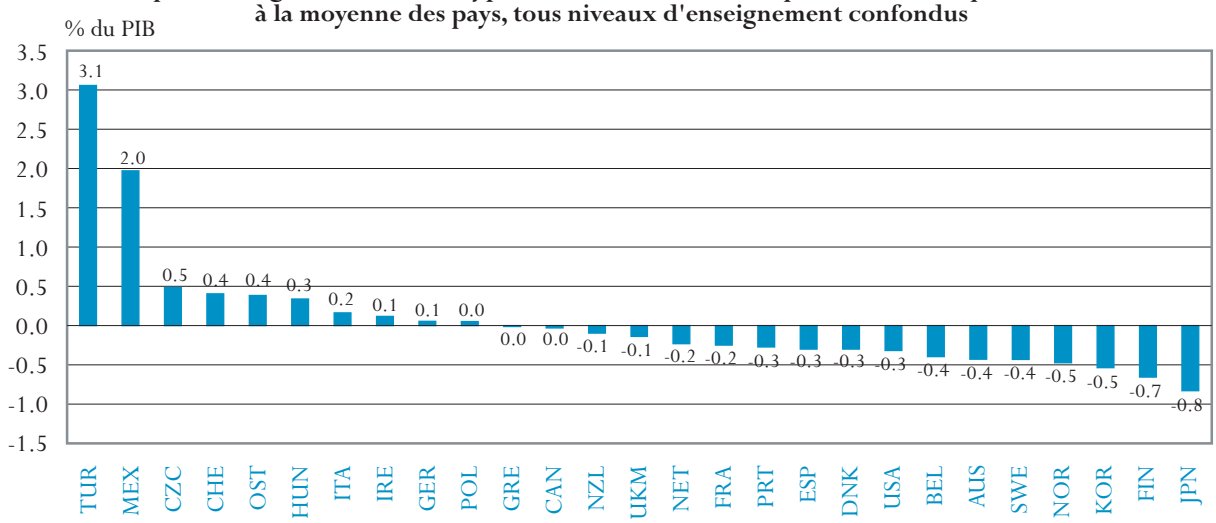

B. Estimation de la variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB dans l'hypothèse d'un taux d'inscription national équivalent à la moyenne des pays dans l'enseignement primaire et secondaire

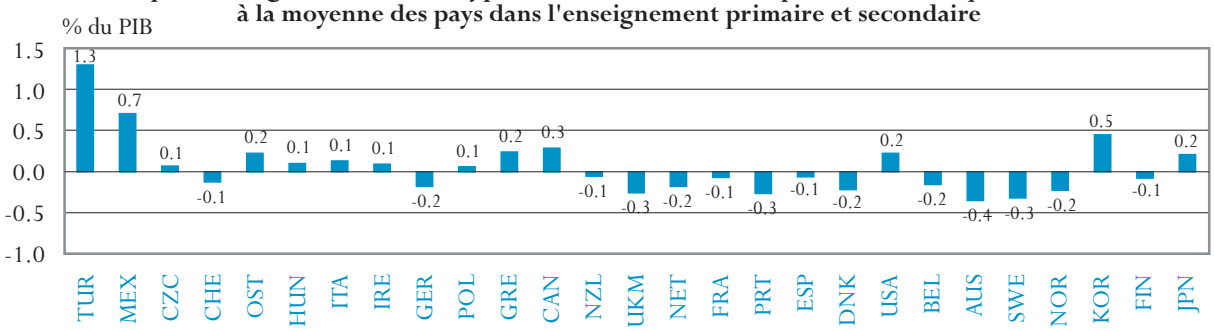

C. Estimation de la variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB dans l'hypothèse d'un taux d'inscription national équivalent à la moyenne des pays dans l'enseignement tertiaire

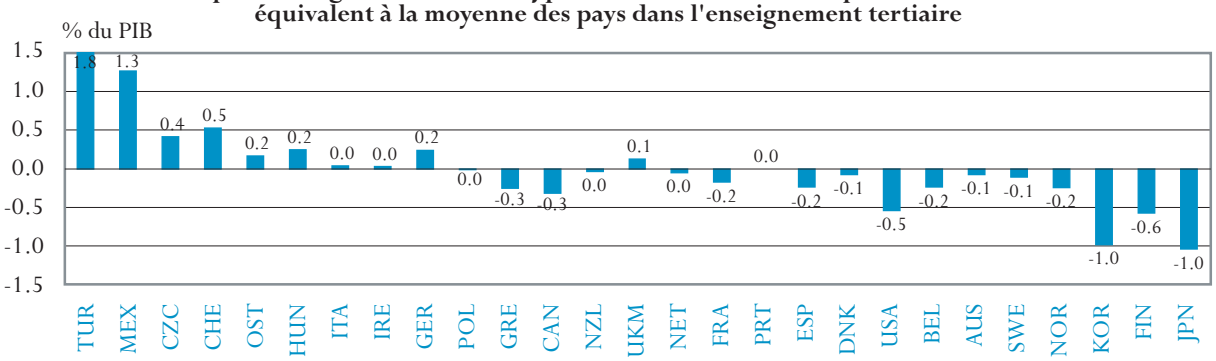

Remarque : la liste des pays utilisés dans ce graphique et de leur abréviation figure dans le Guide du lecteur.
Les pays sont classés par ordre décroissant de l'estimation de la variation des dépenses en pourcentage du PIB dans l'hypothèse d'un taux d'inscription national équivalent à la moyenne des pays tous niveaux d'enseignement confondus.
Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

graphique B2.3). À l'autre extrême se trouvent le Mexique et la Turquie où les dépenses d'éducation au titre des établissements d'enseignement tertiaire en pourcentage du PIB augmenteraient respectivement de 1,3 et de 1,8 point de pourcentage si le taux de fréquentation correspondait à la moyenne de l'OCDE.

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 1999 ; elles proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2001 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

Les dépenses au titre des établissements d'enseignement sur lesquelles porte cet indicateur comprennent les dépenses au titre des établissements à vocation pédagogique et des autres établissements qui n'ont pas à proprement parler de vocation pédagogique. Par établissements à vocation pédagogique, on entend les établissements qui dispensent directement des programmes d'enseignement à des individus dans un cadre collectif organisé ou qui pratiquent une forme d'enseignement à distance (essentiellement des écoles et des universités). Les entreprises commerciales et autres entités qui proposent de courtes sessions de formation sur une base individuelle ne sont pas incluses. Les autres établissements, qui n'ont pas à proprement parler de vocation pédagogique, sont ceux qui fournissent des services administratifs, spécialisés ou de consultance à d'autres établissements d'enseignement et qui ne se livrent pas directement à des activités d'enseignement. À titre d'exemple, citons les ministères fédéraux, nationaux ou régionaux de l'Éducation, les organes qui gèrent l'éducation à divers niveaux de l'administration, des agences privées qui se livrent à des activités de gestion et d'administration ou encore les entités qui fournissent des services afférents à l'éducation, dans des domaines tels que l'orientation professionnelle ou psychologique, le placement, la réalisation des épreuves d'examen, l'aide financière aux élèves/étudiants, le développement des programmes d'enseignement, la recherche pédagogique, l'exploitation et l'entretien des infrastructures ainsi que l'organisation du transport, du logement et des repas des élèves/étudiants.

Le choix de cette définition assez vaste des établissements d'enseignement est dicté par le souci d'inclure les dépenses consacrées à des services similaires fournis dans certains pays par les établissements d'enseignement et dans d'autres, par d'autres types d'établissements, et de permettre leur comparaison.

La distinction par provenance de fonds se base sur le financement initial, c'est-à-dire avant les transferts du secteur public vers le secteur privé et vice-versa. Pour cette raison, les aides publiques aux ménages et autres entités, telles que les subventions au titre des droits de scolarité et autres versements aux établissements d'enseignement, sont incluses dans les dépenses publiques pour cet indicateur. Les versements des ménages et autres entités privées aux établissements d'enseignement comprennent les droits de scolarité et autres, hors aides publiques. L'indicateur B5 présente de manière détaillée les subventions publiques et leur affectation.

Les chiffres relatifs à l'année budgétaire 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée dans les pays de l'OCDE en 2000.

Les tableaux B2.1a, B2.1b et B2.2 présentent les dépenses au titre des établissements d'enseignement correspondant à l'année budgétaire 1995. Les chiffres relatifs aux dépenses de 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée en 2000 dans le cadre de laquelle les dépenses de 1995 ont été ajustées en fonction des méthodes et définitions appliquées lors de l'exercice UOE de collecte de données de 1999.

Les chiffres de 1995 sont exprimés en fonction du niveau des prix de 1999.

Le graphique B2.2 et le tableau B2.2 présentent un indice de variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement et du PIB entre 1995 et 1999. Les données sur les dépenses et sur le PIB de 1995 ont été ajustées en fonction du niveau des prix de 1999 sur la base du déflateur des prix du PIB.

Concernant les comparaisons entre années, il convient de souligner que la moyenne des pays représente uniquement les pays pour lesquelles des données sont disponibles dans toutes les années de référence.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2002 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3 à *www.oecd.org/els/education/eag2002* pour des précisions sur les changements introduits).

Tableau B2.1a.

Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (1995, 1999)

Dépenses au titre des établissements d'enseignement, de sources publiques et privées, pour tous les niveaux d'enseignement, par source des fonds et par année

	1999			1995		
	Dépenses publiques[1]	Dépenses privées[2]	Total	Dépenses publiques[1]	Dépenses privées[2]	Total
PAYS DE L'OCDE						
Australie*	4.5	1.4	5.8	4.5	1.0	5.5
Autriche[3]*	6.0	0.3	6.3	6.3	0.3	6.6
Belgique*	5.3	0.3	5.5	m	m	m
Canada*	5.3	1.3	6.6	6.2	0.7	6.9
République tchèque*	4.2	0.6	4.7	4.9	0.5	5.4
Danemark[3]*	6.4	0.3	6.7	6.4	0.3	6.7
Finlande*	5.7	0.1	5.8	6.3	x	6.3
France*	5.8	0.4	6.2	5.9	0.4	6.3
Allemagne*	4.3	1.2	5.6	4.5	1.3	5.8
Grèce[3]*	3.6	0.3	3.9	2.9	m	m
Hongrie	4.5	0.6	5.2	4.9	0.6	5.5
Islande	m	m	m	m	m	m
Irlande	4.1	0.4	4.6	4.7	0.5	5.3
Italie	4.4	0.4	4.8	4.5	m	m
Japon*	3.5	1.1	4.7	3.6	1.2	4.8
Corée*	4.1	2.7	6.8	m	m	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m
Mexique	4.4	0.8	5.2	4.6	1.0	5.6
Pays-Bas*	4.3	0.4	4.7	4.6	0.1	4.7
Nouvelle-Zélande	5.9	m	m	4.9	m	m
Norvège	6.5	0.1	6.6	7.0	0.2	7.2
Pologne	5.1	m	5.3	5.5	m	m
Portugal[3]*	5.6	0.1	5.7	5.3	0.0	5.3
République slovaque[3]	4.3	0.1	4.4	m	m	m
Espagne	4.4	0.9	5.3	4.6	1.0	5.5
Suède	6.5	0.2	6.7	6.3	0.1	6.4
Suisse	5.4	0.5	5.9	m	m	m
Turquie[3]*	3.9	0.0	3.9	2.4	0.1	2.5
Royaume-Uni*	4.4	0.7	5.2	4.8	m	m
États-Unis*	4.9	1.6	6.5	5.0	1.7	6.4
Moyenne des pays	***4.9***	***0.6***	***5.5***	~	~	~
Total OCDE	***4.6***	***1.1***	***5.8***	~	~	~
Moyenne des pays ayant des données pour 1995 et 1999 (19 pays)	***5.1***	***0.5***	***5.6***	***5.2***	***0.5***	***5.7***
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE						
Argentine[3]	4.5	1.3	5.8	m	m	m
Brésil[3, 4]	5.1	m	m	m	m	m
Chili	4.1	3.1	7.2	m	m	m
Chine	2.0	1.6	3.7	m	m	m
Inde[4]	3.2	0.1	3.3	m	m	m
Indonésie[3, 5, 6]	0.8	0.4	1.2	m	m	m
Israël	7.0	1.4	8.4	7.0	1.5	8.5
Jamaïque	6.3	3.6	9.9	m	m	m
Jordanie[5]	5.0	1.0	6.0	m	m	m
Malaisie[3]	5.0	m	m	m	m	m
Paraguay	4.8	3.7	8.5	m	m	m
Pérou[3, 7]	3.3	1.3	4.6	m	m	m
Philippines[4]	4.2	1.7	5.9	m	m	m
Fédération de Russie[3, 6]	3.0	m	m	m	m	m
Thaïlande[3]	4.5	0.3	4.7	m	m	m
Tunisie[3, 6]	6.8	m	m	m	m	m
Uruguay[4, 5]	2.9	m	m	m	m	m
Zimbabwe[3]	6.9	m	m	m	m	m

1. Sont comprises les subventions publiques aux ménages afférentes aux établissements ainsi que les dépenses directes de sources internationales en faveur d'établissements d'enseignement.
2. Déduction faite des subventions publiques afférentes aux établissements d'enseignement.
3. Les subventions publiques aux ménages ne sont pas comprises dans les dépenses publiques, mais dans les dépenses privées.
4. Année de référence : 1998.
5. Les dépenses directes de sources internationales en faveur des établissements d'enseignement représentent plus de 1,5 pour cent des dépenses publiques totales.
6. Année de référence : 2000.
7. L'enseignement post-secondaire non tertiaire n'est pas inclus.

* Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.

Source : OCDE.

B2

Tableau B2.1b.

Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (1995, 1999)

Dépenses au titre des établissements d'enseignement, de sources publiques et privées, par niveau d'enseignement, sources de fonds et année

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire				Enseignement tertiaire			
	1999			1995	1999			1995
	Dépenses publiques[1]	Dépenses privées[2]	Total	Total	Dépenses publiques[1]	Dépenses privées[2]	Total	Total
PAYS DE L'OCDE								
Australie*	3.6	0.6	4.2	3.7	0.8	0.7	1.5	1.7
Autriche[3]*	4.0	0.2	4.2	4.2	1.4	n	1.5	1.5
Belgique*	3.5	m	m	m	1.3	m	m	m
Canada[4]*	3.5	0.3	3.8	4.3	1.6	1.0	2.5	2.2
République tchèque*	2.8	0.4	3.2	3.7	0.8	0.1	0.9	1.0
Danemark[3]*	4.1	0.1	4.2	4.1	1.5	n	1.6	1.6
Finlande*	3.6	n	3.6	4.0	1.8	n	1.8	1.9
France*	4.1	0.2	4.4	4.4	1.0	0.1	1.1	1.1
Allemagne*	2.8	0.9	3.7	3.5	1.0	0.1	1.1	1.1
Grèce[3]*	2.4	0.3	2.6	2.3	1.0	n	1.0	0.7
Hongrie	2.9	0.2	3.1	3.6	0.8	0.2	1.1	1.0
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande[5]	3.0	0.1	3.1	3.7	1.1	0.3	1.4	1.3
Italie	3.2	0.1	3.2	m	0.7	0.1	0.8	0.8
Japon[6]*	2.7	0.2	3.0	3.1	0.5	0.6	1.0	1.0
Corée*	3.2	0.8	4.0	m	0.5	1.9	2.4	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	3.1	0.5	3.6	4.0	0.8	0.3	1.1	1.1
Pays-Bas*	2.9	0.2	3.1	3.1	1.0	0.3	1.3	1.2
Nouvelle-Zélande	4.6	m	m	3.7	0.9	m	m	1.1
Norvège	4.0	n	4.0	4.2	1.4	0.1	1.5	1.7
Pologne	3.6	m	m	m	0.8	0.2	1.0	m
Portugal[3]*	4.2	n	4.2	3.8	1.0	0.1	1.1	0.9
République slovaque[3, 5]	3.0	n	3.0	m	0.8	0.1	0.8	m
Espagne	3.2	0.4	3.7	3.9	0.9	0.3	1.1	1.0
Suède[5]	4.4	n	4.4	4.3	1.5	0.2	1.7	1.6
Suisse	3.9	0.5	4.4	m	1.2	n	1.2	m
Turquie[3]*	2.9	m	2.9	1.8	1.0	n	1.0	0.7
Royaume-Uni*	3.3	0.4	3.7	m	0.8	0.3	1.1	1.2
États-Unis[4]*	3.5	0.4	3.8	m	1.1	1.2	2.3	m
Moyenne des pays	*3.4*	*0.3*	*3.6*	*~*	*1.0*	*0.3*	*1.3*	*~*
Total OCDE	*3.3*	*0.4*	*3.7*	*~*	*0.9*	*0.7*	*1.6*	*~*
Moyenne des pays ayant uniquement des données pour 1995	*~*	*~*	*3.6*	*3.7*	*~*	*~*	*1.3*	*1.2*
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE								
Argentine[3]	3.3	0.4	3.7	m	0.8	0.4	1.1	m
Brésil[3, 7]	3.7	m	m	m	1.1	m	m	m
Chili	3.1	1.4	4.5	m	0.6	1.6	2.2	m
Chine	1.4	1.1	2.6	m	0.5	0.4	0.8	m
Inde[6, 7]	2.5	0.1	2.6	m	0.6	n	0.6	m
Indonésie[3, 5, 8]	0.6	0.2	0.8	m	0.2	0.2	0.4	m
Israël	4.6	0.2	4.8	5.0	1.3	0.7	2.0	1.8
Jamaïque	4.7	2.4	7.2	m	1.2	0.5	1.7	m
Jordanie[5]	4.1	0.1	4.1	m	1.0	0.9	1.9	m
Malaisie[3]	3.7	m	m	m	1.2	0.1	1.3	m
Paraguay	4.0	2.7	6.8	m	0.8	0.7	1.5	m
Pérou[3, 9]	2.3	0.7	2.9	m	0.7	0.6	1.2	m
Philippines[7]	3.4	1.7	5.1	m	0.7	m	m	m
Thaïlande[3]	2.8	0.1	2.9	m	0.9	0.2	1.1	m
Tunisie[3, 8]	5.4	m	m	m	1.5	m	m	m
Uruguay[3, 5]	2.0	0.1	2.1	m	0.6	m	m	m
Zimbabwe[6]	5.9	m	m	m	1.0	m	m	m

1. Sont comprises les subventions publiques aux ménages afférentes aux établissements ainsi que les dépenses directes de sources internationales en faveur d'établissements d'enseignement.
2. Déduction faite des subventions publiques afférentes aux établissements d'enseignement.
3. Les subventions publiques aux ménages ne sont pas comprises dans les dépenses publiques, mais dans les dépenses privées.
4. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.
5. Les dépenses directes de sources internationales en faveur des établissements d'enseignement tertiaire représentent plus de 1,5 pour cent des dépenses publiques totales. Les sources internationales de financement des niveaux primaire et secondaire représentent plus de 1,5 pour cent en Uruguay.
6. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans la catégorie de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire et dans celle de l'enseignement tertiaire.
7. Année de référence : 1998.
8. Année de référence : 2000.
9. L'enseignement post-secondaire non tertiaire n'est pas inclus.

* Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.

Source : OCDE.

Tableau B2.1c.

Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (1999)

Dépenses au titre des établissements d'enseignement de sources publiques et privées[1], par niveau d'enseignement

	Pré-primaire (enfants de 3 ans et plus)	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire				Enseignement tertiaire			Tous niveaux d'enseignement confondus (dont les dépenses non affectées et les programmes de recherche de haut niveau)
		Primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Primaire et premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire	Post-secondaire non tertiaire	Total	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
PAYS DE L'OCDE									
Australie*	0.1	4.2	3.2	0.9	0.1	1.5	0.2	1.3	5.8
Autriche	0.5	4.2	2.8	1.3	n	1.5	0.3	1.2	6.3
Belgique[2]*	0.5	3.5	1.2	2.3	x(4)	1.3	x(6)	x(6)	5.3
Canada*	0.2	3.8	x(2)	x(2)	x(7)	2.5	1.1	1.4	6.6
République tchèque*	0.5	3.2	2.0	1.2	n	0.9	0.1	0.9	4.7
Danemark*	0.8	4.2	2.7	1.4	m	1.6	x(6)	x(6)	6.7
Finlande*	0.4	3.6	2.4	1.3	x(4)	1.8	0.1	1.7	5.8
France*	0.7	4.4	2.8	1.5	n	1.1	0.3	0.9	6.2
Allemagne*	0.6	3.7	2.1	1.3	0.3	1.1	0.1	1.0	5.6
Grèce[2]*	x(2)	2.6	1.1	1.4	0.2	1.0	0.2	0.8	3.9
Hongrie	0.8	3.1	1.8	1.1	0.2	1.1	n	1.1	5.2
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	n	3.1	2.3	0.7	0.1	1.4	x(6)	x(6)	4.6
Italie	0.4	3.2	1.8	1.3	0.1	0.8	n	0.8	4.8
Japon*	0.2	3.0	2.0	0.9	x(4,6)	1.0	0.1	0.9	4.7
Corée*	0.1	4.0	2.7	1.3	a	2.4	0.6	1.8	6.8
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	0.5	3.6	2.8	0.8	a	1.1	x(6)	x(6)	5.2
Pays-Bas*	0.4	3.1	2.3	0.8	n	1.3	n	1.3	4.7
Nouvelle-Zélande[3]	0.2	4.6	3.3	1.2	0.1	0.9	0.1	0.8	5.9
Norvège	0.8	4.0	2.8	1.3	x(4)	1.5	n	1.5	6.6
Pologne	0.5	3.7	2.5	1.2	m	1.0	n	1.0	5.3
Portugal*	0.3	4.2	2.8	1.2	a	1.1	x(6)	x(6)	5.7
République slovaque	0.5	3.0	1.8	1.2	x(4)	0.8	x(8)	0.8	4.4
Espagne	0.4	3.7	3.7	x(3)	x(3)	1.1	0.1	1.0	5.3
Suède	0.6	4.4	3.0	1.4	n	1.7	x(6)	x(6)	6.7
Suisse	0.2	4.4	2.8	1.6	0.1	1.2	0.1	1.1	5.9
Turquie*	m	2.9	2.1	0.8	a	1.0	x(8)	1.0	3.9
Royaume-Uni[2]*	0.4	3.7	1.2	2.4	x(4)	1.1	x(6)	x(6)	5.2
États-Unis*	0.4	3.8	x(2)	x(2)	x(6)	2.3	x(6)	x(6)	6.5
Moyenne des pays	***0.4***	***3.6***	***2.3***	***1.3***	***0.1***	***1.3***	***0.2***	***1.1***	***5.5***
Total OCDE	***0.4***	***3.7***	***2.3***	***1.3***	***0.1***	***1.6***	***x***	***x***	***5.8***
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE									
Argentine	0.3	3.7	2.9	0.8	a	1.1	0.5	0.7	5.8
Brésil[3, 4]	0.4	3.7	3.0	0.6	m	1.1	m	1.1	5.1
Chili	0.5	4.5	3.1	1.4	a	2.2	0.2	2.0	7.2
Chine	0.1	2.6	1.7	0.9	a	0.8	x(6)	x(6)	3.7
Inde[4]	n	2.6	2.4	0.2	x(4,6)	0.6	0.1	0.5	3.3
Indonésie[5]	n	0.8	0.6	0.2	a	0.4	x(6)	x(6)	1.2
Israël	0.8	4.8	2.5	2.3	n.	2.0	x(6)	x(6)	8.4
Jamaïque	1.1	7.2	5.7	1.4	0.1	1.7	0.4	1.2	9.9
Jordanie	n	4.1	3.5	0.6	a	1.9	x(6)	x(6)	6.0
Malaisie[2]	0.1	3.7	1.6	2.0	0.2	1.3	0.2	1.1	5.1
Paraguay[2]	x(2)	6.8	4.0	2.8	a	1.5	0.3	1.3	8.5
Pérou	0.4	2.9	2.6	0.4	m	1.2	0.3	1.0	4.6
Philippines[4]	n	5.0	4.1	0.3	n	m	a	m	m
Fédération de Russie[5]	x(9)	x(9)	x(9)	x(9)	x(9)	x(9)	x(9)	x(9)	3.0
Thaïlande	0.2	2.9	2.4	0.5	m	1.1	0.2	0.9	4.7
Tunisie[3, 5]	m	5.4	x(2)	x(2)	a	1.5	x(6)	x(6)	6.8
Uruguay	0.3	2.1	1.6	0.5	a	0.6	m	0.6	3.0
Zimbabwe	n	5.9	3.9	2.0	x(4,6)	1.0	0.4	0.6	6.9

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ». Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. Y compris les sources internationales.
2. La colonne 3 ne prend en compte que le primaire et la colonne 4 toute l'education secondaire.
3. Sont uniquement comprises les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement.
4. Année de référence : 1998.
5. Année de référence : 2000.

* Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

Source : OCDE.

B2

B2

Tableau B2.2.

Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 1999)

Indice de variation entre 1995 et 1999 des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, par niveau d'enseignement (1995=100)

PAYS DE L'OCDE	Tous niveaux d'enseignement confondus			Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire			Enseignement tertiaire		
	Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement	Dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement	Total des dépenses publiques et privées directes au titre des établissements d'enseignement	Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement	Dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement	Total des dépenses publiques et privées directes au titre des établissements d'enseignement	Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement	Dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement	Total des dépenses publiques et privées directes au titre des établissements d'enseignement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Australie	123	140	126	136	137	136	88	143	107
Autriche	107	80	105	108	101	108	107	54	106
Canada[1]	106	116	108	101	124	103	117	113	116
République tchèque	92	75	90	85	78	89	116	51	98
Danemark[2]	110	103	109	110	114	110	102	406	104
Finlande	109	x(1)	111	109	x(4)	109	108	x(7)	111
France	109	102	108	109	104	108	110	99	108
Allemagne	102	102	102	103	103	104	102	119	104
Grèce	143	x(1)	149	121	x(4)	123	182	x(7)	173
Hongrie	107	120	109	101	95	98	117	145	123
Irlande	124	128	124	115	110	115	160	134	151
Italie	103	m	m	96	m	m	112	133	116
Japon[3]	106	106	106	104	103	104	116	108	111
Mexique	114	114	114	111	100	109	119	159	128
Pays-Bas	113	163	116	116	116	116	105	229	119
Nouvelle-Zélande	134	m	m	142	m	m	96	m	m
Norvège	104	88	104	109	88	109	102	88	101
Pologne	116	m	m	127	m	m	113	m	m
Portugal	124	262	125	128	187	128	127	265	132
Espagne	112	110	111	111	99	110	123	125	124
Suède	114	201	116	115	119	115	108	206	116
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie	186	m	m	194	m	m	167	231	169
Royaume-Uni	106	m	m	107	m	m	100	103	101

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ».
Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.
2. Les données sur l'enseignement post-secondaire non tertiaire ne sont pas disponibles.
3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le second cycle du secondaire et dans le tertiaire.

*Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

Source : OCDE.

DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES D'ÉDUCATION

- Les pays de l'OCDE affectent en moyenne 12,7 pour cent des dépenses publiques totales au financement des établissements d'enseignement.
- Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même dans les pays qui ne s'engagent guère dans d'autres secteurs.
- En termes réels, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté de plus de 5 pour cent dans quatre pays de l'OCDE sur cinq entre 1995 et 1999.
- Les dépenses publiques d'éducation ont eu tendance à augmenter plus rapidement que les dépenses totales mais plus lentement que le PIB. En Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède, les dépenses publiques d'éducation ont progressé malgré le recul du budget public en termes réels.

Graphique B3.1.

Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales (1999)

Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement (dont les subventions publiques aux ménages, y compris pour frais de subsistance, et à d'autres entités privées), en pourcentage des dépenses publiques totales, par niveau d'enseignement et par année

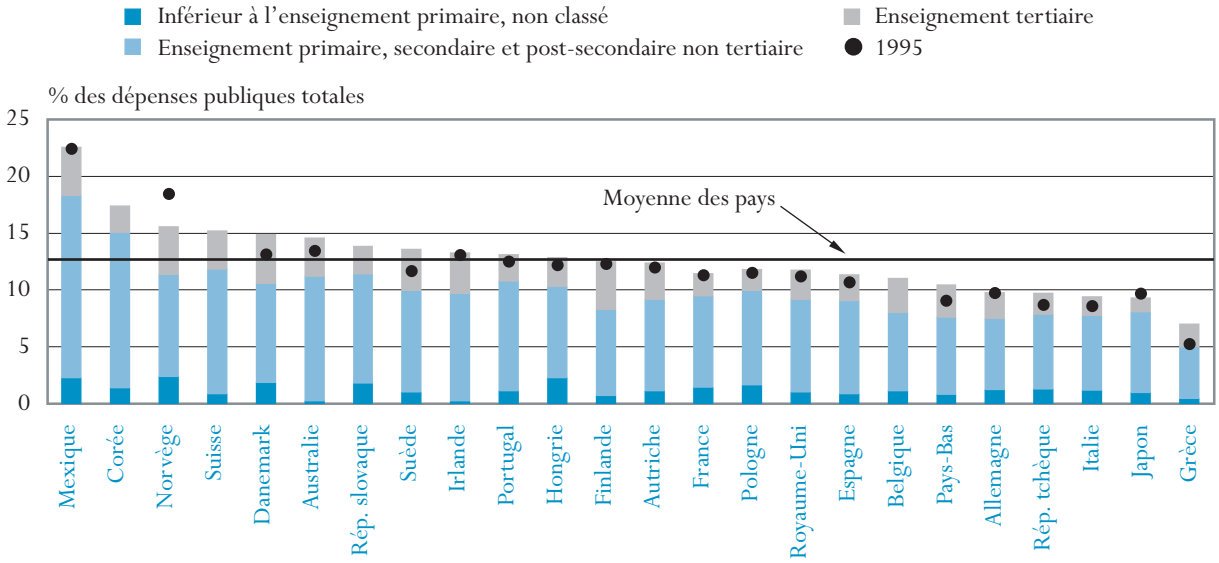

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales de sources publiques et privées au titre des établissements d'enseignement.
Source : OCDE. Tableau B3.1. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

B3

Contexte

Cet indicateur dresse un état des lieux des dépenses publiques d'éducation.

Différentes raisons poussent les pouvoirs publics à offrir des services à la population. Si l'avantage public tiré d'un service particulier est supérieur à l'avantage privé, le secteur privé risque de ne plus être à même, seul, de fournir ces services de manière adéquate. Dans tous les pays, les pouvoirs publics interviennent pour financer ou orienter l'offre de services afférents au domaine de l'éducation. Étant donné que rien ne garantit que le secteur privé pourrait donner un accès équivalent aux possibilités d'éducation, le financement public des services d'éducation assure que l'éducation n'est pas hors de la portée de certains membres de la société. La part des dépenses publiques d'éducation dans les dépenses publiques totales donne des indications sur la valeur de l'éducation par rapport à d'autres domaines bénéficiant d'un financement public, tels que la santé, la sécurité sociale, la défense, la sécurité, etc.

Il rend compte de l'évolution dans le temps des dépenses publiques, en valeur absolue et par rapport aux dépenses publiques totales.

Au milieu et à la fin des années 1990, les pays de l'OCDE ont pour la plupart consenti d'importants efforts pour consolider les budgets publics. L'enseignement a donc dû rivaliser avec un grand éventail d'autres secteurs, les moyens financiers publics disponibles étant plus limités. Cet indicateur évalue la variation des dépenses publiques en valeur absolue et la compare à celle des budgets publics pour rendre compte de l'évolution en la matière.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

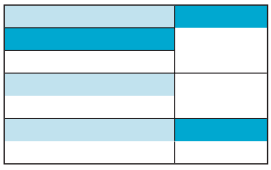

Champ couvert par le diagramme (voir page 158 pour les explications)

Cet indicateur présente l'investissement public total dans l'éducation. Ces dépenses comprennent les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les aides publiques versées aux ménages (par exemple, les bourses et prêts accordés aux élèves/étudiants pour financer leurs droits de scolarité et leurs frais de subsistance) et à d'autres entités privées (par exemple, les subventions aux entreprises ou aux organisations syndicales qui proposent des programmes de formation en alternance). Contrairement aux indicateurs précédents, cet indicateur inclut les aides publiques qui ne sont pas reversées aux établissements d'enseignement par les ménages, telles que celles accordées au titre des frais de subsistance.

Dans l'OCDE, l'affectation des fonds publics à l'éducation varie selon les pays. Les ressources publiques peuvent être directement allouées aux établissements d'enseignement ou leur être versées indirectement par l'intermédiaire des ménages. Elles sont tantôt limitées à l'acquisition de services d'éducation, tantôt destinées aux frais de subsistance des élèves.

Il est important d'étudier à la lumière de l'investissement privé l'investissement public dans l'éducation, ainsi que le montre l'indicateur B4.

Niveau global de ressources publiques investies dans l'éducation

Les pays de l'OCDE affectent en moyenne

Dans les pays de l'OCDE, 12,7 pour cent des dépenses publiques totales sont en moyenne consacrées à l'éducation, soit de 7 à 23 pour cent selon les pays.

La Corée et le Mexique affectent respectivement 17 et 23 pour cent de leurs dépenses publiques totales à l'éducation (voir le graphique B3.1). À l'autre extrême se trouvent l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Japon et la République tchèque où l'éducation représente moins de 10 pour cent des dépenses totales. À l'instar du rapport entre les dépenses d'éducation et le PIB par habitant, ces valeurs doivent être interprétées à la lumière de la population des élèves/étudiants et des taux de scolarisation.

12,7 pour cent des dépense publiques totales à l'éducation.

La part du secteur public dans le financement des divers niveaux d'enseignement varie grandement selon les pays de l'OCDE. En 1999, les pays de l'OCDE ont affecté entre 4,5 et 16,0 pour cent de leurs dépenses publiques totales à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire et entre 1,2 et 4,3 pour cent à l'enseignement tertiaire. L'Australie, la Corée, le Portugal et la Suisse consacrent entre environ 10 et 15 pour cent de leurs dépenses publiques totales à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire et le Mexique, plus de 15 pour cent. Par contraste, l'Allemagne, la Belgique, la Grèce, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et la République tchèque affectent environ 7 pour cent ou moins de leurs dépenses aux niveaux inférieurs à l'enseignement tertiaire (voir le tableau B3.1).

Entre 4,5 et 16,0 pour cent des dépenses publiques totales des pays de l'OCDE sont consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Il y a lieu de prendre en considération la taille relative des budgets publics (telle qu'elle est mesurée en fonction du PIB) lors de l'étude des dépenses publiques d'éducation par rapport aux dépenses publiques totales.

Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même

Graphique B3.2.

Dépenses publiques totales en pourcentage du PIB (1995, 1999)

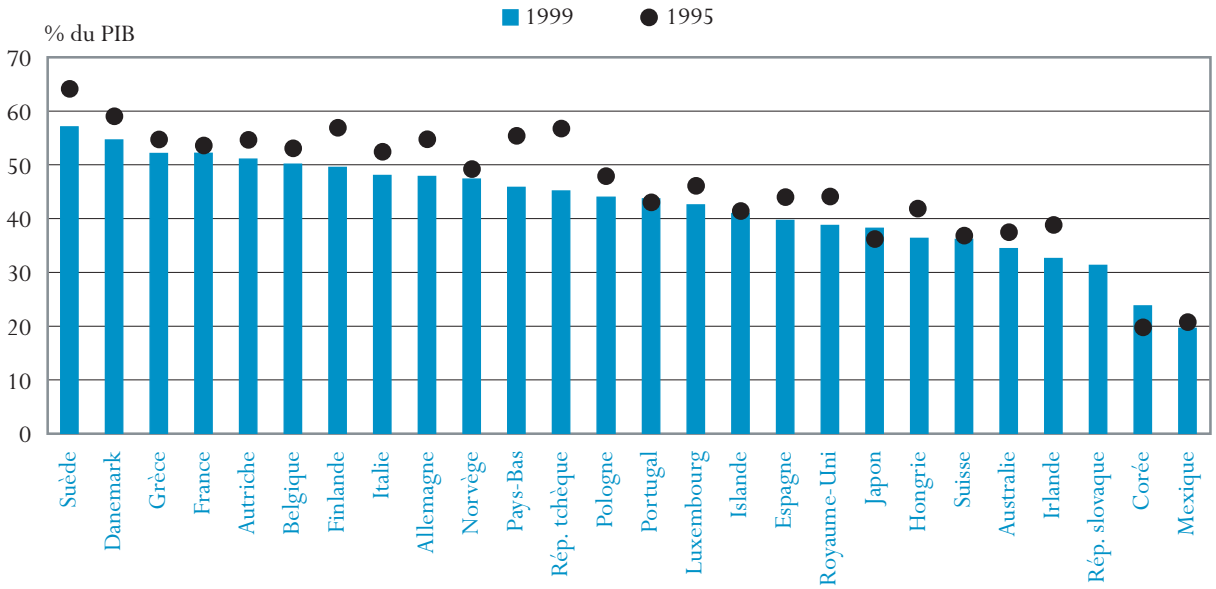

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses publiques totales en pourcentage du PIB en 1999.
Source : OCDE. Annexe 2.

dans les pays de l'OCDE qui ne s'engagent guère dans d'autres secteurs.

Dans certains pays de l'OCDE, tels que l'Australie, la Corée, l'Irlande, le Mexique et la République slovaque, où les dépenses publiques sont faibles par rapport au PIB global, la proportion de dépenses publiques affectées à l'éducation est relativement élevée. Toutefois, dans les autres pays de l'OCDE où les dépenses publiques représentent plus de 35 pour cent du PIB, il ne semble pas qu'il existe une relation entre la taille du budget public et la part des dépenses d'éducation (voir les graphiques B3.1 et B3.2).

La Suède, pays de l'OCDE où les dépenses publiques représentent la plus grande part du PIB, affecte la même part, élevée, du budget public à l'éducation que le Portugal, un pays doté d'un secteur public relativement peu important. La Norvège est troisième dans le classement des pays de l'OCDE qui consacrent la part la plus importante du budget public à l'éducation, tandis que l'Italie vient en troisième position à partir du bas de ce classement. Dans ces deux pays pourtant, les dépenses publiques représentent respectivement 47 et 48 pour cent du PIB (voir le graphique B3.2).

En règle générale, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté à un rythme plus rapide que les dépenses totales, mais plus lent que les ressources nationales.

Le processus de consolidation budgétaire n'a pas épargné l'éducation. Toutefois, dans tous les pays, à l'exception du Japon et de la Norvège, les dépenses d'éducation ont augmenté à un rythme plus soutenu que celles consacrées à d'autres secteurs publics. En moyenne, la part de l'éducation dans les budgets publics est passée de 12,0 pour cent en 1995 à 12,7 pour cent en 1999. En Grèce, les dépenses publiques ont augmenté de près d'un tiers, passant de 5,2 à 7,0 pour cent. Entre 1995 et 1999, la part de l'éducation dans les dépenses publiques est passée de 13,1 à 14,9 pour cent au Danemark, de 9,1 à 10,4 pour cent aux Pays-Bas et de 11,6 à 13,6 pour cent en Suède.

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 1999 ; elles proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2001 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

Les dépenses d'éducation des pays sont exprimées en pourcentage de leurs dépenses publiques totales et en pourcentage de leur PIB. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses au titre des établissements d'enseignement ainsi que les aides publiques au titre des frais de subsistance et d'autres dépenses privées en dehors des établissements d'enseignement. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses de toutes les entités publiques, en ce compris les ministères autres que le ministère de l'Éducation, les gouvernements locaux et régionaux et d'autres agences publiques.

Les dépenses publiques totales correspondent à la somme des dépenses courantes et de capital non remboursées de tous les niveaux d'administration (central, régional et local). Les dépenses courantes incluent celles liées à la consommation finale, les revenus de la propriété payés, les subventions et d'autres transferts courants payés (par exemple, la sécurité sociale, l'assistance sociale, les retraites et autres avantages sociaux). Les dépenses publiques totales proviennent de la base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux (voir l'annexe 2) et sont établies en fonction du Système de comptabilité nationale de 1993. Dans les éditions précédentes de Regards sur l'éducation, les

dépenses publiques totales avaient été établies en fonction de l'ancien système de comptabilité nationale de 1968. L'évolution du système de comptabilité nationale peut expliquer certaines des différences entre cet indicateur et celui des années précédentes de cette publication.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2002 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3 à *www.oecd.org/els/education/eag2002* pour des précisions sur les changements introduits).

B3

Tableau B3.1.

Dépenses publiques totales d'éducation (1995, 1999)

Dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement, dont les subventions publiques aux ménages, y compris pour frais de subsistance, et à d'autres entités privées, en pourcentage du PIB et en pourcentage des dépenses publiques totales, par niveau d'enseignement et par année

	Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des *dépenses publiques totales*				Dépenses publiques[1] d'éducation en pourcentage du *PIB*			
	1999			1995	1999			1995
	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Enseignement tertiaire	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Enseignement tertiaire	Tous niveaux d'enseignement confondus	Tous niveaux d'enseignement confondus
PAYS DE L'OCDE								
Australie*	11.0	3.4	14.6	13.4	3.8	1.2	5.0	5.0
Autriche*	8.0	3.2	12.4	12.0	4.1	1.7	6.3	6.5
Belgique*	6.9	3.0	11.0	m	3.5	1.5	5.5	m
Canada[2]*	m	m	m	12.9	3.5	1.9	5.7	6.5
République tchèque*	6.6	1.9	9.7	8.7	3.0	0.8	4.4	4.9
Danemark*	8.7	4.3	14.9	13.1	4.8	2.4	8.1	7.7
Finlande*	7.6	4.2	12.5	12.3	3.8	2.1	6.2	7.0
France*	8.0	2.0	11.5	11.3	4.2	1.1	6.0	6.0
Allemagne*	6.2	2.3	9.7	9.7	3.0	1.1	4.7	4.7
Grèce*	4.5	2.0	7.0	5.2	2.4	1.1	3.6	2.9
Hongrie	8.0	2.6	12.8	12.2	2.9	0.9	4.7	5.0
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	9.4	3.6	13.2	13.0	3.1	1.2	4.3	5.1
Italie	6.6	1.7	9.4	8.6	3.2	0.8	4.5	4.6
Japon[3]*	7.1	1.2	9.3	9.7	2.7	0.5	3.5	3.6
Corée*	13.7	2.4	17.4	m	3.2	0.6	4.1	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	16.0	4.3	22.6	22.4	3.1	0.8	4.4	4.6
Pays-Bas*	6.8	2.9	10.4	9.1	3.1	1.3	4.8	5.0
Nouvelle-Zélande	m	m	m	14.4	4.8	1.2	6.3	5.7
Norvège	9.0	4.2	15.6	18.4	4.3	2.0	7.4	9.1
Pologne	8.3	1.9	11.8	11.5	3.6	0.8	5.2	5.5
Portugal*	9.7	2.4	13.1	12.5	4.2	1.0	5.7	5.4
République slovaque	9.6	2.5	13.8	m	3.0	0.8	4.3	m
Espagne	8.2	2.3	11.3	10.6	3.3	0.9	4.5	4.7
Suède	8.9	3.7	13.6	11.6	5.1	2.1	7.7	7.5
Suisse	11.0	3.4	15.2	m	4.0	1.2	5.5	m
Turquie*	m	m	m	m	2.9	1.1	4.0	2.4
Royaume-Uni*	8.1	2.6	11.8	11.2	3.3	1.1	4.7	5.2
États-Unis[2]*	m	m	m	m	3.5	1.4	5.2	m
Moyenne des pays	***8.7***	***2.8***	***12.7***	***12.0***	***3.5***	***1.2***	***5.2***	***5.4***
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE								
Argentine	9.7	2.3	13.3	m	3.3	0.8	4.5	m
Brésil[4]	8.6	2.6	12.3	m	3.7	1.1	5.2	m
Chili	12.8	2.7	17.0	m	3.1	0.7	4.2	m
Chine	9.1	3.1	13.0	m	1.5	0.5	2.1	m
Inde[2, 4]	9.8	2.4	12.6	m	2.5	0.6	3.2	m
Indonésie[5]	4.0	1.2	5.2	m	0.6	0.2	0.8	m
Israël	9.1	2.5	13.8	13.3	4.6	1.3	7.0	7.0
Jamaïque	8.1	2.0	10.8	m	4.7	1.2	6.3	m
Jordanie	16.7	3.8	20.6	m	4.1	0.9	5.0	m
Malaisie	16.5	8.3	25.2	m	3.7	1.9	5.7	m
Paraguay	7.3	1.5	8.8	m	4.0	0.8	4.8	m
Pérou[6]	14.3	4.3	21.1	m	2.3	0.7	3.3	m
Philippines[4]	16.8	3.4	20.6	m	3.4	0.7	4.2	m
Fédération de Russie[5]	x	x	10.4	m	x	x	3.0	m
Thaïlande	16.9	6.7	28.0	m	3.0	1.2	4.9	m
Tunisie[5]	13.6	3.8	17.4	m	5.4	1.5	6.8	m
Uruguay	9.1	2.7	13.0	m	1.9	0.6	2.8	m
Zimbabwe[2]	m	m	m	m	5.8	1.2	7.0	m

1. Sont comprises dans les dépenses publiques présentées dans ce tableau les subventions publiques accordées aux ménages pour frais de subsistance non dépensées au titre des établissements d'enseignement. C'est la raison pour laquelle ces chiffres sont supérieurs à ceux du tableau B2.1b sur les dépenses au titre des établissements.
2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire et exclu de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.
3. Les dépenses publiques en faveur du secteur privé sont exclues. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans le tertiaire.
4. Année de référence : 1998.
5. Année de référence : 2000.
6. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est exclu.

*Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.

Source : OCDE.

PARTS RELATIVES DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC ET DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ AU TITRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

- La part de l'ensemble des fonds privés consacrés aux établissements d'enseignement varie d'environ 3 pour cent ou moins en Finlande, en Norvège, au Portugal, en République slovaque, en Suède et en Turquie à plus de 40 pour cent en Corée.

- Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, les pouvoirs publics prennent en charge la plupart des coûts de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire mais laissent au secteur privé le soin de gérer les établissements d'enseignement, dans le souci d'offrir un éventail plus vaste de possibilités d'apprentissage sans pour autant entraver la participation des élèves/étudiants issus de familles modestes.

- Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les établissements privés principalement financés par les ménages sont nettement plus rares que ceux financés par l'État.

- La part des fonds de sources privées tend à être beaucoup plus importante dans les établissements d'enseignement tertiaire que dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire ou post-secondaire non tertiaire. Au niveau tertiaire, la proportion de fonds privés comprenant les versements privés assimilés à des subventions varie d'environ 3 pour cent ou moins en Autriche, dans la Communauté flamande de Belgique, au Danemark, en Finlande, en Grèce et en Suisse à 78 pour cent en Corée.

- Dans dix pays de l'OCDE sur 19, les dépenses de sources privées au titre de l'enseignement tertiaire ont augmenté de plus de 30 pour cent entre 1995 et 1999. Dans la plupart des pays, cette hausse n'a pas donné lieu à une baisse des dépenses de sources publiques en la matière.

B4

Graphique B4.1.

Répartition des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, par niveau d'enseignement (1999)

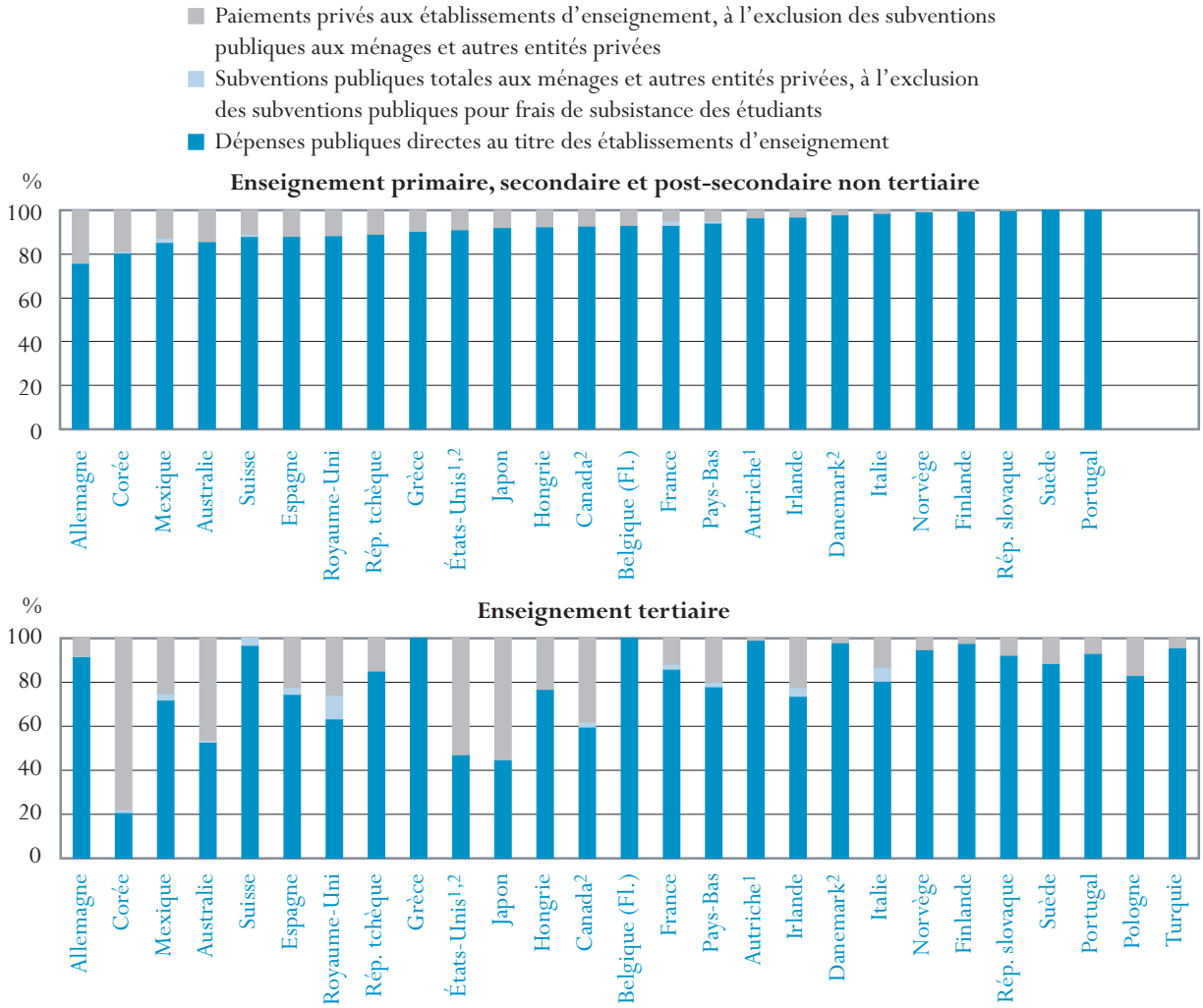

1. Les subventions publiques totales aux ménages sont partiellement incluses dans les paiements privés.
2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est soit inclus dans l'enseignement tertiaire soit manquant.

Les pays sont classés par ordre croissant de la proportion des dépenses publiques directes dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableau B4.2. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

Contexte

Cet indicateur présente les parts relatives de l'investissement public et de l'investissement privé au titre des établissements d'enseignement et montre aussi leur évolution depuis 1995.

La question du partage des coûts de l'éducation entre ceux qui en bénéficient directement et la société dans son ensemble est actuellement au cœur des débats dans de nombreux pays de l'OCDE. Elle se pose avec une acuité particulière pour les phases initiale et finale des études – l'éducation préscolaire et l'enseignement tertiaire – qui donnent moins souvent lieu à un financement public intégral ou quasi intégral.

Face à l'accroissement du taux de scolarisation induit par de nouveaux groupes de bénéficiaires et à l'élargissement de l'éventail des possibilités d'apprentissage, des programmes d'études et des prestataires de services d'enseignement, les pouvoirs publics établissent de nouveaux partenariats afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement de l'éducation. De nouvelles politiques sont conçues pour permettre aux différents acteurs et parties prenantes de participer plus pleinement au processus et de partager plus équitablement les coûts et les avantages.

Dans ce contexte, les fonds publics sont de plus en plus considérés comme ne constituant plus qu'une partie, quoique très importante, de l'investissement dans l'éducation, les sources privées de financement jouant un rôle devenant de plus en plus important. Cependant, de nombreux pays craignent que la balance ne se mette à trop pencher d'un côté, au point de décourager, plutôt qu'encourager, les apprenants potentiels.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Champ couvert par le diagramme (voir page 158 pour les explications)

Les pouvoirs publics peuvent allouer directement des fonds aux établissements d'enseignement ou affecter des subventions à des entités privées aux fins d'enseignement. Il importe en conséquence lors de l'analyse des parts privées et publiques des dépenses d'éducation d'établir une distinction entre les sources initiales des fonds et les acquéreurs finaux directs des biens et services d'éducation

Les dépenses publiques initiales comprennent les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et les transferts vers le secteur privé. Les composantes correspondant aux dépenses publiques directes et aux subventions publiques de l'éducation doivent dès lors être additionnés pour évaluer le niveau de dépenses publiques. Les dépenses privées initiales comprennent les frais de scolarité et autres versements des élèves/étudiants ou des ménages aux établissements d'enseignement, déduction faite de la part de ces versements qui est compensée par les aides publiques.

Les parts publique et privée des dépenses finales d'éducation sont exprimées en pourcentage des sommes dépensées directement par les acquéreurs publics et privés de services éducatifs. Les dépenses publiques finales comprennent les achats publics directs de ressources d'éducation et les versements aux

établissements d'enseignement et à d'autres entités privées. Les dépenses privées finales comprennent les frais de scolarité et les autres versements privés aux établissements d'enseignement (qu'ils soient ou non compensés par des aides publiques).

Les dépenses en matière de biens et services d'éducation ne sont pas toutes consenties au sein des établissements d'enseignement. Les familles peuvent par exemple acheter du matériel et des manuels scolaires ou recourir aux services d'un professeur particulier en dehors des établissements d'enseignement. Dans l'enseignement tertiaire, les frais de subsistance et les revenus non perçus par les étudiants peuvent représenter une part importante du coût de l'éducation. Toutes ces dépenses consenties en dehors des établissements d'enseignement sont exclues de cet indicateur, même si elles font l'objet de subventions publiques. Le financement public des coûts d'éducation en dehors des établissements d'enseignement est étudié dans le cadre des indicateurs B3 et B5.

Parts publique et privée des dépenses au titre des établissements d'enseignement

Les établissements d'enseignement restent essentiellement financés par des sources publiques…

Les écoles, universités et autres établissements d'enseignement restent essentiellement financés directement par des fonds publics, même si la part des fonds privés, déjà conséquente, continue d'augmenter. Dans les pays de l'OCDE, les ressources publiques constituent en moyenne 88 pour cent des fonds alloués aux établissements d'enseignement, dont 0,7 pour cent est redistribué aux établissements par le biais de l'octroi d'aides publiques aux ménages (voir le tableau B4.1).

…mais de grandes disparités sont observées entre pays quant au recours au financement privé.

Considérant les pays de l'OCDE qui ont fourni des données, la part des versements privés aux établissements d'enseignement, en cela compris les versements privés assimilés à des subventions, est inférieure ou égale à 3 pour cent en Finlande, en Norvège, au Portugal, dans la République slovaque, en Suède et en Turquie, mais est comprise entre 22 et 40 pour cent en Allemagne, en Australie, en Corée, aux États-Unis et au Japon (voir le graphique B4.1).

Au niveau préprimaire, la part privée de l'ensemble des versements aux établissements d'enseignement représente en moyenne 18 pour cent mais elle dépasse 50 pour cent en Corée, en Irlande et au Japon.

L'investissement dans l'éducation préscolaire est crucial à la lumière de l'importance de cet enseignement, du souci de jeter des bases solides pour l'apprentissage à vie et de la volonté d'assurer un accès équitable aux possibilités d'apprentissage à l'école. La part privée de l'ensemble des versements aux établissements d'enseignement est inférieure ou égale à 5 pour cent dans la Communauté flamande de Belgique, en France, en Italie, aux Pays-Bas, dans la République slovaque, au Royaume-Uni et en Suisse mais dépasse 37 pour cent en Allemagne et en Australie et 50 pour cent en Corée, en Irlande et au Japon.

Le mode de financement de l'éducation varie selon qu'il s'agit de

Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, la part des fonds privés se situe entre 10 et 18 pour cent qu'en Australie, en Espagne, au Mexique, dans la République tchèque, au Royaume-Uni et

en Suisse et dépasse 18 pour cent, qu'en Allemagne et en Corée (voir le graphique B4.1).

l'enseignement primaire et secondaire ou de l'enseignement tertiaire.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les dépenses privées résultent principalement des dépenses des ménages au titre des frais de scolarité et autres droits appliqués dans les établissements d'enseignement tertiaire. Il n'en va pas de même en Allemagne et en Suisse, où la quasi-totalité des dépenses privées est constituée par les contributions versées par le secteur des entreprises dans le cadre du système de formation en alternance du deuxième cycle du secondaire et du post-secondaire non tertiaire.

Les nouvelles stratégies de financement visent non seulement à mobiliser les ressources nécessaires auprès de sources publiques et privées plus diversifiées, mais aussi à élargir l'éventail de possibilités d'apprentissage et à rendre l'enseignement plus efficace par rapport à son coût. Dans la majorité des pays de l'OCDE, l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire subventionné par l'État est organisé et dispensé par des établissements publics. En revanche, dans un certain nombre de pays, les fonds publics sont en fin de compte transférés aux établissements privés ou alloués directement aux ménages qui les versent à l'établissement de leur choix. Dans le premier cas, l'enseignement – et les dépenses y afférentes – est en quelque sorte sous-traité par l'État à des établissements non gouvernementaux, tandis que dans le second cas, les élèves/étudiants et leur famille sont libres de choisir le type d'établissement qui répond le mieux à leurs besoins.

Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, les pouvoirs publics prennent en charge la plupart des coûts de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire mais laissent au secteur privé le soin de gérer les établissements d'enseignement…

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, plus de 10 pour cent des élèves de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire fréquentent des établissements d'enseignement dont la gestion est privée et dont le financement est essentiellement public. En Belgique et aux Pays-Bas, les élèves de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire sont en majorité inscrits dans des établissements privés subventionnés par l'État tandis qu'en Australie, en Corée, en Espagne, en France et au Royaume-Uni, ils sont plus de 20 pour cent (voir le graphique B4.2). Bien que ces établissements fassent l'objet d'une gestion privée, ils peuvent être tenus de respecter certaines conditions pour bénéficier d'un financement de l'État. Par exemple, il peut être exigé des enseignants qu'ils aient un niveau minimal de qualification et des élèves/étudiants qu'ils passent avec succès un examen reconnu par l'État pour être considérés comme diplômés.

…dans le souci d'offrir un éventail plus vaste de possibilités d'apprentissage sans pour autant entraver la participation des élèves/étudiants issus de familles modestes.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 10 pour cent des fonds publics destinés aux établissements d'enseignement sont alloués à des établissements qui font l'objet d'une gestion privée (voir le tableau B4.3). Aux Pays-Bas, où le gouvernement central est le principal pourvoyeur de fonds, 71 pour cent du budget public de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire et 36 pour cent du budget public de l'enseignement tertiaire constituent des transferts du gouvernement aux établissements privés. En Belgique, 55 pour cent des fonds destinés aux établissements d'enseignement

Le transfert de fonds publics aux établissements privés est une forme alternative de financement.

sont transférés à des établissements privés au niveau primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (voir le graphique B4.2).

En Australie, en Corée, en Espagne, en France et au Royaume-Uni, la part des fonds publics qui est transférée aux établissements privés varie de 10 à 21 pour cent dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les établissements privés principalement financés par les ménages sont nettement plus rares que ceux financés par l'État.

Les établissements privés principalement financés par les ménages sont nettement plus rares dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Ils sont même parfois accusés d'entraver la participation des élèves issus de familles modestes. Seuls les États-Unis et le Mexique comptent environ 10 pour cent d'élèves/étudiants inscrits dans des établissements privés essentiellement financés par des versements non subventionnés des ménages (voir le graphique B4.2).

Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les fonds publics transférés au secteur privé (voir le tableau B4.3 et l'indicateur B5) représentent donc 3,5 pour cent en moyenne dans les pays de l'OCDE. Ils ne dépassent la barre des 10 pour cent qu'au Danemark et en Suède. L'octroi d'aides publiques aux ménages et aux étudiants est plus courant dans l'enseignement tertiaire. En Australie, au Canada, au Danemark, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède, 20 pour cent au moins des fonds destinés aux établissements d'enseignement tertiaire sont transférés au secteur privé.

La part des fonds de sources privées tend à être beaucoup plus importante dans les établissements d'enseignement tertiaire...

À quatre exceptions près, la part privée des dépenses d'éducation est de loin plus élevée dans l'enseignement tertiaire que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. L'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire est principalement considéré comme un bien public qui génère un rendement essentiellement public tandis que l'enseignement tertiaire, qui produit un important rendement privé sous la forme de meilleures perspectives en matière d'emploi et de revenus (voir les indicateurs A3 et A13), suggère qu'une participation plus importante des individus aux coûts de l'enseignement peut se justifier, pour autant, bien entendu, que les pouvoirs publics garantissent l'accès au financement à tous les étudiants, quelle que soit leur situation économique (voir aussi l'indicateur B5).

...mais la proportion de fonds privés va d'environ 3 pour cent ou moins en Autriche, dans la Communauté flamande de Belgique, au Danemark, en Finlande, en Grèce et en Suisse à 78 pour cent en Corée.

La part des dépenses au titre des établissements d'enseignement tertiaire qui est financée par les particuliers, les entreprises et d'autres sources privées, comprenant les versements privés assimilés à des subventions, va d'environ 3 pour cent ou moins dans la Communauté flamande de Belgique, au Danemark, en Finlande, en Grèce et en Suisse à plus de 30 pour cent en Australie, au Canada, en Corée, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni. La part des sources privées dans les dépenses finales excède 50 pour cent aux États-Unis et au Japon et atteint 78 pour cent en Corée (voir le graphique B4.1). En Corée, plus de 80 pour cent des étudiants fréquentent des établissements privés

Graphique B4.2.

Soutien public aux établissements d'enseignement privé (1999)

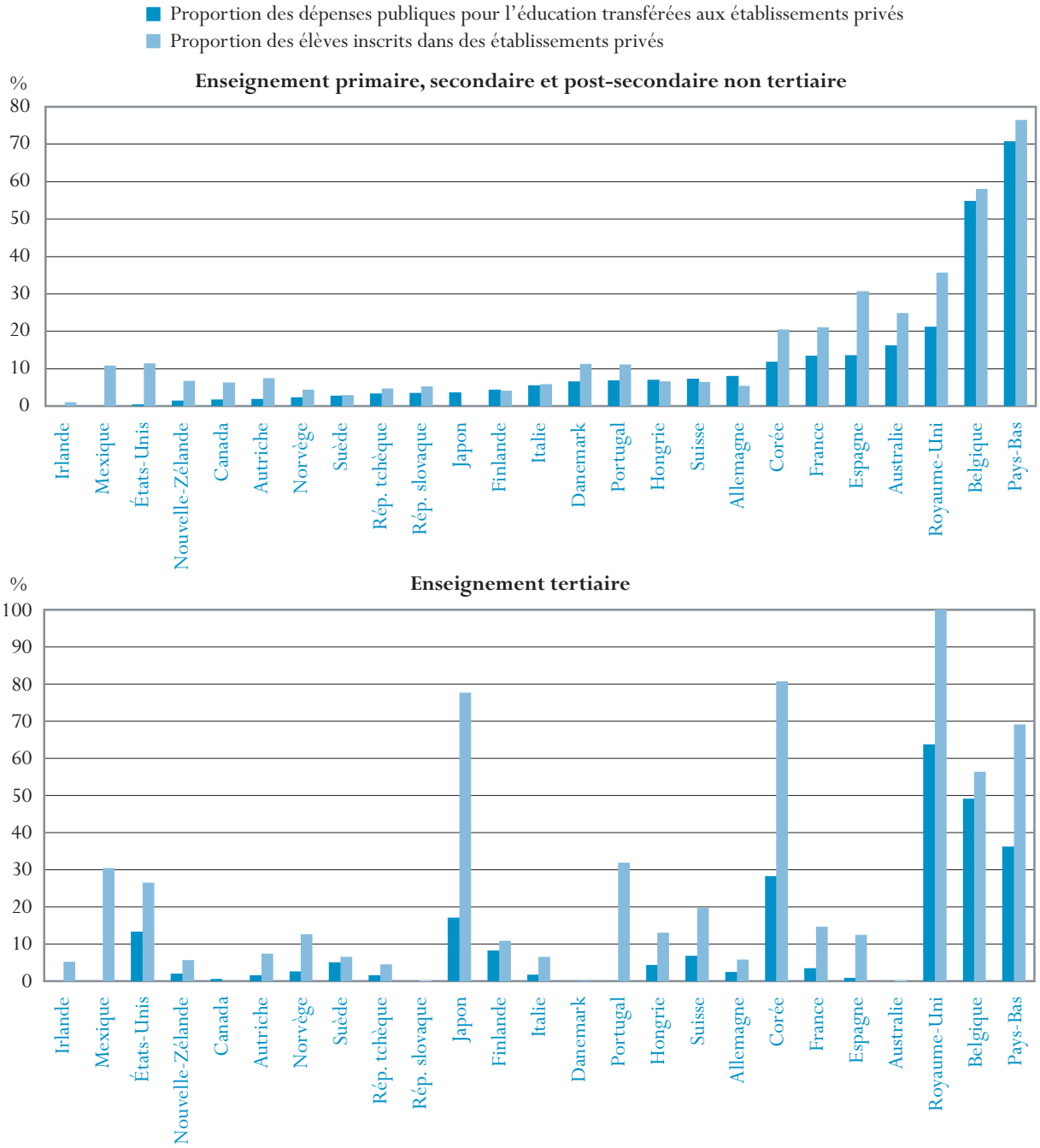

Les pays sont classés par ordre croissant de la proportion de dépenses publiques directes transférées aux établissements privés d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableaux B4.3, C2.3 et C2.4. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

B4

d'enseignement tertiaire dont le budget est constitué à plus de 95 pour cent des droits de scolarité.

Dans l'OCDE, les dépenses supportées par les étudiants et leur famille au titre des droits de scolarité et autres frais liés aux études diffèrent d'un pays à l'autre selon la fiscalité et la politique budgétaire. Elles dépendent aussi de la volonté des pouvoirs publics d'apporter un soutien aux étudiants. L'importance de ce soutien varie en fonction de plusieurs critères liés au mode de fréquentation (étudiant à temps plein ou à temps partiel), à l'âge et à la situation résidentielle (en famille ou non) des étudiants. Toutefois, les critères qui ont servi à définir les conditions d'attribution des aides aux étudiants perdent dans une certaine mesure de leur pertinence. Les étudiants plus âgés que la moyenne, dont le nombre augmente, ont désormais plus souvent déjà fondé leur propre foyer et tendent à préférer l'enseignement à temps partiel ou à distance à l'enseignement à plein temps, sur place.

Évolution des investissements publics et privés dans l'éducation

Le financement du secteur privé a augmenté dans l'éducation.

Dans neuf des 16 pays de l'OCDE dont les données sont comparables, les dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement ont augmenté de plus de 10 pour cent en valeur absolue entre 1995 et 1999. Les hausses sont comprises entre environ 2 pour cent en Allemagne et en France et 100 pour cent au moins au Portugal et en Suède. Dans l'OCDE, seuls trois pays, à savoir l'Autriche, la Norvège et la République tchèque, ont vu la part privée du financement diminuer de plus de 5 pour cent (voir le graphique B4.3).

En Australie, au Canada et au Danemark, les dépenses privées au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ont augmenté à un rythme plus soutenu que les dépenses publiques mais les changements sont les plus frappants dans l'enseignement tertiaire où l'accroissement spectaculaire des taux de fréquentation a conduit à une augmentation des dépenses privées d'éducation …

Une croissance significative des dépenses privées au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire a été enregistrée entre 1995 et 1999 dans quatre pays de l'OCDE qui sont l'Australie, le Canada, le Danemark et les Pays-Bas. En Australie, au Canada et au Pays-Bas, où les fonds privés d'éducation représentent en 1999 plus de 5 pour cent, la hausse des fonds privés entre 1995 et 1999 est comprise entre 16 et 37 pour cent (voir le graphique B4.3 et le tableau B4.2).

Dans de nombreux pays de l'OCDE, l'accroissement spectaculaire des taux de fréquentation au niveau tertiaire (indicateur C2) témoigne des efforts énergiques qui ont été déployés pour satisfaire la demande, tant des particuliers que de la société. Mais les mécanismes de financement de l'enseignement tertiaire ont été conçus pour une autre époque, à l'instar d'ailleurs de ses structures et de ses programmes. Par conséquent, la contribution des familles au financement des études s'est accrue parallèlement à l'augmentation de la demande d'enseignement tertiaire enregistrée dans de nombreux pays de l'OCDE. Dans tous les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, à l'exception du Canada et de la France, l'indice de variation des dépenses privées directes affiche des valeurs beaucoup plus élevées pour les établissements d'enseignement tertiaire que pour les établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Graphique B4.3.

Indice de variation des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement entre 1995 et 1999 (1995=100)

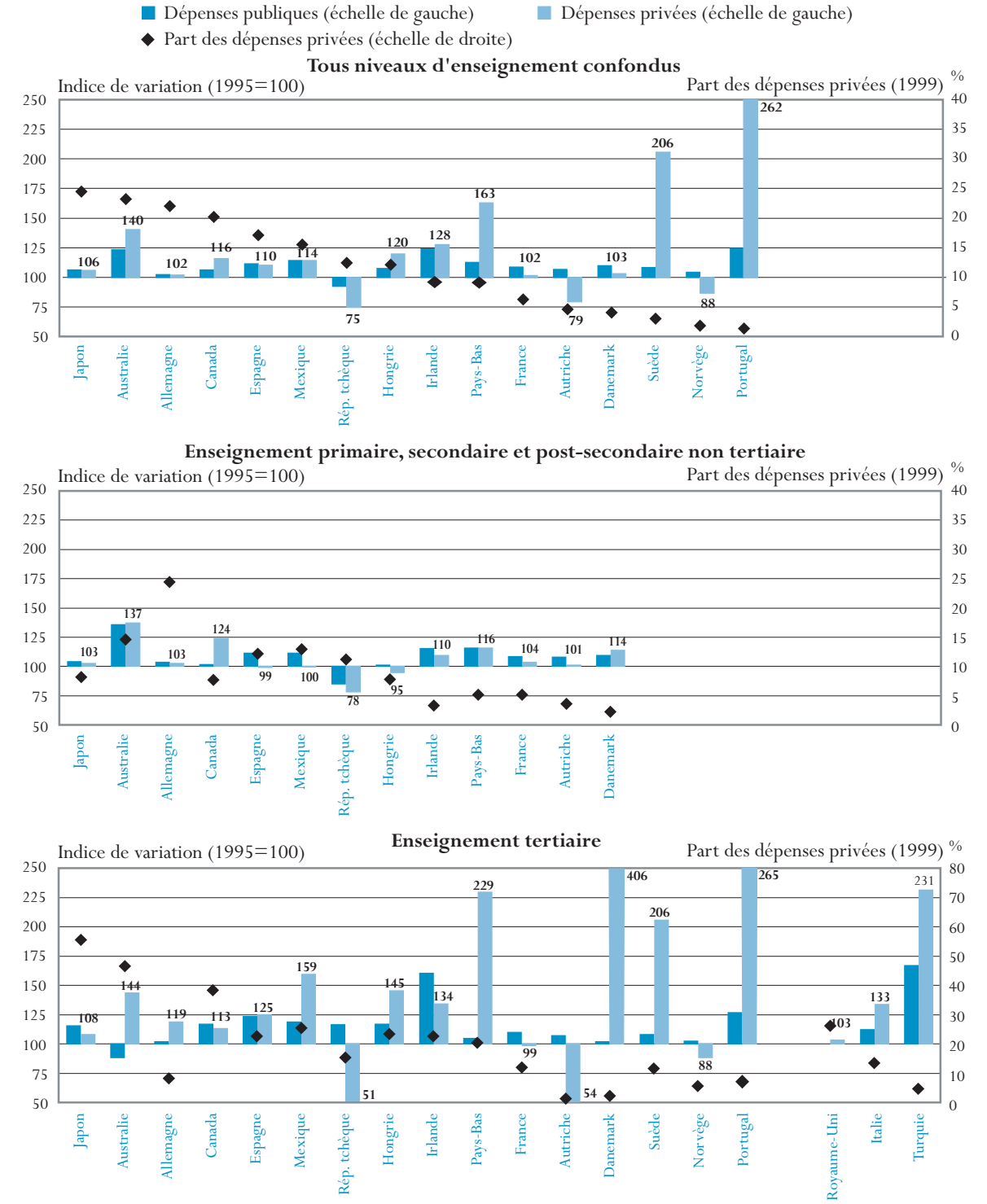

Remarque : Les pays dont la part totale des dépenses privées est inférieure ou égale à 1 pour cent ne figurent pas dans ce graphique
Les pays sont classés par ordre décroissant de la part des dépenses privées tous niveaux d'enseignement confondus en 1999.
Source : OCDE. Tableaux B2.2, B4.1 et B4.2. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

… et s'expliquent par quatre facteurs.

L'augmentation des dépenses consacrées par les ménages à l'enseignement tertiaire s'explique par un ou plusieurs des quatre facteurs suivants : *i)* l'accroissement des effectifs, *ii)* l'instauration de droits et autres frais de scolarité ou leur augmentation, *iii)* la hausse des prix des biens et services liés à l'éducation autres que ceux fournis par les établissements d'enseignement et *iv)* l'accroissement des effectifs des établissements privés qui imposent des droits plus élevés.

Dans 10 pays de l'OCDE sur 19, la part privée du financement de l'enseignement tertiaire a augmenté de plus de 30 pour cent entre 1995 et 1999…

Dix pays de l'OCDE sur 19 ont fait état d'une augmentation de plus de 30 pour cent des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire entre 1995 et 1999. Dans certains pays de l'OCDE, l'Australie, la Hongrie, le Mexique et les Pays-Bas surtout, les parts relatives de l'investissement public et de l'investissement privé dans l'enseignement tertiaire se sont nettement modifiées entre 1995 et 1999. Ainsi, la part du secteur privé est passée de 36 à 48 pour cent en Australie, de 20 à 23 pour cent en Hongrie, de 23 à 28 pour cent au Mexique et de 12 à 22 pour cent aux Pays-Bas entre 1995 et 1999. Cette évolution ne s'applique toutefois pas à tous les pays. En Irlande par exemple, l'augmentation de 34 pour cent de la part privée du financement des établissements d'enseignement tertiaire observée entre 1995 et 1999 a été dépassée par celle de 60 pour cent de la part publique. En Autriche et dans la République tchèque, les fonds privés alloués à l'enseignement tertiaire ont diminué de moitié entre 1995 et 1999. En conséquence, la part des fonds privés consacrés aux établissements d'enseignement dans les dépenses totales d'éducation a baissé et est passée de 2,4 à 1,3 pour cent en Autriche et de près de 29 pour cent à moins de 15 pour cent dans la République tchèque (voir le graphique B4.3 et le tableau B4.2).

…mais dans la plupart des pays de l'OCDE, ce phénomène n'a pas donné lieu à une diminution des dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire.

Il est important de souligner qu'en règle générale, l'accroissement des dépenses privées d'éducation n'a pas donné lieu à une baisse des dépenses publiques d'éducation, ni dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ni dans l'enseignement tertiaire. Il ressort au contraire du graphique B4.3 que l'investissement public dans l'éducation augmente, indépendamment des variations des dépenses privées dans la plupart des pays de l'OCDE, pour lesquels des données sur la période 1995-1999 sont disponibles. En fait, certains des pays affichant la hausse la plus importante des dépenses privées de l'OCDE figurent également parmi ceux qui ont connu la plus forte augmentation des ressources publiques consacrées à l'éducation. Ce constat suggère que les dépenses privées au titre de l'enseignement tertiaire viennent s'ajouter aux investissements publics, et non s'y substituer.

De nombreux pays de l'OCDE où les étudiants et leur famille contribuent au financement de l'enseignement tertiaire affichent des taux de

Les nouvelles stratégies de financement visent non seulement à mobiliser les ressources nécessaires auprès de sources publiques et privées plus diversifiées mais aussi à influer sur le comportement des élèves/étudiants de manière à rendre l'enseignement plus efficace par rapport à son coût. Il est difficile de déterminer avec exactitude l'incidence des frais de scolarité sur le comportement des apprenants, notamment parce que ces frais ne peuvent être dissociés des bourses, des avantages fiscaux et des subventions implicites

au travers des prêts. Mais dans nombre de pays où les étudiants et leur famille dépensent davantage pour l'enseignement tertiaire, les taux de fréquentation et de réussite figurent parmi les plus élevés (indicateurs A2 et C2).

fréquentation parmi les plus élevés…

Inversement, dans les six pays de l'OCDE qui affichent les taux les plus faibles en matière d'accès à l'enseignement tertiaire de type A, à savoir l'Allemagne, le Danemark, le Mexique, la République tchèque, la Suisse et la Turquie, les fonds d'éducation de sources privées ne représentent qu'entre 2 et 28 pour cent des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement tertiaire (voir les tableaux B4.2 et C2.1). Il n'est donc pas établi que la participation des bénéficiaires au financement de leurs études tertiaires impose des entraves économiques – pour autant, bien sûr, que les pouvoirs publics élaborent des stratégies visant à permettre aux étudiants d'accéder au financement, quelle que soit leur situation économique.

…tandis que plusieurs pays dans lesquels la plus grande part du financement provient de fonds publics présentent des taux de fréquentation peu élevés.

Définitions et méthodologie

Les parts publique et privée des dépenses au titre des établissements d'enseignement sont exprimées en pourcentage des dépenses totales provenant des secteurs public et privé ou engendrées par eux. Les dépenses privées comprennent les dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement, qu'elles soient ou non partiellement compensées par des aides publiques. Les aides publiques auxquelles peuvent prétendre les ménages et qui sont incluses dans les dépenses privées sont également présentées séparément.

Les données se rapportent à l'année budgétaire 1999 ; elles proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2001 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

Une partie du budget des établissements d'enseignement est consacrée aux services auxiliaires généralement proposés aux élèves/étudiants dans le domaine de la restauration, du logement et du transport. Certains des coûts de ces services sont financés par les élèves/étudiants. Ceux-ci sont également inclus.

L'évolution des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement est présentée sous la forme d'un indice de variation. La part des dépenses privées de 1995 est comparée à celle de 1999. Les chiffres relatifs aux dépenses de 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée en 2000 dans le cadre de laquelle les dépenses de 1995 ont été ajustées en fonction des méthodes et définitions appliquées lors de l'exercice UOE de collecte de données de 1999.

Les chiffres de 1995 proviennent d'une étude spéciale réalisée dans les pays de l'OCDE en 2000.

Il convient de souligner qu'une évolution importante, à la hausse ou la baisse, des dépenses privées (voir le graphique B4.3) peut ne donner lieu qu'à un léger surcoût pour les ménages dans les pays de l'OCDE où la part privée dans le financement total est peu élevée. En revanche, une évolution minime des dépenses peut se traduire par une augmentation substantielle des fonds alloués aux établissements d'enseignement si la part privée dans le financement total est importante.

La définition des établissements publics, des établissements privés subventionnés par l'État et des établissements privés indépendants figure dans le glossaire à la fin de cet ouvrage.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2002 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3 à *www.oecd.org/els/education/eag2002* pour des précisions sur les changements introduits).

Tableau B4.1.

Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus

Répartition des financements d'origine publique et privée au titre des établissements d'enseignement après les transferts de sources publiques, par année

		1999			1995		
		Financement public	Financement privé[1]	Privé, dont subventions publiques	Financement public	Financement privé[1]	Privé, dont subventions publiques
PAYS DE L'OCDE	Australie*	76.5	23.5	0.3	78.7	21.3	3.0
	Autriche*	95.4	4.6	x	93.9	6.1	1.4
	Belgique*	95.0	5.0	m	m	m	m
	Canada[2]*	79.8	20.2	m	82.3	17.7	a
	République tchèque*	87.6	12.4	n	85.0	15.0	6.2
	Danemark[2]*	96.0	4.0	m	95.7	4.3	n
	Finlande*	97.8	2.2	n	m	m	m
	France*	91.9	8.1	1.8	91.4	8.6	2.6
	Allemagne*	77.9	22.1	0.1	77.8	22.2	0.1
	Grèce*	93.4	6.6	m	m	m	n
	Hongrie	87.9	12.1	n	89.0	11.0	n
	Islande	m	m	m	m	m	m
	Irlande	89.6	10.4	1.2	89.8	10.2	m
	Italie	90.3	9.7	1.1	m	m	m
	Japon[3]*	75.6	24.4	a	75.5	24.5	a
	Corée*	58.7	41.3	1.1	m	m	m
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m
	Mexique	82.6	17.4	1.9	82.6	17.4	m
	Pays-Bas*	89.7	10.3	1.2	92.6	7.4	4.8
	Nouvelle-Zélande	m	m	a	m	m	m
	Norvège	98.2	1.8	n	97.9	2.1	m
	Pologne	m	m	m	m	m	m
	Portugal*	98.7	1.3	m	99.4	0.6	m
	République slovaque	97.8	2.2	m	m	m	m
	Espagne	82.3	17.7	0.7	82.1	17.9	0.4
	Suède	97.0	3.0	a	98.3	1.7	m
	Suisse	90.0	10.0	1.7	m	m	m
	Turquie*	98.8	1.2	m	94.7	5.3	1.2
	Royaume-Uni*	83.7	16.3	2.2	m	m	m
	États-Unis[2]*	75.0	25.0	x	m	m	m
	Moyenne des pays	***88.0***	***12.0***	***0.7***	~	~	~
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE	Argentine	77.2	22.8	0.1	m	m	m
	Chili	55.1	44.9	1.9	m	m	m
	Chine	55.8	44.2	n	m	m	m
	Inde[2, 4]	96.2	3.8	x	m	m	m
	Indonésie[5]	64.5	35.5	m	m	m	m
	Israël	80.9	19.1	2.0	80.5	19.5	1.4
	Jamaïque	62.3	37.7	1.0	m	m	m
	Jordanie	83.7	16.3	x	m	m	m
	Paraguay	56.4	43.6	x	m	m	m
	Pérou[2]	71.6	28.4	m	m	m	m
	Thaïlande	94.6	5.4	m	m	m	m

1. Sont comprises les subventions de source publique imputables aux paiements destinés aux établissements d'enseignement.
2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est soit inclus dans l'enseignement tertiaire soit manquant.
3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.
4. Année de référence : 1998.
5. Année de référence : 2000.
*Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.
Source : OCDE.

B4

B4

Tableau B4.2.

Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement

Répartition des financements d'origine publique et privée au titre des établissements d'enseignement après les transferts de source publique, par année et niveau d'enseignement

	Enseignement pré-primaire (enfants de 3 ans et plus)			Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire						Enseignement tertiaire					
	1999			1999			1995			1999			1995		
	Financement public	Financement privé[1]	Privé, dont subventions publiques	Financement public	Financement privé[1]	Privé, dont subventions publiques	Financement public	Financement privé[1]	Privé, dont subventions publiques	Financement public	Financement privé[1]	Privé, dont subventions publiques	Financement public	Financement privé[1]	Privé, dont subventions publiques
PAYS DE L'OCDE															
Australie*	62.9	37.1	n	85.4	14.6	n	85.6	14.4	0.7	52.4	47.6	1.1	64.2	35.8	8.1
Autriche*	86.5	13.5	0.2	96.4	3.6	x	96.1	3.9	x	98.7	1.3	x	97.6	2.4	x
Belgique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Belgique (Fl.)*	95.2	4.8	m	92.7	7.3	m	m	m	m	100.0	n	m	m	m	m
Canada[2]*	92.3	7.7	x	92.3	7.7	m	93.7	6.3	a	59.3	40.7	2.4	59.1	40.9	a
République tchèque*	89.3	10.7	n	88.8	11.2	n	88.6	11.4	6.8	84.7	15.3	n	71.0	29.0	8.6
Danemark[2]*	81.9	18.1	m	97.8	2.2	m	97.8	2.2	n	97.7	2.3	m	m	m	n
Finlande*	84.8	15.2	n	99.4	0.6	n	m	m	m	97.4	2.6	n	m	m	m
France*	95.8	4.2	n	92.8	7.2	2.0	92.5	7.5	2.4	85.7	14.3	2.3	84.3	15.7	5.0
Allemagne*	62.2	37.8	n	75.6	24.4	n	75.5	24.5	n	91.5	8.5	0.3	92.7	7.3	0.7
Grèce*	x	x	m	90.2	9.8	m	m	m	n	99.9	0.1	m	m	m	n
Hongrie	89.1	10.9	n	92.2	7.8	n	91.7	8.3	n	76.6	23.4	n	80.3	19.7	n
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	32.3	67.7	m	96.7	3.3	m	96.5	3.5	m	73.4	26.6	4.0	69.7	30.3	x
Italie	98.7	1.3	n	98.3	1.7	n	m	m	m	80.3	19.7	6.2	82.8	17.2	0.1
Japon[3]*	48.6	51.4	a	91.8	8.2	a	91.7	8.3	a	44.5	55.5	a	42.8	57.2	a
Corée*	23.2	76.8	0.5	80.2	19.8	1.0	m	m	m	20.7	79.3	1.3	m	m	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	87.5	12.5	0.2	85.2	14.8	1.9	83.8	16.2	m	71.8	28.2	2.7	77.4	22.6	m
Pays-Bas*	96.9	3.1	a	93.9	6.1	1.0	93.9	6.1	3.0	77.6	22.4	2.1	88.3	11.7	10.2
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	a	m	m	m	m	m	a	m	m	m
Norvège	100.0	n	n	99.1	0.9	x	98.9	1.1	m	94.4	5.6	n	93.6	6.4	m
Pologne[4]	m	m	m	m	m	m	m	m	m	82.8	17.2	m	m	m	m
Portugal*	m	m	m	99.9	0.1	m	100.0	0.0	m	92.9	7.1	m	96.5	3.5	m
République slovaque	98.6	1.4	m	99.6	0.4	m	m	m	m	91.9	8.1	m	m	m	m
Espagne	77.9	22.1	n	87.9	12.1	n	86.6	13.4	n	74.2	25.8	3.2	74.4	25.6	2.0
Suède	100.0	a	m	99.8	0.2	m	99.8	0.2	m	88.4	11.6	a	93.6	6.4	m
Suisse	99.9	0.1	0.1	87.7	12.3	1.2	m	m	m	96.7	3.3	3.3	m	m	m
Turquie*	m	m	m	m	m	m	94.0	6.0	n	95.3	4.7	m	96.6	3.4	4.2
Royaume-Uni*	95.6	4.4	a	88.2	11.8	0.0	m	m	m	63.2	36.8	10.7	63.9	36.1	16.0
États-Unis[2]*	90.3	9.7	m	90.7	9.3	x	m	m	m	46.9	53.1	x	m	m	m
Moyenne des pays	***82.2***	***17.8***	***0.1***	***92.1***	***7.9***	***0.5***	~	~		***79.2***	***20.8***	***2.1***	~	~	
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE															
Argentine	m	m	m	88.6	11.4	m	m	m	m	67.4	32.6	0.6	m	m	m
Chili	70.2	29.8	n	69.2	30.8	a	m	m	m	22.8	77.2	6.3	m	m	m
Chine	54.6	45.4	n	55.8	44.2	a	m	m	m	56.8	43.2	n	m	m	m
Inde[2, 5]	95.3	4.7	m	95.3	4.7	x	m	m	m	99.7	0.3	x	m	m	m
Indonésie[6]	5.3	94.7	m	76.6	23.4	m	m	m	m	43.8	56.2	m	m	m	m
Israël	75.5	24.5	n	94.9	5.1	1.0	m	m	m	58.1	41.9	5.2	m	m	m
Jamaïque	33.9	66.1	n	64.7	35.3	1.2	m	m	m	70.4	29.6	1.0	m	m	m
Jordanie	m	m	m	98.4	1.6	a	m	m	m	48.1	51.9	x	m	m	m
Malaisie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	92.7	7.3	m	m	m	m
Paraguay	m	m	m	59.5	40.5	x	m	m	m	51.2	48.8	x	m	m	m
Pérou[2]	80.3	19.7	a	76.8	23.2	a	m	m	m	54.5	45.5	m	m	m	m
Philippines[5]	m	m	m	66.8	33.2	x	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Thaïlande	92.6	7.4	m	97.8	2.2	m	m	m	m	83.3	16.7	m	m	m	m
Uruguay	87.4	12.6	m	93.6	6.4	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. Sont comprises les subventions de source publique imputables aux paiements destinés aux établissements d'enseignement. Pour déduire les subventions des financements privés, il suffit de soustraire les subventions publiques (colonnes 3, 6 et 9) des financements privés (colonnes 2, 5 et 8). Pour obtenir les dépenses publiques totales, subventions publiques comprises, il suffit d'additionner les subventions publiques (colonnes 3, 6 et 9) et le financement public direct (colonnes 1, 4 et 7).
2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est soit inclus dans l'enseignement tertiaire soit manquant.
3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.
4. Établissements publics seulement.
5. Année de référence : 1998.
6. Année de référence : 2000.

*Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.

Source : OCDE.

Tableau B4.3.

Répartition des dépenses publiques totales au titre de l'éducation (1999)

Dépenses publiques directes pour l'éducation transférées aux établissements d'enseignement et transferts publics indirects vers le secteur privé, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, par niveau d'enseignement

		Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire			Enseignement tertiaire			Tous niveaux d'enseignement confondus		
		Dépenses publiques directes au titre des établissements publics	Dépenses publiques directes au titre des établissements privés	Paiements et transferts publics indirects vers le secteur privé	Dépenses publiques directes au titre des établissements publics	Dépenses publiques directes au titre des établissements privés	Paiements et transferts publics indirects vers le secteur privé	Dépenses publiques directes au titre des établissements publics	Dépenses publiques directes au titre des établissements privés	Paiements et transferts publics indirects vers le secteur privé
PAYS DE L'OCDE	Australie*	79.6	16.1	4.3	67.7	n	32.3	75.9	12.1	10.8
	Autriche*	96.7	1.8	1.5	85.5	1.5	13.1	92.5	2.7	4.7
	Belgique*	44.9	54.7	0.4	35.0	49.0	15.9	43.3	52.1	4.6
	Canada[1]*	98.3	1.7	x	77.7	0.4	21.8	91.5	1.2	7.3
	République tchèque*	91.5	3.2	5.3	91.1	1.4	7.6	92.3	2.6	5.1
	Danemark[1]*	78.9	6.5	14.6	64.8	n	35.2	75.3	4.1	20.6
	Finlande*	91.8	4.2	3.9	74.9	8.1	17.1	86.1	5.8	8.2
	France*	83.0	13.3	3.7	88.7	3.3	8.0	85.2	10.9	4.0
	Allemagne*	85.4	7.9	6.7	85.4	2.4	12.3	82.1	10.7	7.2
	Grèce*	99.9	a	0.1	96.6	a	3.4	98.9	a	1.1
	Hongrie	92.5	6.9	0.6	83.2	4.3	12.6	91.3	5.7	2.9
	Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Irlande	96.9	n	3.1	85.2	n	14.8	93.7	n	6.3
	Italie	93.7	5.4	0.9	81.3	1.6	17.1	91.6	4.4	4.0
	Japon[2]*	96.5	3.5	m	83.0	17.0	m	93.6	6.4	m
	Corée*	86.6	11.7	1.7	59.8	28.1	12.1	83.7	13.0	3.2
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	97.2	0.1	2.7	94.3	m	5.7	96.9	0.1	3.1
	Pays-Bas*	21.9	70.7	7.4	39.3	36.1	24.6	27.4	61.0	11.6
	Nouvelle-Zélande	95.5	1.4	3.2	75.9	1.9	22.2	90.9	2.1	7.0
	Norvège	91.9	2.2	5.9	69.0	2.4	28.6	83.3	4.6	12.2
	Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Portugal*	92.0	6.7	1.3	94.0	n	6.0	91.8	6.2	2.1
	République slovaque	96.6	3.4	0.0	95.6	m	4.4	96.7	2.5	0.9
	Espagne	85.5	13.5	1.0	89.9	0.7	9.3	86.9	10.4	2.7
	Suède	83.7	2.7	13.6	64.7	4.9	30.4	78.9	3.9	17.1
	Suisse	90.0	7.1	2.8	89.3	6.6	4.1	89.6	6.8	3.6
	Turquie*	99.8	a	0.2	87.8	0.4	11.8	96.5	0.1	3.4
	Royaume-Uni*	78.7	21.1	0.2	a	73.3	26.7	64.7	29.8	5.5
	États-Unis[1]*	99.7	0.3	x	67.6	13.2	19.2	90.5	4.5	5.0
	Moyenne des pays	***87.0***	***9.9***	***3.5***	***75.1***	***9.9***	***16.4***	***84.0***	***9.7***	***6.4***
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE	Argentine	85.7	12.5	1.8	96.2	2.5	1.3	88.1	10.4	1.6
	Brésil[3]	98.2	1.8	n	93.1	0.8	6.1	97.2	1.5	1.3
	Chili	67.8	31.8	0.4	42.2	33.9	23.9	63.8	32.0	4.1
	Chine	99.2	a	0.8	93.7	a	6.3	97.9	a	2.1
	Inde[1, 3]	70.7	29.1	0.2	78.2	21.5	0.3	72.2	27.6	0.2
	Indonésie[4]	90.0	6.6	3.5	m	m	m	m	m	m
	Israël	75.0	24.0	1.1	6.9	83.4	9.6	64.1	33.1	2.7
	Jamaïque	98.2	n	1.8	98.3	n	1.7	95.6	2.7	1.7
	Jordanie	100.0	a	a	88.1	a	11.9	97.8	a	2.2
	Malaisie	98.9	0.6	0.5	66.1	n	33.9	88.2	0.4	11.5
	Paraguay	92.5	7.4	0.1	m	m	m	m	m	m
	Philippines[3]	98.7	a	1.3	97.5	a	2.5	98.5	a	1.5
	Thaïlande	93.3	2.2	4.5	74.9	n	25.1	88.9	2.0	9.1
	Uruguay	99.9	a	0.1	100.0	a	n	100.0	a	n

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est soit inclus dans l'enseignement tertiaire soit manquant.
2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.
3. Année de référence : 1998.
4. Année de référence : 2000.
* Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.
Source : OCDE.

B4

AIDES PUBLIQUES AUX ÉTUDIANTS ET MÉNAGES

- En moyenne, 16 pour cent des dépenses publiques afférentes à l'enseignement tertiaire sont consacrées au soutien des étudiants, des ménages et autres entités privées. En Australie, au Danemark et au Royaume-Uni, les aides publiques représentent environ un tiers ou plus du budget public de l'enseignement tertiaire.

- Les aides publiques revêtent une importance particulière dans les systèmes où les élèves/étudiants sont censés financer une partie au moins du coût de leurs études.

- Dans la plupart des pays de l'OCDE, les bénéficiaires des aides publiques jouissent d'une certaine liberté quant à leur utilisation. Dans tous les pays de l'OCDE qui ont fourni des données, les aides publiques sont essentiellement dépensées en dehors des établissements d'enseignement et le sont exclusivement dans un pays sur trois.

Graphique B5.1.

Subventions publiques pour l'éducation dans l'enseignement tertiaire (1999)

Subventions publiques au secteur privé pour l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, par type de subvention

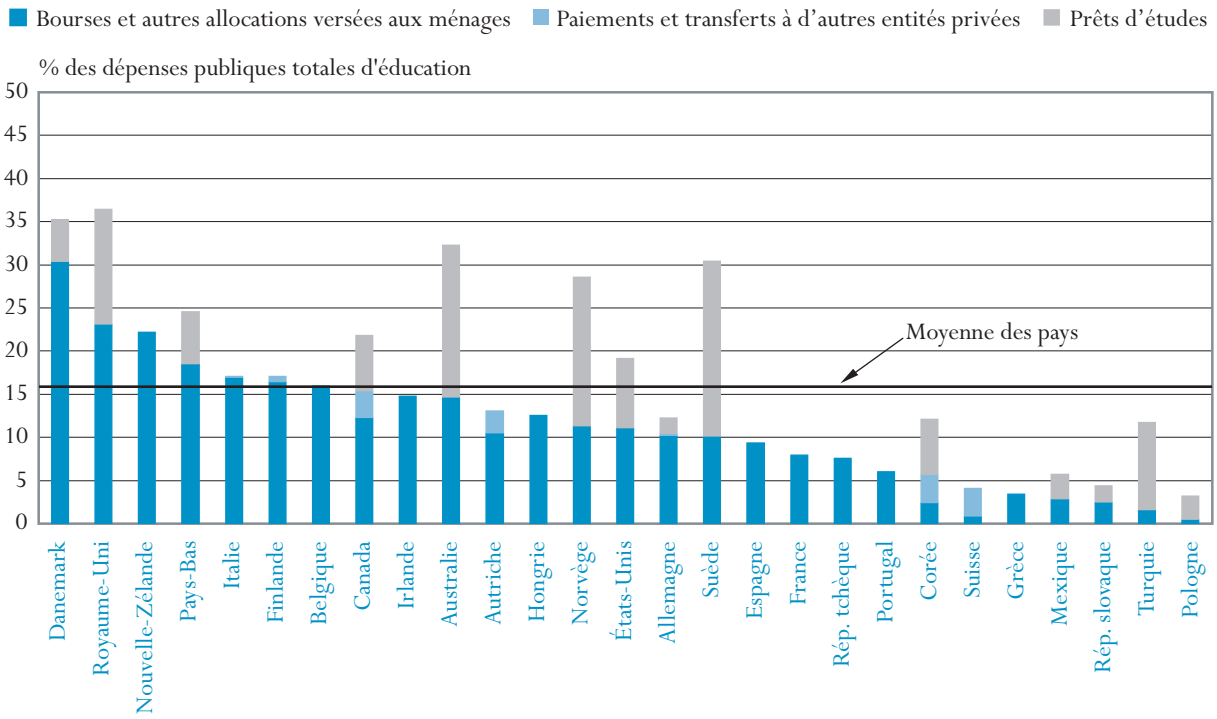

Les pays sont classés par ordre décroissant des bourses et autres allocations versées aux ménages et des transferts et paiements à d'autres entités privées dans l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE. Tableau B5.2. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

Contexte

Cet indicateur rend compte des dépenses publiques directes et indirectes au titre des établissements d'enseignement ainsi que des aides publiques accordées aux ménages au titre des frais de subsistance des élèves/étudiants.

En accordant des aides financières aux élèves/étudiants et à leur famille, les pouvoirs publics peuvent contribuer à faire progresser le taux de scolarisation, en particulier parmi les élèves/étudiants issus de familles à revenus modestes, car ils prennent ainsi en charge une partie du coût de l'éducation et des dépenses annexes. Les aides publiques jouent en outre un rôle important dans le financement indirect des établissements d'enseignement.

Le fait de financer les établissements d'enseignement par l'intermédiaire des élèves/étudiants peut également avoir pour effet d'intensifier la concurrence entre ces établissements et de rendre le financement de l'éducation plus efficient. Étant donné que la prise en charge par les pouvoirs publics d'une partie des frais de subsistance des élèves/étudiants peut aussi se substituer à l'exercice d'une activité rémunérée, les aides publiques peuvent permettre à ces derniers d'élever leur niveau de formation en leur offrant la possibilité d'étudier à plein temps et de travailler moins pour payer leurs études, voire pas du tout.

Le soutien apporté par les pouvoirs publics revêt de multiples formes : les subventions attribuées selon le critère des ressources, les allocations familiales versées pour tous les élèves/étudiants, les allégements fiscaux consentis aux élèves/étudiants ou à leurs parents et les autres transferts aux ménages. Les aides qui ne sont pas assorties de conditions particulières, comme les réductions d'impôt ou les allocations familiales, risquent de moins encourager les jeunes à faible revenu à suivre des études que les aides accordées en fonction des ressources. Elles peuvent toutefois contribuer à atténuer les disparités existant entre les ménages ayant des enfants scolarisés et ceux dont les enfants ne le sont pas.

Une question essentielle se pose à propos des aides financières aux ménages : doivent-elles être accordées sous la forme d'allocations ou de prêts ? Ces derniers contribuent-ils à accroître l'efficacité des aides investies dans l'éducation et à transférer une partie du coût de l'éducation aux bénéficiaires de l'investissement dans ce domaine ? Ou constituent-ils un moyen moins efficace que les allocations d'encourager les élèves/étudiants de condition modeste à poursuivre leurs études ? Cet indicateur ne peut pas répondre à cette question mais définit les politiques d'aide que les différents pays de l'OCDE entreprennent.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Champ couvert par le diagramme (voir page 158 pour les explications)

Cet indicateur présente la part des dépenses publiques d'éducation qui est transférée aux élèves/étudiants, à leur famille et à d'autres entités privées. Certaines de ces ressources sont indirectement allouées aux établissements d'enseignement. C'est notamment le cas lorsque les aides publiques sont utilisées pour payer les droits de scolarité. D'autres subventions à l'éducation,

telles que les aides au titre des frais de subsistance des élèves/étudiants, n'ont aucun rapport avec les établissements d'enseignement.

Cet indicateur établit une distinction entre les bourses, c'est-à-dire des subventions non remboursables, et les prêts, mais pas entre les diverses formes de bourse ou de prêt, entre les bourses et les allocations familiales ou les aides en nature, par exemple.

Les pouvoirs publics peuvent également apporter un soutien aux élèves/étudiants et à leur famille par le biais d'allègements fiscaux et de crédits d'impôt. Ces types de subventions sont exclus de cet indicateur.

Il est également fréquent que les pouvoirs publics garantissent le remboursement des prêts accordés aux élèves/étudiants par des organismes privés. Dans certains pays de l'OCDE, cette forme d'aide indirecte est aussi, voire plus importante que l'aide financière directe aux étudiants. Toutefois, par souci de comparabilité, les indicateurs de l'OCDE ne tiennent compte que des transferts publics aux entités privées au titre des prêts privés, et non de la valeur totale des prêts correspondants.

Quant aux prêts accordés aux élèves/étudiants, l'indicateur englobe la valeur totale des prêts afin de fournir des informations sur le niveau d'aide dont bénéficient actuellement les élèves/étudiants. Il ne tient pas compte des remboursements, même s'ils peuvent grandement réduire le coût réel des prêts. Certains pays de l'OCDE éprouvent par ailleurs des difficultés à quantifier les prêts accordés aux élèves/étudiants. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'analyse des chiffres sur les prêts d'études.

Aides publiques aux ménages et autres entités privées

Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 0,4 pour cent de leur PIB aux aides publiques aux ménages et aux autres entités privées.

Les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 0,4 pour cent de leur PIB aux aides publiques aux ménages et autres entités privées. Au Danemark et en Suède, ces aides représentent plus de 1 pour cent du PIB. En outre, les pays de l'OCDE affectent en moyenne 7,0 pour cent du budget public de l'éducation aux transferts au secteur privé (voir les tableaux B3.1, B5.1 et B5.2). La plus grande partie des aides publiques est allouée à l'enseignement tertiaire, sauf en Allemagne, en France, au Mexique, dans la République tchèque, en Suède et en Suisse, où plus de 50 pour cent des transferts vers le secteur privé concernent l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les aides publiques représentent une partie relativement faible des dépenses publiques d'éducation.

La plupart des pays de l'OCDE offrent des aides publiques aux ménages à partir du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En règle générale, les aides publiques sont rares avant le niveau secondaire supérieur. En effet, dans la majorité des pays de l'OCDE, la scolarisation est obligatoire et l'enseignement est dispensé gratuitement jusqu'à ce niveau, essentiellement par le secteur public et à proximité du lieu de résidence des élèves et de leur famille. Dans dix pays de l'OCDE sur 26, les aides publiques aux ménages et aux entités privées ne représentent que 1 pour cent, voire moins, des dépenses publiques

Graphique B5.2.

Subventions publiques pour l'éducation dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (1999)

Subventions publiques au secteur privé pour l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, par type de subvention

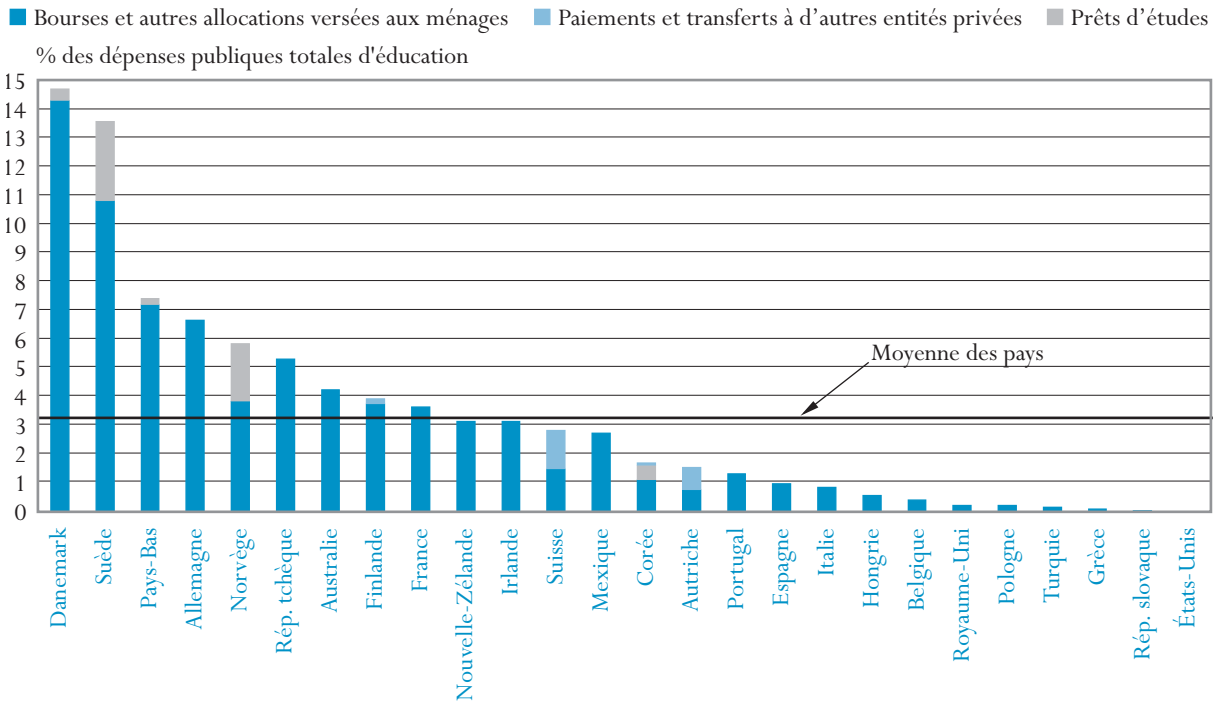

Les pays sont classés par ordre décroissant des subventions publiques totales dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.
Source : OCDE. Tableau B5.1. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

totales au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Toutefois, l'Allemagne, l'Australie, la Norvège, les Pays-Bas et la République tchèque affectent aux aides publiques entre 4 et 8 pour cent de leurs dépenses publiques au titre de l'éducation primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, et le Danemark et la Suède, 15 et respectivement 14 pour cent (voir le graphique B5.2). Dans la plupart des pays de l'OCDE où une part élevée d'aides publiques est affectée à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les aides s'adressent aux adultes qui reprennent des études secondaires.

L'Australie, le Danemark et le Royaume-Uni consacrent environ un tiers ou plus du budget public de l'éducation tertiaire aux subventions publiques vers le secteur privé.

La part du budget de l'éducation qui est consacrée aux aides aux ménages et aux entités privées est beaucoup plus importante dans l'enseignement tertiaire. En moyenne, les pays de l'OCDE affectent 16 pour cent du budget public de l'enseignement tertiaire aux aides aux ménages et autres entités privées (voir le graphique B5.1). L'Australie, le Danemark et le Royaume-Uni consacrent aux aides publiques environ un tiers ou plus de leurs dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire. Seules la Grèce, la Pologne, la République slovaque et la Suisse y affectent moins de 5 pour cent de leurs dépenses publiques totales au titre de l'enseignement tertiaire (voir le tableau B5.1).

Pour assurer la prise en charge des frais d'études, les pays de l'OCDE associent allocations et prêts selon des formules différentes.

Dans de nombreux pays de l'OCDE se pose la question fondamentale de savoir si les aides financières aux ménages doivent essentiellement revêtir la forme d'allocations ou de prêts. Les pouvoirs publics choisissent de subventionner par le biais de différentes formules de bourses et de prêts soit les frais de subsistance des élèves/étudiants, soit les coûts des études. Les partisans des prêts d'études font valoir que ces prêts sont plus fructueux, c'est-à-dire que si les sommes consacrées aux allocations servaient plutôt à garantir ou à subventionner des prêts, le volume total de l'aide destinée aux étudiants serait plus important et les études seraient globalement plus accessibles. En outre, les prêts permettent de faire supporter une partie du coût de l'éducation à ceux qui bénéficient le plus de l'investissement dans ce domaine. En revanche, les adversaires des prêts d'études soutiennent que ceux-ci encouragent moins que les allocations les jeunes de condition modeste à poursuivre leurs études. Ils estiment aussi qu'en raison des diverses subventions que reçoivent les emprunteurs ou les prêteurs et des frais de gestion qui en résultent, les prêts sont susceptibles d'être moins productifs que prévu.

Le graphique B5.1 évalue la part de l'ensemble des aides publiques aux ménages qui est accordée soit sous la forme de prêts, soit d'allocations ou de bourses. Ces deux dernières catégories englobent les allocations familiales et les aides spéciales mais pas les réductions d'impôt. Treize des 27 pays de l'OCDE qui ont fourni des données n'offrent aux étudiants que des bourses et des allocations. Les autres pays leur accordent à la fois des bourses ou des transferts et paiements vers d'autres entités privés. À deux exceptions près, les pays qui proposent le niveau le plus élevé d'aide publique aux élèves/étudiants sont également ceux qui pratiquent les prêts d'études. La plupart d'entre eux consacrent également aux bourses et aux allocations une part supérieure à la moyenne de leur budget (voir le graphique B5.1 et le tableau B5.2).

Le remboursement des prêts réduit le coût réel des dispositifs de prêts pour le budget public mais, en même temps, il accroît la charge que supportent les ménages pour l'éducation.

Le remboursement des prêts publics peut constituer un revenu assez considérable pour l'État et réduire le coût des dispositifs de prêts. Les données actuellement fournies sur les dépenses d'éducation des ménages (indicateur B4) ne tiennent pas compte des remboursements effectués par les anciens bénéficiaires de prêts publics. Les sommes en question peuvent représenter une charge non négligeable pour les individus et influer sur la décision de poursuivre des études tertiaires. Toutefois, dans de nombreux pays de l'OCDE, le remboursement des prêts est fonction du revenu ultérieur des étudiants.

Étant donné que ces prêts ne sont remboursés par les anciens étudiants que plusieurs années après avoir été contractés, il est difficile d'estimer le coût réel des dispositifs de prêts, c'est-à-dire déduction faite des remboursements. Il n'est pas possible de faire des comparaisons internationales sur le montant des remboursements effectués et des prêts accordés au cours d'une même période de référence, car ces comparaisons sont très sensibles à l'évolution des conditions d'octroi des prêts et du nombre d'étudiants qui en bénéficient.

Utilisation des aides publiques : financement des frais de subsistance et des droits de scolarité

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les bénéficiaires des aides publiques jouissent d'une certaine liberté quant à leur utilisation.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la majeure partie des sommes versées par les pouvoirs publics aux ménages au titre de l'éducation n'est pas destinée à un usage particulier ; en d'autres termes, ce sont les bénéficiaires de ces aides, à savoir les étudiants et leur famille, qui en déterminent l'affectation. Toutefois, dans quelques pays, les aides publiques sont censées servir à financer les sommes dues aux établissements d'enseignement. Ainsi, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni destinent certaines aides publiques au paiement des droits de scolarité. En Australie, les prêts et les droits de scolarité ont été étroitement liés les uns aux autres dans le cadre du Higher Education Contribution Scheme (HECS). Selon ce dispositif, les étudiants peuvent choisir soit d'apporter leur contribution à leurs études tertiaires à l'avance, chaque semestre, ce qui leur permet de bénéficier d'une réduction de 25 pour cent, soit d'acquitter l'ensemble de la contribution due à travers le système d'imposition lorsque leur revenu annuel aura dépassé un certain seuil. Pour cet indicateur de l'éducation dans l'OCDE, le HECS doit être comptabilisé comme un dispositif de prêts, même si les étudiants peuvent ne pas considérer le paiement différé de leur contribution comme un prêt. Dans les pays de l'OCDE où les droits de scolarité sont très importants, une part des aides publiques aux ménages est en réalité destinée à financer les sommes dues aux établissements d'enseignement, même si cela ne correspond pas nécessairement aux objectifs politiques officiellement poursuivis.

Dans tous les pays de l'OCDE qui ont fourni des données, les aides publiques sont essentiellement dépensées en dehors des établissements d'enseignement et le sont exclusivement dans un pays sur trois.

La majeure partie des aides publiques est affectée à des usages autres que les dépenses liées aux établissements d'enseignement. Les aides publiques servent principalement à financer les frais d'études autres que les droits de scolarité. En Finlande et au Pays-Bas, le montant des aides utilisées pour financer des dépenses autres que les droits de scolarité appliqués par les établissements d'enseignement représente plus de 15 pour cent des dépenses publiques totales au titre de l'enseignement tertiaire. La Corée, la Pologne et la Suisse sont les seuls pays de l'OCDE où les bourses et autres allocations consacrées à des frais autres que ceux afférents aux établissements d'enseignement représentent moins de 1 pour cent des dépenses publiques totales d'éducation (voir le tableau B5.2).

Les aides publiques revêtent une importance particulière dans les systèmes où les élèves/étudiants sont censés financer une partie au moins du coût de leurs études.

Dans les pays de l'OCDE où les étudiants sont tenus de verser des droits aux établissements d'enseignement, l'accès aux aides publiques revêt une importance particulière car ces aides constituent un moyen d'ouvrir les possibilités d'éducation à tous les élèves/étudiants, indépendamment de leur situation économique. L'indicateur B4 évalue la part des fonds d'origine privée alloués aux établissements d'enseignement. Dans les pays de l'OCDE où la participation privée au financement des établissements d'enseignement est faible, le niveau des aides publiques tend à être faible aussi (voir les tableaux B5.2 et B4.2).

En revanche, au Royaume-Uni, où les élèves/étudiants sont tenus de verser des droits de scolarité, plus de 10 pour cent des dépenses publiques de l'enseignement tertiaire au titre des aides sont consacrées aux subventions destinées à aider les élèves/étudiants et leur famille à s'acquitter des droits de scolarité. À cet égard, la Corée fait figure d'exception : la part des aides publiques au titre des droits de scolarité versés aux établissements d'enseignement y est relativement faible, de l'ordre de 2 pour cent, alors que plus de 80 pour cent des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement tertiaire proviennent de sources privées (voir les tableaux B5.2 et B4.2).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 1999 ; elles proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2001 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

Les aides publiques aux ménages comprennent les catégories suivantes : *i)* les allocations et les bourses, *ii)* les prêts d'études publics, *iii)* les allocations familiales ou allocations pour enfant liées au statut d'élève/étudiant, *iv)* les aides publiques en espèces ou en nature expressément destinées à couvrir les frais de logement et de transport, les frais médicaux, l'achat de livres et de fournitures et les dépenses afférentes aux activités sociales, récréatives et autres et *v)* la prise en charge des intérêts sur les prêts privés.

Les dépenses afférentes aux prêts d'études ont été indiquées en valeur brute, à savoir sans déduire, ni exprimer en chiffres nets les remboursements ou les versements d'intérêts effectués par les emprunteurs (étudiants ou ménages). En effet, c'est le montant brut des prêts, y compris les bourses et allocations, qui constitue la variable pertinente pour évaluer l'aide financière accordée aux étudiants actuels.

Les coûts publics afférents aux prêts privés garantis par les pouvoirs publics sont inclus en tant que subventions à d'autres entités privées. Contrairement aux prêts publics, seul le coût net de ces prêts est inclus.

La valeur des réductions fiscales ou des crédits d'impôt dont bénéficient les ménages et les élèves/étudiants n'est pas incluse.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2002 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3 à *www.oecd.org/els/education/eag2002* pour des précisions sur les changements introduits).

Tableau B5.1.

Subventions publiques au secteur privé en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (1999)

Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et subventions aux ménages et autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB

		Dépenses directes au titre des établissements	Subventions aux entités privées au titre de l'éducation					Transferts aux entités privées au titre de l'éducation en pourcentage du PIB
			Aides financières aux étudiants			Paiements et transferts aux autres entités privées	Total	
			Bourses et autres allocations versées aux ménages	Prêts d'études	Total			
PAYS DE L'OCDE	Australie	95.7	4.3	n	4.3	n	4.3	0.16
	Autriche	98.5	0.7	a	0.7	0.8	1.5	0.06
	Belgique	99.6	0.4	n	0.4	n	0.4	0.01
	Canada[1]*	m	m	m	m	m	m	m
	République tchèque*	94.7	5.3	a	5.3	n	5.3	0.16
	Danemark[1]*	85.3	14.3	0.4	14.7	n	14.7	0.70
	Finlande	96.1	3.7	n	3.7	0.2	3.9	0.15
	France	96.3	3.7	a	3.7	a	3.7	0.15
	Allemagne*	93.3	6.7	n	6.7	n	6.7	0.20
	Grèce	99.9	0.1	m	0.1	a	0.1	0.00
	Hongrie	99.4	0.6	a	0.6	n	0.6	0.02
	Islande	m	m	m	m	m	m	m
	Irlande*	96.9	3.1	n	3.1	n	3.1	0.10
	Italie	99.1	0.9	a	0.9	n	0.9	0.03
	Japon	m	m	m	m	m	m	m
	Corée	98.3	1.1	0.5	1.6	0.1	1.7	0.06
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	97.3	2.7	a	2.7	n	2.7	0.09
	Pays-Bas	92.6	7.2	0.2	7.4	n	7.4	0.23
	Nouvelle-Zélande	96.8	3.2	a	3.2	n	3.2	0.15
	Norvège	94.1	3.8	2.0	5.9	n	5.9	0.25
	Pologne	99.8	0.2	x	0.2	m	0.2	0.01
	Portugal	98.7	1.3	m	1.3	m	1.3	0.06
	République slovaque	100.0	n	a	n	a	n	n
	Espagne	99.0	1.0	n	1.0	n	1.0	0.03
	Suède	86.4	10.8	2.8	13.6	a	13.6	0.69
	Suisse*	97.2	1.5	n	1.5	1.3	2.8	0.11
	Turquie	99.8	0.2	a	0.2	a	0.2	0.00
	Royaume-Uni	99.8	0.2	n	0.2	n	0.2	0.01
	États-Unis[1]	100.0	n	a	n	n	n	x
	Moyenne des pays	***96.7***	***3.0***	***0.3***	***3.2***	***0.1***	***3.3***	***0.14***
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE	Argentine	98.2	1.8	n	1.8	n	1.8	0.06
	Brésil[2]	100.0	n	n	n	n	n	n
	Chili	99.6	n	a	n	a	n	n
	Chine	99.2	0.8	x	0.8	a	0.8	n
	Inde[1, 2]	99.8	0.2	n	0.2	x	0.2	n
	Indonésie[3]	96.5	3.5	m	3.5	x	3.5	n
	Israël	98.9	1.1	n	1.1	n	1.1	n
	Jamaïque	98.2	1.8	n	1.8	n	1.8	0.08
	Jordanie	100.0	a	a	a	a	a	a
	Malaisie	99.5	0.5	a	0.5	a	0.5	n
	Paraguay	99.9	n	a	n	a	n	n
	Pérou[1]	99.9	0.1	n	0.1	n	0.1	n
	Philippines[2]	98.7	1.3	a	1.3	a	1.3	n
	Thaïlande	95.5	n	4.4	4.5	m	4.5	0.13
	Uruguay	99.9	n	a	n	a	n	n

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est exclu ou les données le concernant n'ont pas été communiquées.
2. Année de référence : 1998.
3. Année de référence : 2000.
* Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.
Source : OCDE.

B5

B5

Tableau B5.2.

Subventions publiques au secteur privé en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB au titre de l'enseignement tertiaire (1999)

Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et subventions aux ménages et autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB

		Subventions aux entités privées au titre de l'éducation						
		Aides financières aux étudiants						
	Dépenses directes au titre des établissements	Bourses et autres allocations versées aux ménages	Prêts d'études	Total	Bourses et autres allocations versées aux ménages au titre des établissements d'enseignement	Paiements et transferts aux autres entités privées	Total	Transferts aux entités privées au titre de l'éducation en pourcentage du PIB
PAYS DE L'OCDE								
Australie	67.7	14.6	17.7	32.3	1.4	n	32.3	0.38
Autriche	86.9	10.4	a	10.4	x	2.6	13.1	0.22
Belgique	84.1	15.9	n	15.9	m	n	15.9	0.24
Canada[1]*	78.2	12.2	6.4	18.6	m	3.2	21.8	0.41
République tchèque*	92.4	7.6	a	7.6	n	n	7.6	0.06
Danemark*	64.8	30.3	4.9	35.2	m	n	35.2	0.83
Finlande	82.9	16.4	n	16.4	n	0.7	17.1	0.36
France	92.0	8.0	a	8.0	2.4	a	8.0	0.08
Allemagne*	87.7	10.1	1.9	12.0	n	0.3	12.3	0.13
Grèce	96.6	3.4	m	3.4	m	a	3.4	0.04
Hongrie	87.4	12.6	a	12.6	n	n	12.6	0.12
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande*	85.2	14.8	n	14.8	4.7	n	14.8	0.17
Italie	82.9	16.9	n	16.9	6.3	0.1	17.1	0.14
Japon	m	m	m	m	m	m	m	m
Corée	87.9	2.4	6.4	8.8	2.4	3.3	12.1	0.07
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	94.3	2.8	2.9	5.7	m	n	5.7	0.05
Pays-Bas	75.4	18.4	6.2	24.6	2.0	n	24.6	0.32
Nouvelle-Zélande	77.8	22.2	a	22.2	x	n	22.2	0.27
Norvège	71.4	11.3	17.3	28.6	n	n	28.6	0.57
Pologne	96.8	0.4	2.7	3.2	n	m	3.2	0.03
Portugal	94.0	6.0	m	6.0	m	m	6.0	0.06
République slovaque	95.6	2.5	1.9	4.4	m	a	4.4	0.03
Espagne	90.7	9.3	n	9.3	3.9	n	9.3	0.08
Suède	69.6	10.1	20.3	30.4	x	a	30.4	0.63
Suisse*	95.9	0.8	n	0.8	n	3.3	4.1	0.05
Turquie	88.2	1.5	10.2	11.8	m	n	11.8	0.14
Royaume-Uni	63.6	23.1	13.3	36.4	10.7	n	36.4	0.39
États-Unis[1]	80.8	11.1	8.1	19.2	x	m	19.2	0.26
Moyenne des pays	***84.1***	***10.9***	***4.7***	***15.4***	***2.0***	***0.6***	***15.9***	***0.23***
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE								
Argentine	98.7	n	n	n	x	0.9	1.3	n
Brésil[2]	93.9	4.3	1.8	6.1	x	n	6.1	0.07
Chili	76.1	10.8	13.1	23.9	21.0	a	23.9	0.16
Chine	93.7	6.3	x	6.3	n	a	6.3	n
Inde[2]	99.7	0.3	x	0.3	x	x	0.3	n
Israël	90.4	8.1	1.6	9.6	8.1	n	9.6	0.12
Jamaïque	98.3	1.7	m	1.7	1.3	n	1.7	n
Jordanie	88.1	11.9	a	11.9	x	a	11.9	0.11
Malaisie	66.1	13.2	20.7	33.9	x	a	33.9	0.63
Paraguay	98.0	2.0	m	2.0	x	a	2.0	n
Pérou	98.9	n	0.9	1.1	x	n	1.1	n
Philippines[2]	97.5	1.0	1.6	2.5	x	a	2.5	n
Thaïlande	74.9	m	25.1	25.1	m	m	25.1	0.29
Uruguay	100.0	n	a	n	x	a	n	n
Zimbabwe[1]	87.3	4.0	8.7	12.7	x	a	12.7	0.15

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus.
2. Année de référence : 1998.
* Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.
Source : OCDE.

DÉPENSES AU TITRE DES ÉTABLISSEMENTS PAR CATÉGORIE DE SERVICES ET DE RESSOURCES

- En moyenne, un quart des dépenses au titre de l'enseignement tertiaire est consacré à la recherche et au développement dans les établissements d'enseignement tertiaire. Les grands écarts observés entre les pays de l'OCDE concernant la priorité accordée à la recherche au développement dans les établissements d'enseignement tertiaire peuvent en partie expliquer les différences conséquentes enregistrées au niveau des dépenses par étudiant.

- Selon la moyenne établie sur la base de tous les pays de l'OCDE, les dépenses de fonctionnement représentent 92 pour cent des dépenses totales d'éducation, dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Dans tous les pays de l'OCDE sauf quatre, 70 pour cent des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire sont consacrées à la rémunération du personnel.

Graphique B6.1.

Dépenses au titre de l'enseignement, de la recherche et développement (R&D) et des services auxiliaires dans les établissements d'enseignement tertiaire, en pourcentage du PIB (1999)

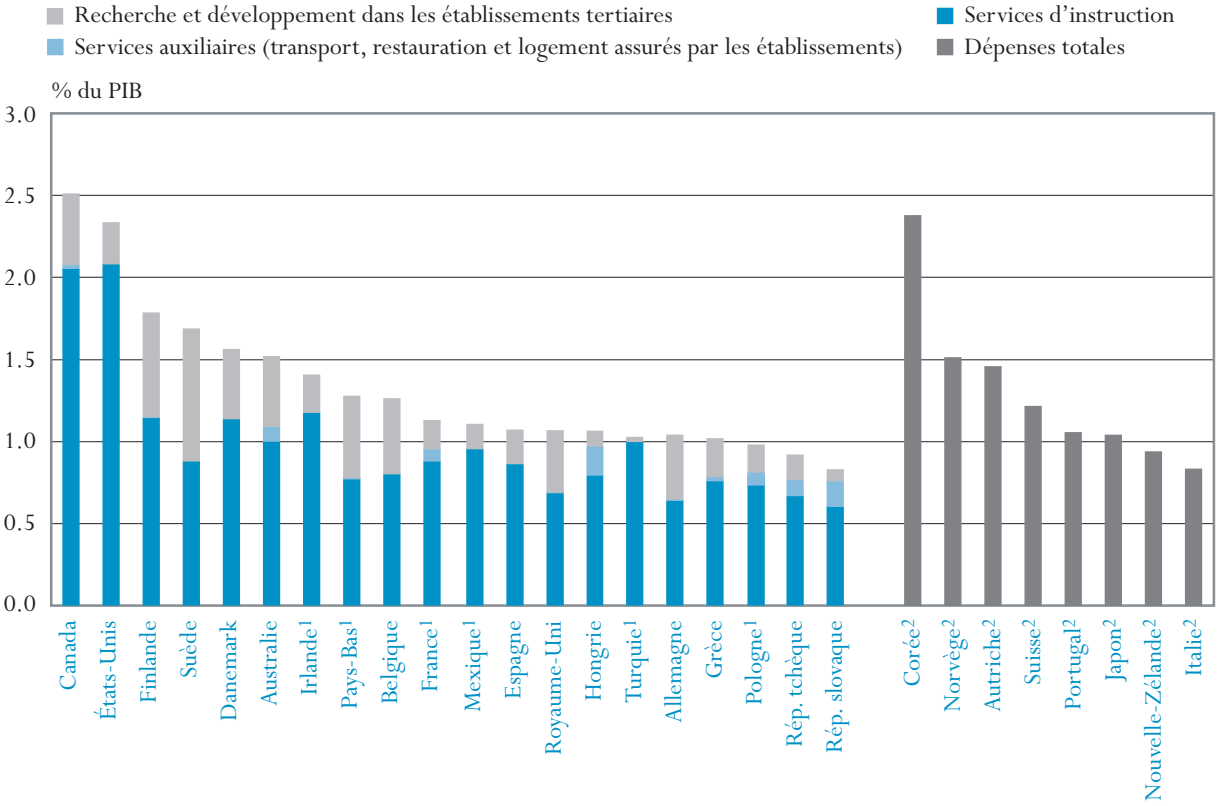

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses au titre de l'enseignement, de recherche et développement (R&D) et des services auxiliaires dans les établissements d'enseignement tertiaire.

1. Les dépenses de recherche et développement dans l'enseignement tertiaire et donc les dépenses totales sont sous-estimées.
2. La barre représente les dépenses totales dans l'enseignement tertiaire et inclut les dépenses de recherche et développement.

Source : OCDE. Tableau B6.1. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

B6

Contexte

Cet indicateur compare la part des dépenses de fonctionnement à celle des dépenses en capital ainsi que la répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie de ressources dans les différents pays de l'OCDE.

La façon dont les dépenses sont réparties entre les diverses catégories fonctionnelles peut influer sur la qualité de l'enseignement (au travers de la rémunération des enseignants, par exemple), l'état des équipements éducatifs (l'entretien des bâtiments scolaires, par exemple) et la capacité du système éducatif à s'adapter à l'évolution démographique et à celle des effectifs (par la construction de nouvelles écoles, par exemple).

Des comparaisons sur la manière dont les différents pays de l'OCDE répartissent les dépenses d'éducation entre les catégories de ressources peuvent donner une idée des différences existant dans l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement. En matière d'affectation des ressources, les décisions prises au niveau du système, tant sur le plan budgétaire que structurel, ont des répercussions jusque dans les salles de classe, car elles influent sur la nature de l'enseignement et les conditions dans lesquelles il est dispensé.

Il compare également la répartition des dépenses entre les différentes fonctions des établissements d'enseignement dans les pays de l'OCDE.

Les établissements d'enseignement proposent des services autres qu'éducatifs afin de faciliter l'enseignement. Ainsi, dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, des repas, des transports scolaires gratuits ou encore des logements en internat peuvent être offerts. Dans l'enseignement tertiaire, des établissements proposent des logements gratuits. Il est également fréquent qu'ils se livrent à des activités de recherche très diversifiées qui font partie intégrante de l'enseignement tertiaire.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

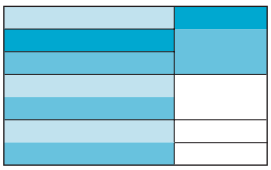

Champ couvert par le diagramme (voir page 158 pour les explications)

Cet indicateur divise les coûts d'éducation en dépenses de fonctionnement et en dépenses en capital et les répartit selon les trois grandes fonctions que remplissent généralement les établissements d'enseignement. Il englobe en premier lieu des dépenses directement afférentes à l'éducation, telles que celles liées à la rémunération des enseignants et à l'achat de matériel scolaire, et des dépenses indirectement liées à l'enseignement, telles que les dépenses en matière d'administration, de services de soutien pédagogique ou didactique, de formation permanente des enseignants, de conseillers d'orientation ou de construction d'infrastructures scolaires. Il inclut en deuxième lieu les dépenses au titre des services auxiliaires, tels que les services à caractère social fournis aux élèves/étudiants par les établissements d'enseignement. Enfin, il comprend les dépenses au titre des activités de recherche et développement (R&D) effectuées dans les établissements d'enseignement tertiaire, soit sous la forme du financement séparé des activités de recherche et de développement, soit sous la forme de la proportion que représentent les rémunérations salariales et les dépenses de fonctionnement au titre des activités de recherche dans le budget global de l'éducation.

Cet indicateur n'inclut pas les dépenses publiques et privées au titre de la recherche et du développement consenties en dehors des établissements d'enseignement, telles que les dépenses de R&D dans l'industrie. L'étude comparative des dépenses de R&D dans les secteurs autres que l'éducation figure dans la publication de l'OCDE Principaux indicateurs de la science et de la technologie. Les dépenses au titre des services auxiliaires fournis aux étudiants dans les établissements d'enseignement incluent uniquement les subventions publiques dont ces services font l'objet. Les dépenses consenties par les élèves/étudiants et leur famille au titre des services fournis par les établissements sur la base d'un financement autonome ne sont pas incluses.

Dépenses consacrées à l'enseignement, aux activités de recherche et développement et aux services auxiliaires

Dans les niveaux inférieurs à l'enseignement tertiaire, les dépenses d'éducation sont essentiellement consacrées aux services d'éducation tandis qu'au niveau tertiaire, les autres services, en particulier ceux liés aux activités de recherche et développement, peuvent absorber une partie significative des dépenses d'éducation. Les écarts observés entre les pays de l'OCDE quant aux dépenses au titre des activités de R&D peuvent expliquer en grande partie les différences dans le niveau de dépenses globales d'éducation par étudiant dans l'enseignement tertiaire (voir le graphique B6.1). Ainsi, en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, au Danemark, en Finlande, aux Pays-Bas et en Suède, les dépenses unitaires seraient nettement inférieures si la part des activités de recherche et développement était exclue, car ces pays affichent un niveau élevé de dépenses au titre des activités de R&D des établissements d'enseignement tertiaire (entre 0,40 et 0,80 pour cent du PIB) (voir le tableau B6.1).

Les grands écarts observés entre les pays de l'OCDE concernant la priorité accordée à la R&D dans les établissements d'enseignement tertiaire peuvent en partie expliquer les différences conséquentes enregistrées au niveau des dépenses par étudiant.

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les services à caractère social destinés aux étudiants et, parfois, les services destinés à la population dans son ensemble font partie intégrante des services que les établissements d'enseignement fournissent. Le mode de financement de ces services auxiliaires diffère selon les pays qui dosent, chacun à leur façon, les dépenses publiques, les aides publiques et les contributions financières des élèves/étudiants et de leur famille.

Les services à caractère social destinés aux élèves/étudiants font partie intégrante des fonctions des établissements d'enseignement.

En moyenne, les pays de l'OCDE consacrent 0,2 pour cent de leur PIB aux subventions au titre des services auxiliaires fournis par les établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, soit 5 pour cent de leurs dépenses totales au titre de ces établissements. En tête du classement figurent la Finlande, la France, la Hongrie et les Républiques slovaque et tchèque. Ces pays affectent aux services auxiliaires environ 10 pour cent des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement, ce qui se traduit par des dépenses par étudiant de plus de 500 dollars ÉU (PPA) en Finlande et en France et de plus de 250 dollars ÉU (PPA) au Canada, aux États-Unis, en Hongrie, dans la République tchèque et en Suède (voir les tableaux B6.1 et B6.2).

Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les dépenses au titre des services auxiliaires représentent 5 pour cent des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement.

Dans plus de deux tiers des pays de l'OCDE, le montant consacré aux services auxiliaires est supérieur à celui des aides publiques aux ménages dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Ce constat ne s'applique pas à l'Australie, à l'Irlande, aux Pays-Bas et à la Suède où les dépenses au titre des aides publiques aux ménages sont supérieures (voir les tableaux B5.1 et B6.1).

En moyenne, les dépenses au titre des subventions des services auxiliaires dans l'enseignement tertiaire représentent à peine 0,04 pour cent du PIB. Ce chiffre peut toutefois se traduire par des montants élevés par étudiant, comme en Australie, en France, en Hongrie et dans les Républiques slovaque et tchèque où les subventions au titre des services auxiliaires dépassent la barre des 450 dollars ÉU (PPA). Dans l'enseignement tertiaire, les services auxiliaires sont plus souvent financés de manière autonome (voir les tableaux B6.1 et B6.2).

Dépenses de fonctionnement et en capital et répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie de ressources

Les dépenses d'éducation se divisent tout d'abord en dépenses courantes, ou de fonctionnement, et en dépenses en capital. Les dépenses en capital sont les dépenses consacrées aux actifs dont la durée de vie est supérieure à un an et comprennent les dépenses afférentes à la construction de locaux, à leur rénovation et aux grosses réparations qu'ils subissent. Les dépenses de fonctionnement comprennent les ressources utilisées chaque année pour les activités des établissements.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être subdivisées en trois grandes catégories fonctionnelles : la rémunération des enseignants, la rémunération des autres membres du personnel et les dépenses de fonctionnement autres que la rémunération des personnels (par exemple, le matériel pédagogique et les fournitures, l'entretien des locaux, la préparation des repas pour les élèves/étudiants, la location d'équipements éducatifs). Le montant alloué à chacune de ces catégories fonctionnelles de dépenses est en partie subordonné à l'évolution actuelle ou prévue des effectifs inscrits, de la rémunération des personnels et des coûts d'entretien et de construction des équipements éducatifs.

L'enseignement est surtout dispensé dans les écoles et les universités. L'importance des ressources humaines qu'il mobilise explique la part élevée des dépenses de fonctionnement dans les dépenses totales d'éducation. Niveaux primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire confondus, les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne, pour l'ensemble des pays de l'OCDE, 92 pour cent des dépenses totales.

La part relative des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital diffère sensiblement selon les pays : dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, la part des dépenses de fonctionnement va de

Graphique B6.2.

Répartition des dépenses totales et de fonctionnement au titre des établissements d'enseignement, par catégorie de ressources et niveau d'enseignement (1999)

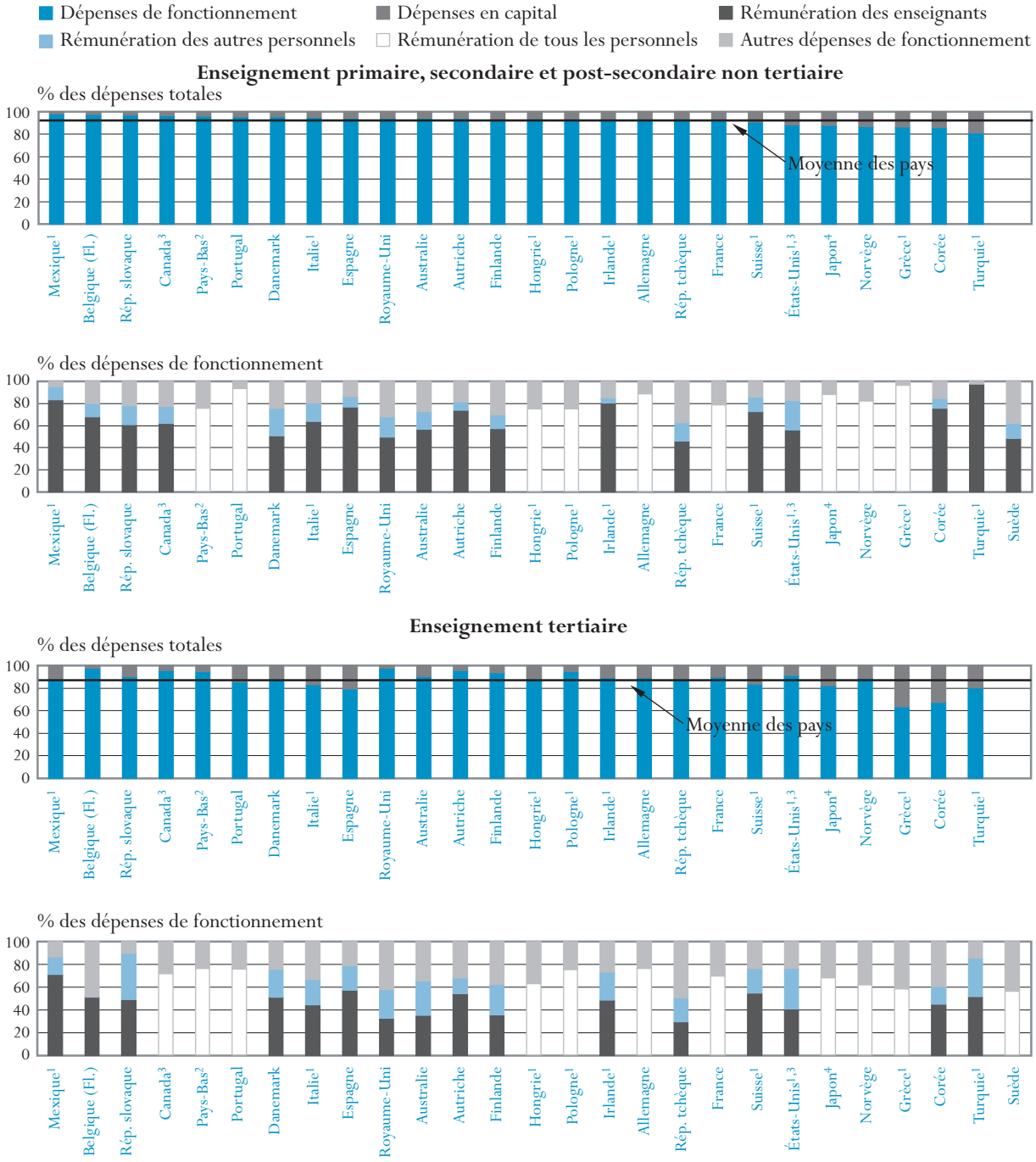

1. Établissements publics seulement.
2. Établissements publics et établissements privés subventionnés seulement.
3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est exclu.
4. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans le deuxième cycle du secondaire et dans le tertiaire.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

Source : OCDE. Tableau B6.3. Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

moins de 86 pour cent en Corée, en Grèce et en Turquie à 96 pour cent ou plus au Canada, dans la Communauté flamande de Belgique, au Mexique et dans la République slovaque (voir le graphique B6.2).

Dans tous les pays de l'OCDE sauf quatre, 70 pour cent au moins des dépenses de fonctionnement sont consacrées à la rémunération du personnel dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.

La rémunération du personnel de l'éducation, dont notamment les enseignants, absorbe la part la plus importante des dépenses de fonctionnement dans les pays de l'OCDE. En moyenne, dans l'ensemble de ces pays, la rémunération du personnel de l'éducation représente 80 pour cent des dépenses de fonctionnement tous niveaux d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire confondus. Alors qu'en Finlande, en République tchèque, au Royaume-Uni et en Suède, 70 pour cent au plus des dépenses sont affectées à la rémunération du personnel de l'éducation, cette part est d'au moins 90 pour cent en Grèce, au Mexique, au Portugal et en Turquie (voir le graphique B6.2).

Les pays de l'OCDE dont le budget de l'éducation est relativement peu important investissent davantage dans le personnel et moins dans d'autres services.

Les pays de l'OCDE dont le budget de l'éducation est relativement peu important (le Mexique, le Portugal et la Turquie, par exemple) consacrent en général une part supérieure de leurs dépenses de fonctionnement à la rémunération du personnel et une part inférieure à d'autres services sous-traités ou achetés, comme les services de soutien (tels que l'entretien des locaux scolaires), les services auxiliaires (la préparation des repas des élèves/étudiants, par exemple) et la location des bâtiments scolaires et autres équipements.

La part des dépenses de fonctionnement affectée à la rémunération du personnel de l'éducation, dont les enseignants, diffère selon les pays de l'OCDE.

Au Danemark et aux États-Unis, environ un quart des dépenses de personnel au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire est consacré à la rémunération de personnel autre que le personnel enseignant ; en Autriche, en Corée, en Espagne et en Irlande, cette proportion représente 10 pour cent, voire moins. Ces différences reflètent sans doute le degré de spécialisation du personnel de l'éducation dans des activités autres que l'enseignement dans un pays donné (par exemple, les chefs d'établissement qui n'enseignent pas, les conseillers d'orientation, les chauffeurs de cars, les infirmières, les gardiens et le personnel chargé de l'entretien) (voir le tableau B6.3).

Dans l'enseignement tertiaire, la part des dépenses en capital est généralement plus importante, en raison de l'utilisation d'équipements pédagogiques plus diversifiés et plus modernes.

Dans l'enseignement tertiaire, la part des dépenses totales qui est consacrée aux dépenses en capital est plus importante que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Cette part est égale ou supérieure à 10 pour cent dans 18 des 26 pays de l'OCDE considérés et dépasse la barre des 20 pour cent en Corée, en Espagne, en Grèce et en Turquie (voir le graphique B6.2).

Les variations reflètent probablement des différences dans la manière dont l'enseignement tertiaire est structuré dans chaque pays de l'OCDE, ainsi que l'importance des efforts requis pour faire face à l'accroissement des effectifs par la construction de nouveaux équipements.

Les pays de l'OCDE affectent en moyenne 31 pour cent des dépenses de fonctionnement au titre de l'enseignement tertiaire à des postes autres que la rémunération du personnel d'éducation, ce qui s'explique par le coût beaucoup plus élevé des matériels et équipements requis dans l'enseignement supérieur (voir le graphique B6.2).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 1999 ; elles proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2001 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3).

La distinction entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital est celle qui est utilisée habituellement dans la comptabilité nationale. Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses afférentes aux biens et services utilisés pendant l'année en cours qui doivent être effectuées de manière récurrente afin d'entretenir la production de services éducatifs. Les dépenses en capital sont les dépenses consacrées aux actifs dont la durée de vie est supérieure à un an et comprennent les dépenses relatives à la construction de locaux, à leur rénovation et aux grosses réparations qu'ils subissent, ainsi que les dépenses liées à l'acquisition de nouveaux équipements ou au remplacement des équipements existants. Les dépenses en capital rapportées ici représentent la valeur du capital acquis ou créé au cours de l'année considérée – c'est-à-dire la quantité de capital constitué – que ces dépenses aient été financées à l'aide des recettes courantes ou au moyen d'emprunts. Ni les dépenses de fonctionnement, ni les dépenses en capital ne tiennent compte des dépenses afférentes au service de la dette.

Les calculs couvrent les dépenses des établissements publics ou, lorsque les données sont disponibles, celles des établissements publics et privés confondus.

Les dépenses de fonctionnement autres que celles afférentes à la rémunération du personnel comprennent les dépenses liées aux services fournis sous contrat ou achetés, comme les services de soutien (tels que l'entretien des locaux scolaires), les services auxiliaires (la préparation des repas des élèves/étudiants, par exemple) et la location des bâtiments scolaires et autres équipements. Ces services sont fournis par des prestataires extérieurs (contrairement à ceux fournis par les autorités responsables de l'éducation ou par les établissements eux-mêmes par l'intermédiaire de leur propre personnel).

Les dépenses au titre de la recherche et du développement comprennent toutes les dépenses afférentes aux activités de recherche menées par les universités et les autres établissements d'enseignement tertiaire, qu'elles soient financées par des fonds institutionnels ou par des bourses ou des contrats proposés par des commanditaires publics ou privés. Ces dépenses sont classées sur la base des données collectées auprès des établissements qui se livrent à ces activités et non auprès des bailleurs de fonds.

Les « services auxiliaires » sont les services fournis par les établissements d'enseignement en marge de leur mission principale d'éducation. Ils renvoient à deux types importants de services, à savoir les services à caractère social

destinés aux élèves/étudiants et les services destinés à la population dans son ensemble. Dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, les services à caractère social destinés aux élèves/étudiants englobent la restauration, les services de santé ainsi que le transport scolaire. Dans l'enseignement tertiaire, ils comprennent le logement (résidences d'étudiants), la restauration et les services de santé. Parmi les services destinés à la population dans son ensemble, citons les musées, les émissions radiophoniques et télévisées, le sport et les programmes culturels et de divertissement. Les dépenses consacrées aux services auxiliaires qui comprennent des droits versés par les élèves/étudiants et leur famille sont exclues.

Les principaux services d'éducation sont considérés comme correspondant au reste des dépenses, c'est-à-dire les dépenses totales d'éducation diminuées des dépenses au titre des activités de recherche et de développement et des services auxiliaires.

Il y a lieu de noter que les données figurant dans les éditions précédentes de cette publication ne sont pas toujours comparables aux données de l'édition 2002 en raison de la modification des définitions et du champ couvert, intervenue après l'étude de comparabilité des dépenses de l'OCDE (voir l'annexe 3 à *www.oecd.org/els/education/eag2002* pour des précisions sur les changements introduits).

Tableau B6.1.

Dépenses au titre des services d'instruction, de la recherche et développement (R&D) et des services auxiliaires dans les établissements d'enseignement en pourcentage du PIB et dépenses privées pour des achats liés à l'éducation effectués en dehors des établissements d'enseignement, en pourcentage du PIB (1999)

PAYS DE L'OCDE	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire				Enseignement tertiaire				
	Dépenses au titre des établissements			Dépenses privées pour l'achat de biens et services liés à l'instruction en dehors des établissements	Dépenses au titre des établissements				Dépenses privées pour des achats de biens/ services liés à l'instruction en dehors des établissements
	Services d'instruction	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)	Total		Services d'instruction	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)	Recherche et développement au sein des établissements tertiaires	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Australie	4.07	0.16	4.23	0.16	1.00	0.09	0.43	1.52	0.16
Autriche	x(3)	x(3)	4.18	m	x(8)	x(8)	x(8)	1.45	m
Belgique	x(3)	x(3)	3.45	m	x(8)	x(8)	0.46	1.26	m
Canada[1*]	3.66	0.19	3.84	m	2.05	0.02	0.43	2.51	0.40
République tchèque	2.68	0.48	3.17	m	0.67	0.10	0.15	0.92	m
Danemark	x(3)	x(3)	4.17	0.07	1.14	x(5)	0.43	1.56	0.83
Finlande	3.25	0.38	3.63	m	1.14	0.01	0.63	1.78	m
France[2*]	3.76	0.60	4.35	0.14	0.88	0.07	0.18	1.13	0.08
Allemagne	3.68	n	3.68	0.20	0.65	n	0.40	1.06	0.13
Grèce[3]	2.41	0.04	2.45	0.00	0.77	0.02	0.23	1.02	n
Hongrie[3]	2.61	0.37	2.97	m	0.80	0.13	0.13	1.07	m
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande[2*]	3.02	0.07	3.08	m	1.17	n	0.23	1.40	m
Italie	3.08	0.09	3.17	0.07	0.80	0.03	x(6)	0.83	0.40
Japon[4]	x(3)	x(3)	2.95	0.80	x(8)	x(8)	x(8)	1.04	m
Corée	x(3)	x(3)	3.98	m	x(8)	x(8)	x(8)	2.38	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique[2*]	x(3)	x(3)	3.59	0.22	0.93	m	0.18	1.11	0.07
Pays-Bas[2*]	3.05	0.03	3.08	0.18	0.77	0.01	0.50	1.28	0.06
Nouvelle-Zélande	x(3)	x(3)	4.63	m	x(8)	x(8)	x(8)	0.94	m
Norvège	x(3)	x(3)	4.04	m	x(8)	x(8)	x(8)	1.51	n
Pologne[2, 3]	3.45	0.19	3.63	m	0.74	0.07	0.15	0.97	m
Portugal	x(3)	x(3)	4.17	0.06	x(8)	x(8)	x(8)	1.05	0.06
République slovaque	2.68	0.35	3.03	m	0.60	0.16	0.07	0.83	m
Espagne	3.60	0.08	3.68	m	0.84	x(5)	0.27	1.10	m
Suède	4.18	0.21	4.39	0.69	0.88	a	0.81	1.69	0.63
Suisse	x(3)	x(3)	4.39	m	x(8)	x(8)	x(8)	1.21	m
Turquie[2, 3]	2.82	0.06	2.88	m	1.00	0.01	0.02	1.03	m
Royaume-Uni	3.55	0.14	3.68	m	0.68	n	0.38	1.07	0.09
États-Unis[1]	3.67	0.14	3.81	0.02	2.08	n	0.26	2.33	0.10
Moyenne des pays	***3.29***	***0.20***	***3.65***	***0.22***	***0.97***	***0.04***	***0.32***	***1.32***	***0.22***

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ». Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. Les services auxiliaires concernent uniquement les établissements publics. Les autres services auxiliaires sont inclus dans les services d'instruction.
2. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire et exclu de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.
3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.
4. Les dépenses au titre de la recherche et développement, et donc également les dépenses totales, sont sous-estimées.

*Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.

Source : OCDE.

B6

B6

PAYS DE L'OCDE

Tableau B6.2.

Dépenses par étudiant au titre des services d'instruction, des services auxiliaires et de la recherche et développement (R&D) (1999)

Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement en dollars ÉU convertis sur la base des PPA, de sources publiques et privées, par type de service et niveau d'enseignement

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire			Enseignement tertiaire			
	Dépenses au titre des établissements			Dépenses au titre des établissements			
	Services d'instruction	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)	Total	Services d'instruction	Services auxiliaires (transport, restauration et logement assurés par les établissements)	Recherche et développement	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Australie	5 592	217	5 809	7 714	674	3 338	11 725
Autriche	x(3)	x(3)	7 818	x(7)	x(7)	x(7)	12 070
Belgique	x(3)	x(3)	5 329	x(7)	x(7)	3 565	9 724
Canada[1*]	5 691	289	5 981	12 443	146	2 622	15 211
République tchèque	2 286	413	2 699	4 124	606	958	5 688
Danemark	x(3)	x(3)	7 226	7 753	x(4)	2 904	10 657
Finlande	4 559	535	5 093	5 196	30	2 888	8 114
France[*]	5 129	815	5 944	6 123	514	1 231	7 867
Allemagne	5 955	n	5 955	6 438	n	3 955	10 393
Grèce[2]	2 837	49	2 886	3 199	93	968	4 260
Hongrie[2]	2 046	288	2 334	4 398	726	736	5 861
Islande	m	m	m	m	m	m	m
Irlande[*]	3 550	76	3 626	8 089	n	1 585	9 673
Italie[2]	5 905	173	6 078	7 292	260	x(4)	7 552
Japon[3]	x(3)	x(3)	5 668	x(7)	x(7)	x(7)	10 278
Corée	x(3)	x(3)	3 137	x(7)	x(7)	x(7)	5 356
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m
Mexique[*]	x(3)	x(3)	1 240	4 018	n	771	4 789
Pays-Bas[4*]	4 890	45	4 934	7 383	77	4 825	12 285
Nouvelle-Zélande	x(3)	x(3)	m	x(7)	x(7)	x(7)	m
Norvège[2]	x(3)	x(3)	6 665	x(7)	x(7)	x(7)	12 096
Pologne[2, 5]	1 685	92	1 778	2 993	301	618	3 912
Portugal	x(3)	x(3)	4 483	x(7)	x(7)	x(7)	4 802
République slovaque	1 639	212	1 852	3 854	1003	468	5 325
Espagne	4 241	90	4 331	4 331	x(4)	1 376	5 707
Suède	553	278	5 832	7 395	a	6 828	14 222
Suisse[2]	x(3)	x(3)	8 192	x(7)	x(7)	x(7)	17 997
Turquie[2]	m	m	m	4 206	21	100	4 328
Royaume-Uni	4 354	208	4 563	6 120	n	3 434	9 554
États-Unis[1, 6]	7 131	266	7 397	17 115	n	2 105	19 220
Moyenne des pays	***4 297***	***238***	***4 879***	***6 493***	***247***	***2 264***	***9 210***

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ». Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.
2. Établissements publics seulement.
3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.
4. Établissements publics et établissements privés subventionnés seulement.
5. L'enseignement tertiaire de type B est inclus dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire.
6. Établissements publics et établissements privés indépendants seulement.

*Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002).*

Source : OCDE.

Tableau B6.3.

Dépenses d'éducation par catégorie de ressources (1999)

Répartition des dépenses totales et de fonctionnement au titre des établissements d'enseignement, de sources publiques et privées, par catégorie de ressources et niveau d'enseignement

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire						Enseignement tertiaire					
	Pourcentage des dépenses totales		Pourcentage des dépenses de fonctionnement				Pourcentage des dépenses totales		Pourcentage des dépenses de fonctionnement			
	Fonctionnement	Capital	Rémunération des enseignants	Rémunération des autres personnels	Rémunération de tous les personnels	Autres dépenses de fonctionnement	Fonctionnement	Capital	Rémunération des enseignants	Rémunération des autres personnels	Rémunération de tous les personnels	Autres dépenses de fonctionnement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
PAYS DE L'OCDE												
Australie	93.7	6.3	56.3	15.6	71.9	28.1	89.9	10.1	35.1	30.2	65.3	34.7
Autriche	93.5	6.5	73.3	7.9	81.2	18.8	95.4	4.6	53.6	14.2	67.8	32.2
Belgique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Belgique (Fl.)	97.2	2.8	67.4	11.7	79.1	20.9	97.3	2.7	50.6	0.7	51.4	48.6
Canada[1*]	96.4	3.6	61.7	15.1	76.8	23.2	95.4	4.6	x(11)	x(11)	71.7	28.3
République tchèque	91.9	8.1	45.5	16.5	62.1	37.9	87.6	12.4	29.2	21.1	50.3	49.7
Danemark	95.1	4.9	50.3	25.0	75.3	24.7	87.3	12.7	50.8	24.8	75.6	24.4
Finlande	92.9	7.1	56.8	12.1	68.9	31.1	93.2	6.8	35.4	26.4	61.8	38.2
France	91.4	8.6	x(5)	x(5)	78.6	21.4	89.2	10.8	x(11)	x(11)	70.0	30.0
Allemagne	92.3	7.7	x(5)	x(5)	88.8	11.2	88.9	11.1	x(11)	x(11)	76.2	23.8
Grèce[2]	85.8	14.2	x(5)	x(5)	96.4	3.6	62.9	37.1	x(11)	x(11)	58.4	41.6
Hongrie[2*]	92.6	7.4	x(5)	x(5)	75.2	24.8	86.9	13.1	x(11)	x(11)	63.2	36.8
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande[2]	92.2	7.8	80.0	4.8	84.9	15.1	88.9	11.1	48.1	24.6	72.7	27.3
Italie[2*]	94.8	5.2	63.6	16.6	80.2	19.8	82.7	17.3	43.8	22.5	66.3	33.7
Japon[3*]	87.6	12.4	x(5)	x(5)	88.1	11.9	81.5	18.5	x(11)	x(11)	68.4	31.6
Corée	85.6	14.4	75.3	8.5	83.8	16.2	66.9	33.1	44.8	15.0	59.8	40.2
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique[2]	97.6	2.4	82.9	12.0	94.9	5.1	86.7	13.3	71.0	15.3	86.3	13.7
Pays-Bas[4]	95.7	4.3	x(5)	x(5)	75.9	24.1	94.0	6.0	m	m	76.2	23.8
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	86.3	13.7	x(5)	x(5)	82.3	17.7	88.7	11.3	x(11)	x(11)	62.1	37.9
Pologne[2]	92.7	7.3	x(5)	x(5)	74.9	25.1	94.4	5.6	x(11)	x(11)	75.2	24.8
Portugal	95.4	4.6	x(5)	x(5)	93.7	6.3	85.1	14.9	x(11)	x(11)	75.9	24.1
République slovaque	96.8	3.2	60.6	16.8	77.4	22.6	89.9	10.1	48.8	40.4	89.3	10.8
Espagne	93.9	6.1	76.1	9.5	85.6	14.4	79.1	20.9	57.1	21.1	78.2	21.8
Suède[*]	m	m	47.8	13.7	61.8	38.2	m	m	x(11)	x(11)	56.6	43.4
Suisse[2]	90.4	9.6	72.4	12.9	85.3	14.7	83.2	16.8	54.4	21.5	75.8	24.2
Turquie[2]	80.6	19.4	96.8	m	96.8	3.2	79.7	20.3	51.1	34.1	85.2	14.8
Royaume-Uni	93.9	6.1	49.0	18.1	67.2	32.8	97.2	2.8	32.5	25.0	57.6	42.4
États-Unis[1, 2]	88.1	11.9	55.9	26.4	82.3	17.7	90.7	9.3	40.4	35.5	75.9	24.1
Moyenne des pays	***92.1***	***7.9***	***65.1***	***14.3***	***80.3***	***19.7***	***87.0***	***13.0***	***46.7***	***23.3***	***69.4***	***30.6***
PAYS NON-MEMBRES DE L'OCDE												
Argentine[2]	93.4	6.6	67.1	24.9	92.0	8.0	97.9	2.1	56.2	34.9	91.1	8.9
Brésil[2, 5]	94.8	5.2	x(5)	x(5)	81.9	18.1	97.6	2.4	x(11)	x(11)	86.3	13.7
Chili[2]	91.2	8.8	x(5)	x(5)	57.9	42.1	91.8	8.2	x(11)	x(11)	69.4	30.6
Chine	91.2	8.8	x(5)	x(5)	64.3	35.7	77.6	22.4	x(11)	x(11)	46.0	54.0
Inde[1, 2, 5]	97.2	2.8	79.5	8.4	87.8	12.2	96.9	3.1	x(11)	x(11)	99.6	0.4
Indonésie[2, 6]	93.9	6.1	78.0	7.6	85.6	14.4	82.0	18.0	87.2	11.8	99.0	1.0
Israël	91.0	9.0	x(5)	x(5)	76.9	23.1	89.7	10.3	x(11)	x(11)	76.5	23.5
Jamaïque[2]	90.9	9.1	57.4	10.0	67.3	32.7	92.3	7.7	53.6	29.2	82.7	17.3
Jordanie[2]	89.0	11.0	77.8	14.7	92.5	7.5	76.5	23.5	x(11)	x(11)	67.6	32.4
Malaisie[2]	77.3	22.7	65.8	14.8	80.6	19.4	61.7	38.3	42.1	9.2	51.4	48.6
Paraguay[2]	90.7	9.3	59.6	11.3	70.9	29.1	87.0	13.0	m	m	m	m
Pérou[2, 7]	89.2	10.9	89.3	2.0	91.3	8.7	88.8	11.2	46.0	9.0	55.0	45.0
Tunisie[2, 6]	88.7	11.3	x(5)	x(5)	95.1	4.9	74.1	25.9	x(11)	x(11)	70.0	30.0
Uruguay[2]	92.7	7.3	72.9	12.3	85.2	14.8	94.2	5.8	64.0	21.6	85.6	14.4

Remarque : la lettre « x » signifie que les données figurent dans une autre colonne. La colonne concernée est indiquée entre parenthèses après la lettre « x ». Par exemple, « x(2) » signifie que les données figurent dans la colonne 2.

1. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus dans l'enseignement tertiaire.
2. Établissements publics seulement.
3. L'enseignement post-secondaire non tertiaire est inclus à la fois dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire et dans l'enseignement tertiaire.
4. Établissements publics et établissements privés subventionnés seulement.
5. Année de référence : 1998.
6. Année de référence : 2000.
7. L'enseignement post-secondaire non tertiaire n'est pas inclus.

*Voir les notes à l'annexe 3 *(www.oecd.org/els/education/eag2002)*.

Source : OCDE.

TABLE DES MATIÈRES

			Nom de l'indicateur dans l'édition de 2001
Introduction		7	
	L'Édition 2002 de Regards sur l'éducation	7	
	Points clés	9	
	Ressources supplémentaires	23	
Guide du lecteur		25	
Chapitre A : Les résultats de la formation et de l'apprentissage		29	
A1	Taux d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire et niveau de formation de la population adulte	33	C2, A2
A2	Taux d'obtention d'un diplôme tertiaire, taux de survie dans l'enseignement tertiaire et niveau de formation de la population adulte	42	C4, A2
A3	Niveau de formation de la population active et de la population adulte	53	A2
A4	Répartition des diplômés par domaine d'études	60	C4
A5	Compréhension de l'écrit chez les jeunes de 15 ans	67	-
A6	Culture mathématique et scientifique des élèves de 15 ans	78	-
A7	Variation de la performance des élèves entre établissements d'enseignement	88	-
A8	Engagement et connaissances civiques	98	-
A9	Statut professionnel des parents et performance des élèves	105	-
A10	Lieu de naissance, langue parlée à la maison et compréhension de l'écrit chez les jeunes de 15 ans	111	-
A11	Taux d'activité selon le niveau de formation	120	E1
A12	Estimation du nombre d'années qui seront passées en formation, en activité et en inactivité chez les 15-29 ans	129	E2
A13	Le rendement de l'éducation : taux de rendement privé et social de l'éducation et leurs déterminants	134	E5
A14	Le rendement de l'éducation : liens entre le capital humain et la croissance économique	148	A3
Chapitre B : Les ressources financières et humaines investies dans l'éducation		155	
B1	Dépenses d'éducation par étudiant	159	B1
B2	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du produit intérieur brut	176	B2
B3	Dépenses publiques totales d'éducation	191	B4
B4	Relative proportions of public and private investment in educational institutions	197	B3
B5	Aides publiques aux étudiants et ménages	212	B5
B6	Dépenses au titre des établissements par catégorie de services et de ressources	221	B6
Chapitre C : Accès à l'éducation, participation et progression		233	
C1	Durée escomptée et taux de scolarisation	236	C1, C3
C2	Taux d'accès et espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire et participation dans l'enseignement secondaire	244	C1, C3
C3	Étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire	259	C5 (2000)
C4	Participation de la population adulte aux activités de formation continue	271	C6
C5	Formation et emploi des jeunes	277	E3
C6	La situation des jeunes peu qualifiés	288	-
Chapitre D : Environnement pédagogique et organisation scolaire		295	
D1	Nombre total d'heures d'instruction prévu pour les élèves âgés de 9 à 14 ans	299	D4
D2	Taille de la classe et nombre d'étudiants par enseignant	314	D5
D3	Accessibilité et utilisation des ordinateurs dans le cadre scolaire et familial	322	D7
D4	Attitudes et pratiques des garçons et des filles dans le domaine des technologies de l'information	336	-

D5 Climat au sein de l'établissement et de la classe ..... 345 -
D6 Traitement des enseignants dans les établissements primaires et secondaires publics.. 363 D1
D7 Nombre d'heures d'enseignement et temps de travail des enseignants 377 D3

Annexe 1 : Âge théorique d'obtention d'un diplôme 385

Annexe 2 : Statistiques de référence 391

Annexe 3 : Sources, méthodes et notes techniques 397

Glossaire 398

Liste des participants à cette publication 414

Autres publications de l'OCDE 418

GLOSSAIRE

Actif occupé : selon les lignes directrices du Bureau international du travail (BIT), les actifs occupés sont les personnes qui, durant la semaine de référence, ont effectué un travail d'une durée d'une heure au moins moyennant un salaire (salariés) ou en vue d'un bénéfice (travailleurs non salariés et travailleurs familiaux non rémunérés), avaient un emploi mais étaient temporairement absentes de leur travail (pour raison de maladie, d'accident, de congé ou de vacances, de conflit de travail ou de grève, de congé-éducation ou de formation, de congé de maternité ou parental, etc.) et avaient un lien formel avec leur emploi. Voir également *Demandeur d'emploi*, *Population active*, *Situation au regard de l'emploi*, *Taux d'activité* et *Taux de chômage*.

Âge : voir *Âge moyen*, *Âge moyen d'obtention d'un diplôme*, *Âge moyen en début de cycle*, *Âge moyen en fin de cycle* et *Âge théorique*.

Âge moyen : on entend par âge moyen l'âge qui correspond généralement à l'entrée et à la sortie d'un cycle d'études. Cet âge renvoie à la durée théorique d'un cycle, à supposer qu'il ait été suivi à temps plein et qu'il n'y ait pas de redoublement. On part du principe que, dans le système éducatif institutionnel du moins, un élève ou étudiant peut suivre le programme complet en un nombre d'années donné qui est appelé durée théorique du programme. Voir également *Âge moyen d'obtention d'un diplôme*, *Âge moyen en début de cycle scolaire*, *Âge moyen en fin de cycle scolaire* et *Âge théorique*.

Âge moyen d'obtention d'un diplôme : cet âge est l'âge généralement atteint à la fin de la dernière année scolaire ou académique qui se termine par la délivrance d'un diplôme. Il y a lieu de souligner qu'à certains niveaux d'enseignement, l'expression « âge d'obtention d'un diplôme », utilisée dans cette publication par convention, ne doit pas être interprétée *stricto sensu* et doit plutôt être assimilée à l'âge d'achèvement d'un cycle. Voir également *Âge moyen*, *Âge moyen en début de cycle scolaire*, *Âge moyen en fin de cycle scolaire* et *Âge théorique*.

Âge moyen en début de cycle scolaire : l'âge moyen en début de cycle scolaire est l'âge généralement atteint au début de la première année scolaire ou académique d'un niveau d'enseignement. Voir également *Âge moyen*, *Âge moyen d'obtention d'un diplôme*, *Âge moyen en fin de cycle scolaire* et *Âge théorique*.

Âge moyen en fin de cycle scolaire : l'âge moyen en fin de cycle scolaire est l'âge généralement atteint au début de la dernière année scolaire ou académique d'un niveau d'enseignement. Voir également *Âge moyen*, *Âge moyen d'obtention d'un diplôme*, *Âge moyen en début de cycle scolaire* et *Âge théorique*.

Âge théorique : on entend par âge théorique l'âge fixé par la loi ou la réglementation pour l'entrée et la sortie d'un cycle d'études. Il y a lieu de noter que l'âge théorique, ou légal, peut être très différent de l'âge moyen. Voir *Âge moyen*, *Âge moyen d'obtention d'un diplôme*, *Âge moyen en début de cycle scolaire* et *Âge moyen en fin de cycle scolaire*.

Aides éducateurs des élèves/étudiants : cette catégorie comprend les personnels chargés du soutien pédagogique aux niveaux 0, 1, 2, 3 et 4 de la CITE, du soutien académique aux niveaux 5 et 6 de la CITE et au soutien en matière de soins de santé et de services sociaux à tous les niveaux de la CITE. Voir également *Corps enseignant*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel d'entretien et de fonction*, *Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration*, *Personnel enseignant* et *Personnels de l'éducation*.

Aides financières aux élèves et étudiants : ces aides se répartissent en deux catégories. La première comprend les bourses et autres aides accordées par les pouvoirs publics aux élèves/étudiants ou aux ménages qui, outre les bourses diverses (bourses d'étude, bourses de recherche, etc.), englobent les aides spéciales fournies aux élèves et étudiants - en espèces ou en nature, tels que les transports à prix réduits - et les allocations familiales ou allocations pour enfants à charge lorsqu'elles dépendent du statut d'élève ou d'étudiant. Tous les avantages dont bénéficient les élèves et étudiants et les ménages sous forme d'abattements et dégrèvements d'impôt ou autres avantages fiscaux particuliers ne sont pas inclus. La seconde catégorie comprend les prêts aux élèves et étudiants enregistrés sous leur forme brute, c'est-à-dire sans en déduire les remboursements ou paiements d'intérêts par l'emprunteur (les étudiants ou les ménages).

Ajustements au traitement de base : les ajustements au traitement de base désignent les primes auxquelles les enseignants peuvent prétendre en plus de leur rémunération calculée en fonction de leurs qualifications et de leur ancienneté (barème salarial). Ces primes peuvent être octroyées au titre de l'enseignement dans des régions retirées, de la participation à des activités spécifiques ou à des projets d'amélioration au sein de l'établissement ou encore de la qualité de l'enseignement dispensé. Voir également *Traitement des enseignants*.

Autres transferts courants : ces transferts englobent les primes nettes d'assurance pour risques divers, les allocations de sécurité sociale et d'assistance sociale, les fonds de retraite non financés et les allocations sociales (versées directement aux anciens salariés ou aux salariés actuels, sans fonds, réserves ou assurances à cette fin), ainsi que les transferts courants au bénéfice

d'organisations sans but lucratif au service des ménages et les transferts courants vers d'autres pays. Voir également *Dépenses de consommation finale*, *Dépenses de fonctionnement* et *Revenus de la propriété payés*.

Avantages non salariaux : les avantages non salariaux comprennent les dépenses engagées par les entreprises ou les autorités publiques pour le financement des retraites, de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, de l'indemnisation du chômage, d'autres formes d'assurance sociale, des avantages en nature (le logement gratuit ou subventionné, par exemple), les allocations de maternité, la garde gratuite ou subventionnée des enfants et tous les autres avantages supplémentaires existant dans les divers pays. Ces dépenses ne comprennent ni les apports des salariés eux-mêmes, ni les déductions sur leurs salaires bruts. Voir également *Rémunération du personnel* et *Salaire*.

Capital humain : par capital humain, on entend les richesses humaines productives, c'est-à-dire les actifs que représentent la main-d'œuvre, les compétences et les connaissances.

Charge de cours : deux valeurs fondamentales permettent de mesurer la charge de cours, à savoir le temps passé en classe et la progression vers l'obtention d'un diplôme. Le temps passé en classe permet de quantifier le temps d'instruction de l'élève/étudiant, que ce soit le nombre d'heures d'instruction par jour ou par an, le nombre de cours suivis ou encore une combinaison de ces deux formules. Ces mesures sont basées sur les caractéristiques des cours ou sur les modes de fréquentation, et non sur les programmes de cours suivis par les élèves/étudiants. Pour cette raison, ces mesures de la charge de cours sont utiles lorsque les programmes ne sont pas structurés ou que leur structure n'est pas comparable. La deuxième valeur de la charge de cours est l'unité utilisée pour mesurer la progression vers l'obtention d'un diplôme. Cette valeur diffère de la première dans le sens où elle se concentre plus sur la « valeur académique » de l'instruction que sur le volume d'instruction. En conséquence, des cours présentant le même temps d'instruction peuvent afficher des valeurs académiques différentes et ils ne peuvent être identiques que si la progression académique est mesurée en terme de temps d'instruction. Voir également *Élève/étudiant à temps partiel*, *Élève/étudiant à temps plein*, *Élève/étudiant équivalent temps plein* et *Mode de scolarisation*.

Classification internationale type de l'éducation (CITE) : les niveaux d'enseignement et les domaines de formation cités dans cette publication sont définis suivant la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 1997. Pour plus de détails sur la CITE 1997 et sur sa mise en place au sein de chaque pays, voir la publication *Nomenclature des systèmes d'éducation. Guide d'utilisation de la CITE 97 dans les pays de l'OCDE* (Paris, 1999). Voir également *Enseignement pré-primaire (CITE 0)*, *Enseignement primaire (CITE 1)*, *Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)*, *Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)*, *Enseignement post-secondaire non tertiaire (CITE 4)*, *Enseignement tertiaire de type A (CITE 5A)*, *Enseignement tertiaire de type B (CITE 5B)* et *Programmes de recherche de haut niveau (CITE 6)*.

Classification internationale type des professions (CITP) : la classification internationale type des professions (1998) classe les individus en fonction de leur profession actuelle ou future. Les emplois sont répartis en catégories en fonction du type de travail qui est ou sera effectué. Les principaux critères de classification utilisés pour définir des grands groupes, des sous-grands groupes et des sous-groupes sont le niveau de compétence et le niveau de spécialisation requis pour exercer une profession. Les « Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique et dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise » et les « Forces armées » constituent des grands groupes distincts.

Compréhension de l'écrit : le PISA définit la compréhension de l'écrit comme la capacité de comprendre et d'utiliser des textes écrits, mais aussi de réfléchir à leur propos, dans le but de permettre à chacun de réaliser ses objectifs, de développer ses connaissances et son potentiel et de prendre une part active dans la société. Voir également *Culture mathématique* et *Culture scientifique*.

Corps enseignant : la dénomination « corps enseignant » désigne le personnel qualifié directement impliqué dans l'instruction des élèves. Elle englobe les enseignants titularisés, les enseignants dispensant un enseignement spécialisé (aux enfants ayant des besoins spéciaux en éducation) et d'autres enseignants qui prennent en charge des élèves constituant une classe dans une salle de classe ou des élèves réunis en petits groupes dans un local technique ou qui donnent des cours particuliers dans une salle de classe ou un autre local. Le corps enseignant comprend également les doyens de faculté ou directeurs dont les tâches incluent une charge de cours mais exclut le personnel non qualifié qui aide les enseignants à donner cours aux élèves, comme les aides-enseignants ou le personnel paraprofessionnel. Voir également *Aides éducateurs pour les élèves/étudiants*, *Enseignant à temps partiel*, *Enseignant à temps plein*, *Enseignant équivalent temps plein*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel d'entretien et de fonction*, *Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration*, *Personnel enseignant*, *Personnels de l'éducation* et *Temps d'enseignement*.

Culture mathématique : le PISA définit la culture mathématique comme l'aptitude d'un individu à identifier et à comprendre et à utiliser les mathématique et à comprendre les divers rôles joués par les mathématiques dans le monde, à

porter à leur propos des jugements fondés et à s'y engager en fonction des exigences de sa vie présente et future (sa vie privée, professionnelle et sociale avec son entourage et ses proches) en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi. Voir également *Compréhension de l'écrit* et *Culture scientifique*.

Culture scientifique : le PISA définit la culture scientifique comme la capacité d'utiliser des connaissances scientifiques, d'identifier les questions et de tirer des conclusions, fondées sur des faits, en vue de comprendre le monde naturel et de prendre des décisions à son propos, ainsi que de comprendre les changements qui y sont apportés par l'activité humaine. Voir également *Compréhension de l'écrit* et *Culture mathématique*.

Demandeur d'emploi : les demandeurs d'emploi, statut défini conformément aux directives du Bureau international du travail (BIT), sont les personnes qui sont sans emploi, qui en cherchent activement un et qui sont immédiatement disponibles pour travailler. Voir également *Actif occupé*, *Population active*, *Situation au regard de l'emploi*, *Taux d'activité* et *Taux de chômage*.

Dépenses au titre des établissements d'enseignement : ces dépenses comprennent celles consenties au titre des établissements à vocation pédagogique et des autres établissements qui n'ont pas à proprement parler de vocation pédagogique. Voir également *Dépenses directes au titre des établissements d'enseignement*, *Établissement d'enseignement à vocation pédagogique* et *Établissement d'enseignement sans vocation pédagogique*.

Dépenses au titre de la recherche et du développement (R&D) : les dépenses au titre de la recherche et du développement comprennent toutes les dépenses afférentes aux activités de recherche menées par les universités et les autres établissements d'enseignement tertiaire, qu'elles soient financées par des fonds institutionnels ou par des bourses ou des contrats proposés par des commanditaires publics ou privés. Sont également visés dans ce cadre tous les instituts de recherche et sites d'expérimentation placés sous le contrôle direct des établissements d'enseignement tertiaire, gérés par ceux-ci ou encore associés à ceux-ci. Voir également *Dépenses au titre des services auxiliaires* et *Dépenses au titre des services principaux d'éducation*.

Dépenses au titre des retraites : les dépenses au titre des retraites correspondent au coût supporté – à l'exclusion de toute contribution des salariés – pour assurer le financement des allocations de retraite des personnes travaillant actuellement dans le secteur de l'éducation. Ce coût peut être mesuré par les contributions des employeurs (ou des tiers) imputées ou versées aux systèmes de retraite. Les contributions des salariés sont exclues car elles sont déjà comptabilisées dans la rémunération totale comme composante du salaire brut.

Dépenses au titre des services auxiliaires : les « services auxiliaires » sont les services fournis par les établissements d'enseignement en marge de leur mission principale d'éducation. Ils renvoient à deux types importants de services, à savoir les services à caractère social destinés aux élèves et les services destinés à la population dans son ensemble. Dans les niveaux 0 à 3 de la CITE, les services à caractère social destinés aux élèves englobent notamment la restauration, les services de santé ainsi que le transport scolaire. Dans l'enseignement tertiaire, ils comprennent le logement (résidences d'étudiants), la restauration et les services de santé. Parmi les services destinés à la population dans son ensemble, citons les musées, les émissions radiophoniques et télévisées, le sport et les programmes culturels et de divertissement. La prise en charge des jeunes enfants le jour ou la nuit par des établissements pré-scolaires et primaires n'est pas incluse dans les services auxiliaires. Parmi les structures qui offrent des services auxiliaires figurent des organisations qui proposent des services d'orientation professionnelle ou de consultation psychologique et des services de placement, de transport, de restauration et de logement aux élèves/étudiants. Voir également *Dépenses au titre de la recherche et du développement (R&D)* et *Dépenses au titre des services principaux d'éducation*.

Dépenses au titre des services d'éducation autres que l'instruction : ces dépenses comprennent les dépenses publiques au titre des services auxiliaires - tels que la restauration, les transports scolaires, le logement en internat ou en résidence -, les dépenses privées au titre des services auxiliaires, les dépenses privées subventionnées au titre des frais de subsistance des élèves/étudiants ou les tarifs réduits dans les transports et, enfin, les dépenses privées au titre des frais de subsistance ou de déplacement des élèves/étudiants. Voir également *Dépenses au titre de la recherche et du développement (R&D)*, *Dépenses au titre des services auxiliaires* et *Dépenses au titre des services principaux de l'éducation*.

Dépenses au titre des services principaux d'éducation : ces dépenses englobent toutes les dépenses directement liées à l'enseignement et à l'instruction. Sont notamment visées les dépenses au titre des enseignants, des bâtiments scolaires, des matériels didactiques, des manuels, de l'administration des établissements et des droits autres que ceux versés aux établissements. Voir également *Dépenses au titre de la recherche et du développement (R&D)* et *Dépenses au titre des services auxiliaires*.

Dépenses cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires : les dépenses prévues au cours de la durée moyenne des études tertiaires sont obtenues par la multiplication des dépenses annuelles actuelles par la durée théorique moyenne des études tertiaires.

Dépenses de consommation finale : la consommation finale des services publics correspond à la valeur des biens et services acquis pour leur propre usage, c'est-à-dire la valeur de leur production brute diminuée de la valeur de leurs ventes de biens et services et de la valeur du capital propre constitué qui n'est pas distinct. La valeur de leur production brute est égale à la somme de la valeur de leur consommation intermédiaire de biens et services (y compris la fiscalité indirecte payée), de la rémunération des personnels et de la consommation du capital immobilisé (c'est-à-dire sa dépréciation en raison de l'usure normale et de l'obsolescence prévue). Voir également *Autres transferts courants*, *Dépenses de fonctionnement* et *Revenus de la propriété payés*.

Dépenses directes au titre des établissements d'enseignement : les dépenses directement affectées aux établissements d'enseignement sont, d'une part, celles liées à l'achat par un organisme gouvernemental de moyens éducatifs qui seront utilisés par les établissements d'enseignement (par exemple, le versement direct du traitement des enseignants par le ministère central ou régional de l'Éducation, les versements directs d'une municipalité à une entreprise pour la construction de bâtiments scolaires ou encore l'acquisition par un organisme gouvernemental de manuels scolaires qui seront distribués aux autorités locales ou aux établissements) et, d'autre part, les paiements versés par l'organisme gouvernemental aux établissements d'enseignement qui sont chargés d'acquérir eux-mêmes les moyens nécessaires à l'enseignement (par exemple, une affectation gouvernementale ou une subvention forfaitaire à une université, dont celle-ci se sert ensuite pour rémunérer son personnel ou se procurer d'autres ressources, les budgets accordés par les autorités aux établissements publics autonomes sur le plan fiscal, les subventions publiques aux établissements privés ou encore les financements accordés par les pouvoirs publics à des entreprises privées qui réalisent des recherches pédagogiques). Les dépenses directes d'un organisme gouvernemental ne comprennent pas les droits d'inscription ou de scolarité versés par les élèves et étudiants (ou leurs familles) inscrits dans les établissements publics qui relèvent de cet organisme, même si ces versements vont, dans un premier temps, à l'organisme gouvernemental plutôt qu'à l'établissement en question. Voir également *Établissement d'enseignement à vocation pédagogique* et *Établissement d'enseignement sans vocation pédagogique*.

Dépenses en capital : les dépenses en capital représentent la valeur du capital éducatif acquis ou créé pendant l'année visée – c'est-à-dire la formation de capital –, que ces dépenses soient financées à partir des recettes courantes ou par un emprunt. Les dépenses en capital comprennent la construction, la rénovation et les grosses réparations des bâtiments, ainsi que l'acquisition ou le remplacement d'équipement. Bien que l'investissement en capital requière une importante mise de fonds, les locaux et les équipements ont une durée de vie de plusieurs années.

Dépenses en dehors des établissements d'enseignement : ces dépenses comprennent toutes les dépenses liées à l'achat de biens et services d'éducation en dehors des établissements d'enseignement, l'achat de livres et d'ordinateurs et le financement d'autres droits, d'accès, par exemple. Elles incluent également les frais de subsistance des élèves/étudiants et les frais liés au transport lorsqu'il n'est pas assuré par les établissements d'enseignement.

Dépenses de fonctionnement : les dépenses de fonctionnement sont les dépenses afférentes aux biens et services utilisés pendant l'année en cours qui doivent être effectuées de manière récurrente afin d'entretenir la production de services éducatifs. Les dépenses mineures concernant l'acquisition de certains types d'équipement sont également incluses dans les dépenses de fonctionnement si elles sont inférieures à un seuil déterminé. Les dépenses de fonctionnement incluent la consommation finale des administrations, les revenus de la propriété payés, les subventions d'exploitation et d'autres transferts courants payés (la sécurité sociale, les allocations d'assistance sociale, les retraites et autres allocations sociales, par exemple). Voir également *Autres transferts courants*, *Dépenses de consommation finale* et *Revenus de la propriété payés*.

Dépenses non éducatives : ces dépenses comprennent toutes les dépenses liées aux frais de subsistance des élèves/étudiants.

Dépenses privées : les dépenses privées sont celles qui sont financées par des sources privées, par exemple les ménages et autres entités privées. Par ménages, on entend les élèves ou étudiants et leur famille. Les « autres entités privées » comprennent les entreprises privées et les organisations sans but lucratif, notamment les organisations confessionnelles, les associations caritatives et les organisations patronales et syndicales. Les dépenses privées comprennent les droits de scolarité, le matériel, notamment les manuels et les équipements pédagogiques, les transports scolaires (s'ils sont organisés par l'école), les repas (s'ils sont fournis par l'école), les frais d'internat et les dépenses supportées par les entreprises pour la formation professionnelle initiale. Il y a lieu de souligner que les établissements privés sont considérés comme des prestataires de services et non comme des sources de financement.

Dépenses publiques : les dépenses publiques correspondent aux dépenses supportées par les autorités publiques, quel qu'en soit le niveau. Les dépenses qui ne concernent pas directement l'enseignement (par exemple la culture, les sports, les activités de la jeunesse, etc.) ne sont en principe pas incluses. Les dépenses consacrées à l'éducation par d'autres ministères ou instances équivalentes, tels que les ministères de la Santé et de l'Agriculture, sont incluses.

Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) : le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) correspond à la dernière étape de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays de l'OCDE. Le cloisonnement des matières est généralement plus prononcé à ce niveau qu'au niveau 2 de la CITE. De même, les enseignants doivent posséder des qualifications plus poussées et plus spécialisées qu'au niveau 2. Les élèves ont généralement 15 ou 16 ans lorsqu'ils accèdent à ce niveau d'enseignement. La durée moyenne des programmes de niveau 3 de la CITE varie considérablement dans et entre les pays. Elle est comprise entre deux et cinq ans. Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire peut avoir une finalité « terminale » (c'est-à-dire préparer les élèves à entrer directement dans la vie active) et/ou « préparatoire » (c'est-à-dire préparer les élèves à entamer des études tertiaires). Les formations du deuxième cycle de l'enseignement secondaire peuvent être réparties en trois catégories en fonction de leur orientation, c'est-à-dire selon qu'elles visent plus ou moins des professions ou des secteurs particuliers et permettent d'acquérir des qualifications utiles sur le marché du travail. Ces trois catégories sont les filières générale, pré-professionnelle ou pré-technique, et professionnelle ou technique. Voir *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*, *Enseignement général*, *Enseignement pré-professionnel* et *Enseignement professionnel*.

Différence statistiquement significative : les différences sont déclarées statistiquement significatives dès lors qu'une telle différence (voire plus grande encore) ne pourrait être observée que dans moins de 5 pour cent des cas en l'absence d'une différence entre les valeurs de population correspondantes. De même, le risque de faire état d'un écart statistiquement significatif en l'absence de corrélation entre deux mesures est limité à 5 pour cent.

Diplômé : on entend par diplômé tout individu qui, au cours de l'année de référence et quel que soit son âge, a suivi la dernière année d'études d'un niveau d'enseignement donné (le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, par exemple) et l'a terminée avec succès. Il existe toutefois des exceptions (plus particulièrement dans l'enseignement tertiaire) où l'étudiant peut se voir délivrer un diplôme sans être obligé de suivre les cours. Voir également *Nombre total de diplômés sans double comptage*, *Obtention d'un diplôme/réussite des études*, *Taux brut d'obtention d'un diplôme* et *Taux net d'obtention d'un diplôme*.

Domaine de formation : selon la définition de la Classification internationale type de l'éducation (CITE), le domaine de formation est la matière enseignée dans le cadre d'un programme de cours. Voir le *Manuel des domaines de formation* (EUROSTAT, 1999) pour davantage d'informations théoriques et pratiques à cet égard.

Durée des programmes : la durée des programmes désigne le nombre d'années qu'il faut à un élève ou à un étudiant pour terminer un programme d'enseignement dans des conditions normales.

Élèves allochtones : les élèves dits « allochtones » sont ceux qui ont déclaré en réponse à une question du PISA qu'ils étaient nés, tout comme leurs parents, dans un pays autre que celui où étaient organisés les tests d'évaluation. Voir *Élèves autochtones* et *Élèves de première génération*.

Élèves autochtones : les élèves dits « autochtones » sont ceux qui ont déclaré en réponse à une question du PISA qu'ils étaient nés dans le pays où étaient organisés les tests d'évaluation, tout comme au moins un de leurs parents. Voir *Élèves allochtones* et *Élèves de première génération*.

Élèves de la première génération : les élèves dits de la « première génération » sont ceux qui ont déclaré en réponse à une question du PISA qu'ils étaient nés dans le pays où étaient organisés les tests d'évaluation, mais que leurs parents étaient nés dans un autre pays. Voir *Élèves allochtones* et *Élèves autochtones*.

Élève/étudiant : par élève ou étudiant, on entend tout individu qui bénéficie des services éducatifs couverts par la collecte de données. Les effectifs correspondent au nombre d'individus (comptés individuellement par la méthode du recensement) scolarisés pendant la période de référence, et pas nécessairement au nombre d'inscrits. Chaque élève ou étudiant faisant partie des effectifs n'est compté qu'une seule fois. Voir également *Charge de cours*, *Élève/étudiant à temps partiel*, *Élève/étudiant à temps plein* et *Élève/étudiant équivalent temps plein*.

Élève/étudiant équivalent temps plein : la mesure des équivalents temps plein (ETP) a pour objet de normaliser la charge de cours réelle de l'élève ou de l'étudiant par rapport à la charge normale. Il faut disposer de données sur les périodes correspondant aux charges de cours normale et réelle pour définir le statut de temps plein ou de temps partiel. Si les données et les normes sur la fréquentation individuelle des élèves et étudiants sont disponibles, il suffit pour transformer les chiffres individuels en ETP de mesurer la charge de cours en calculant le produit de la fraction de la charge normale de cours d'un élève ou étudiant à temps plein et de la fraction de l'année scolaire ou académique [ETP = (charge réelle de cours/charge normale de cours) x (durée réelle des études pendant la période de référence/durée normale des études pendant la période de référence)]. Lorsque la charge de cours réelle n'est pas connue, un élève/étudiant à temps plein est censé être égal à un ETP. Voir également *Charge de cours*, *Élève/Étudiant*, *Élève/étudiant à temps partiel*, *Élève/étudiant à temps plein* et *Mode de scolarisation*.

Élève/étudiant à temps partiel : les élèves qui fréquentent les enseignements primaire et secondaire sont considérés comme scolarisés à temps partiel s'ils fréquentent l'école pendant moins de 75 pour cent de la journée ou de la semaine scolaire (selon la définition locale) et alors qu'il est normalement prévu qu'ils suivent leurs cours pendant toute l'année scolaire. Dans l'enseignement tertiaire, les étudiants sont considérés comme des étudiants à temps partiel si leur charge de cours exige moins de 75 pour cent du temps et des ressources nécessaires à une fréquentation à temps plein. Voir également *Charge de cours*, *Élève/étudiant*, *Élève/étudiant à temps plein*, *Élève/étudiant équivalent temps plein* et *Mode de scolarisation*.

Élève/étudiant à temps plein : les élèves qui fréquentent l'enseignement primaire ou secondaire sont considérés comme scolarisés à temps plein s'ils fréquentent l'école pendant au moins 75 pour cent de la journée ou de la semaine scolaire (selon la définition locale) et s'il est normalement prévu qu'ils suivent leurs études pendant toute l'année scolaire. Cette distinction tient compte de la composante de formation dispensée sur le lieu de travail dans les systèmes combinés emploi-études. Dans l'enseignement tertiaire, les étudiants sont considérés comme scolarisés à temps plein si leur charge de cours exige au moins 75 pour cent du temps et des ressources nécessaires à une fréquentation à temps plein. Cette définition se base par ailleurs sur l'hypothèse que les étudiants suivent des cours pendant une année complète. Voir également *Charge de cours, Élève/étudiant*, *Élève/étudiant à temps partiel*, *Élève/étudiant équivalent temps plein* et *Mode de scolarisation*.

Enquête Éducation à la Citoyenneté Démocratique de l'AIE : l'enquête Éducation à la Citoyenneté Démocratique de l'AIE (*International Association for the Evaluation*) a interrogé des jeunes de 14 ans dans 28 pays – dont 17 pays membres de l'OCDE – sur leurs connaissances dans les matières civiques, leur compréhension de la communication politique, leur conception du civisme et leurs attitudes à cet égard et leur participation ou leurs pratiques dans ce domaine. Les questionnaires ont été conçus pour identifier et étudier la manière dont les jeunes sont préparés à assumer leur rôle de citoyen dans les démocraties, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre scolaire.

Enseignant à temps partiel : un enseignant qui travaille pendant moins de 90 pour cent du temps de travail normal ou statutaire pendant une année scolaire complète est considéré comme un enseignant à temps partiel. Voir également *Corps enseignant*, *Enseignant à temps plein*, *Enseignant équivalent temps plein*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel enseignant*, *Personnels de l'éducation*, *Temps d'enseignement* et *Temps de travail*.

Enseignant à temps plein : un enseignant qui travaille pendant 90 pour cent au moins du temps de travail normal ou statutaire pendant une année scolaire complète est considéré comme un enseignant à temps plein. Voir également *Corps enseignant*, *Enseignant à temps partiel*, *Enseignant équivalent temps plein*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel enseignant*, *Personnels de l'éducation* et *Temps de travail*.

Enseignant équivalent temps plein : la mesure des équivalents temps plein (ETP) a pour objet de normaliser la charge d'enseignement réelle d'un enseignant travaillant à temps plein, par rapport à celle d'un enseignant travaillant à temps partiel. Ce calcul se base sur le temps de travail légal, et non sur le temps de travail total ou réel ou sur le temps d'enseignement total ou réel. Pour comptabiliser les enseignants travaillant à temps partiel en équivalents temps plein, il suffit de rapporter leur temps de travail à celui des enseignants qui travaillent à temps plein pendant l'année scolaire. Voir également *Corps enseignant*, *Enseignant à temps partiel*, *Enseignant à temps plein*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel enseignant*, *Personnels de l'éducation*, *Temps d'enseignement* et *Temps de travail*.

Enseignement secondaire (CITE 2 - 3) : Voir *Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)* et *Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)*.

Enseignement général : les programmes d'enseignement général ne sont pas explicitement conçus pour préparer les participants à accéder à un groupe particulier de professions ou de métiers ou à des formations professionnelles ou techniques plus avancées. Moins de 25 pour cent des cours sont de nature professionnelle ou technique. Voir également *Enseignement pré-professionnel*, *Enseignement professionnel*, *Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)* et *Orientation des programmes d'enseignement*.

Enseignement post-secondaire non tertiaire (CITE 4) : l'enseignement post-secondaire non tertiaire englobe des programmes qui se trouvent, dans une optique internationale, à la limite entre le deuxième cycle du secondaire et le post-secondaire, même si d'un point de vue national, il est clairement possible de les rattacher soit au deuxième cycle du secondaire, soit au post-secondaire. Certes, ces programmes ne sont peut-être pas d'un niveau beaucoup plus poussé que ceux dispensés dans le deuxième cycle du secondaire mais ils servent à enrichir les connaissances des participants qui ont déjà obtenu un diplôme à ce niveau. Les élèves sont en général plus âgés que ceux qui fréquentent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*.

Enseignement pré-primaire (CITE 0) : l'éducation pré-primaire (CITE 0), ou préscolaire, est définie comme le stade

initial de l'enseignement organisé, qui sert principalement à familiariser les très jeunes enfants avec un environnement de type scolaire, c'est-à-dire à établir des liens entre le milieu familial et le cadre scolaire. En principe, les programmes du niveau 0 de la CITE se déroulent dans un site spécifique ou en milieu scolaire, sont conçus pour répondre aux besoins d'éducation et favoriser le développement des enfants âgés de trois ans au moins et doivent être dispensés par du personnel formé à cet effet (qualifié). Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*.

Enseignement pré-professionnel : les programmes d'enseignement pré-professionnel sont principalement destinés à initier les participants au monde du travail et à les préparer à suivre une formation professionnelle ou technique plus poussée. Ils ne donnent pas nécessairement lieu à la délivrance d'un diplôme professionnel ou technique utilisable sur le marché du travail. Voir également *Enseignement général*, *Enseignement professionnel*, *Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)* et *Orientation des programmes d'enseignement*.

Enseignement primaire (CITE 1) : l'enseignement primaire (CITE 1) commence en général à l'âge de 5, 6 ou 7 ans et dure entre quatre et six années (six années en moyenne dans les pays de l'OCDE). L'entrée dans l'enseignement primaire n'exige en principe aucune formation préalable dans l'enseignement institutionnel, bien qu'il soit de plus en plus courant que les enfants fréquentent l'enseignement pré-primaire avant d'accéder à ce niveau. L'enseignement primaire se distingue généralement de l'éducation pré-primaire par le fait qu'il marque le début des études systématiques caractéristiques de ce niveau, à savoir la lecture, l'écriture et les mathématiques. Il est fréquent toutefois que les enfants commencent à acquérir des compétences de base en lecture et en calcul dès l'enseignement pré-primaire. Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*.

Enseignement professionnel : l'enseignement professionnel vise à préparer les élèves/étudiants, sans autre formation, à l'exercice immédiat de métiers spécifiques. Ces formations sont sanctionnées par la délivrance d'un diplôme professionnel utilisable sur le marché du travail. Certains indicateurs répartissent les formations d'enseignement professionnel en programmes dispensés à l'école et en programmes combinés dispensés à l'école et sur le lieu de travail, en fonction du temps passé à l'école par rapport au temps consacré à la formation en entreprise. Voir également *Enseignement général, Enseignement pré-professionnel*, *Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)*, *Orientation des programmes d'enseignement*, *Programmes combinés emploi-études* et *Programmes techniques et professionnels scolaires*.

Enseignement tertiaire (CITE 5 - 6): voir *Enseignement tertiaire de type A (CITE 5A) et Enseignement tertiaire de type B (CITE 5B)*.

Enseignement tertiaire de type A (CITE 5A) : les formations tertiaires de type A (CITE 5A) ont des contenus très largement théoriques et doivent permettre d'acquérir des compétences suffisantes pour accéder à des programmes de recherche de haut niveau et à des professions exigeant un haut niveau de compétences, telles que la médecine, la dentisterie ou l'architecture. La durée de ces formations est théoriquement d'au moins trois ans en équivalent temps plein mais elle est généralement de quatre ans ou plus. Ces formations ne sont pas exclusivement dispensées dans des universités. Des formations dites « universitaires » dans différents pays ne satisfont pas toutes aux critères à respecter pour être classées dans les formations tertiaires de type A. L'enseignement tertiaire de type A comprend aussi les seconds diplômes, tels que la maîtrise (*Master*) aux États-Unis. Les formations conduisant à un premier ou second diplôme sont classées selon la durée théorique cumulée des études, c'est-à-dire en fonction du temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme tertiaire. Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)* et *Enseignement tertiaire de type B (CITE 5B)*.

Enseignement tertiaire de type B (CITE 5B) : les formations tertiaires de type B (CITE 5B) sont en général plus courtes que celles de type A et sont axées sur l'acquisition de qualifications pratiques, techniques et professionnelles en vue d'une entrée directe sur le marché du travail, bien que les différents programmes puissent comprendre certains enseignements théoriques de base. Leur durée est au minimum de deux ans en équivalent temps plein. Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)* et *Enseignement tertiaire de type A (CITE 5A)*.

Erreur type : les erreurs types utilisées dans le PISA servent à exprimer le degré d'incertitude associé aux estimations de la performance nationale basées sur des échantillons d'élèves, et non des valeurs qui auraient pu être obtenues si chaque élève de chaque pays avait répondu à chaque question. Par conséquent, il importe de connaître le degré d'incertitude associé à ces estimations.

Espérance de scolarisation : l'espérance de scolarisation est le nombre moyen d'années pendant lesquelles un enfant de cinq ans peut espérer être scolarisé au cours de sa vie. Elle est obtenue par addition des taux nets de scolarisation pour chaque âge à partir de cinq ans.

Établissement d'enseignement : par établissement d'enseignement, on entend une entité qui propose des services éducatifs aux individus et/ou à d'autres établissements. Voir également *Établissement privé* et *Établissement public*.

Établissement d'enseignement à vocation pédagogique : par établissements à vocation pédagogique, on entend les établissements qui dispensent directement des programmes d'enseignement à des individus dans un cadre collectif organisé ou qui pratiquent une forme d'enseignement à distance. Les entreprises commerciales et autres entités qui proposent de courtes sessions de formation sur une base individuelle ne sont pas incluses. Voir également *Dépenses au titre des établissements d'enseignement* et *Établissement d'enseignement sans vocation pédagogique*.

Établissement d'enseignement sans vocation pédagogique : ces établissements sont ceux qui fournissent des services administratifs, spécialisés ou de conseil à d'autres établissements d'enseignement et qui ne se livrent pas directement à des activités d'enseignement. À titre d'exemple, citons les ministères fédéraux, nationaux ou régionaux de l'Éducation, les organes qui gèrent l'éducation à divers niveaux de l'administration ou des agences privées analogues, ainsi que des entités qui fournissent des services afférents à l'éducation, dans des domaines tels que l'orientation professionnelle ou psychologique, le placement, la réalisation des épreuves d'examen, l'aide financière aux élèves/étudiants, le développement des programmes d'enseignement, la recherche pédagogique, l'exploitation et l'entretien des infrastructures ainsi que le transport, le logement et la restauration des élèves/étudiants. Voir également *Dépenses au titre des établissements d'enseignement* et *Établissement d'enseignement à vocation pédagogique*.

Établissement privé : un établissement d'enseignement est dit « privé » si sa direction relève d'une entité non gouvernementale (église, syndicat, entreprise, etc.) ou si son conseil d'administration se compose pour l'essentiel de membres qui n'ont pas été nommés par une autorité publique. Voir également *Établissement d'enseignement*, *Établissement privé non subventionné*, *Établissement privé subventionné par l'État* et *Établissement public*.

Établissement privé non subventionné par l'État : un établissement privé est dit « non subventionné par l'État » ou « indépendant » si moins de 50 pour cent de son financement de base provient des pouvoirs publics. Cette qualification renvoie uniquement au degré de dépendance de l'établissement à l'égard du financement du secteur public, et non à l'importance du rôle des pouvoirs publics dans sa gestion ou dans son organisation. Voir également *Établissement d'enseignement*, *Établissement privé*, *Établissement privé subventionné par l'État* et *Établissement public*.

Établissement privé subventionné par l'État : un établissement privé est dit « subventionné par l'État » si plus de 50 pour cent de son financement de base provient des pouvoirs publics. Cette qualification renvoie uniquement au degré de dépendance de l'établissement à l'égard du financement du secteur public, et non à l'importance du rôle des pouvoirs publics dans sa gestion ou dans son organisation. Voir également *Établissement d'enseignement*, *Établissement privé, Établissement privé non subventionné* et *Établissement public*.

Établissement public : un établissement est dit « public » s'il relève directement d'une autorité ou d'une administration publique qui en assure la direction ou s'il est dirigé et géré soit directement par un organisme public, soit par un organe (conseil, comité, etc.) dont la plupart des membres sont soit nommés par une autorité publique, soit élus par le public. Voir également *Établissement d'enseignement* et *Établissement privé*.

Étudiant étranger : on entend par étudiant étranger tout étudiant qui ne possède pas la nationalité du pays pour lequel les données ont été recueillies. Cette définition est pragmatique et applicable. Toutefois, elle peut donner lieu à des biais liés non seulement aux politiques nationales en matière de naturalisation des immigrants mais aussi à l'incapacité de certains pays de déduire des effectifs d'étudiants étrangers ceux qui sont titulaires d'un permis de séjour permanent. En conséquence, les pays qui appliquent des politiques strictes en matière de naturalisation des immigrants et qui sont dans l'incapacité d'identifier les étudiants étrangers non résidents surestiment l'importance des effectifs d'étudiants étrangers, si on les compare aux pays qui appliquent des dispositions moins restrictives en matière de naturalisation

Finalité des programmes d'enseignement : la finalité des programmes d'enseignement, telle qu'elle est définie par la Classification internationale type de l'éducation (CITE), renvoie à la nature de la préparation que les programmes sont censés donner aux élèves/étudiants : les préparer à suivre des études tertiaires ou des programmes d'un niveau identique ou différent ou à entrer dans la vie active :

- les programmes d'enseignement de type A sont conçus pour préparer les élèves/étudiants à accéder directement à un niveau supérieur d'enseignement ;
- les programmes d'enseignement de type B sont conçus pour préparer les élèves/étudiants à accéder à certains types déterminés de programmes du niveau supérieur d'enseignement ;
- les programmes d'enseignement de type C sont conçus pour préparer les élèves/étudiants à entrer directement sur le marché du travail ou à suivre d'autres programmes du même niveau d'enseignement.

Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) : le Programme international pour le suivi des acquis des élèves est une enquête internationale réalisée par l'OCDE dans le but de déterminer dans quelle mesure les jeunes de 15 ans sont préparés à relever les défis de la société de la connaissance à l'approche de la fin de leur scolarité obligatoire.

Formation continue : la formation continue des adultes, telle qu'elle est définie pour ces indicateurs, désigne toutes les formes d'éducation et de formation générales ou professionnelles organisées, financées ou parrainées par les pouvoirs publics, assurées par les employeurs ou prises en charge par les bénéficiaires eux-mêmes.

Formation continue liée à l'emploi : les activités de formation continue liées à l'emploi englobent toutes les activités de formation systématiques et organisées auxquelles les individus prennent part pour enrichir leurs connaissances, acquérir de nouvelles compétences qu'ils exploiteront dans le cadre de leur emploi actuel ou d'un futur emploi, augmenter leurs revenus, améliorer leurs perspectives d'emploi et/ou de carrière dans leur secteur actuel ou dans un autre secteur et, plus généralement, s'assurer un avenir professionnel plus prometteur.

Indice PISA de climat de discipline : l'indice PISA de climat de discipline résume les réponses des élèves aux questions portant sur la fréquence des situations suivantes dans les <cours de langue d'enseignement> : « Le professeur doit attendre un long moment avant que les élèves ne <se calment> », « Les élèves ne peuvent pas bien travailler », « Les élèves n'écoutent pas ce que dit le professeur », « Les élèves ne commencent à travailler que bien après le début des cours », « Il y a du bruit et de l'agitation » et « Au début du cours, plus de cinq minutes se passent sans qu'on ne fasse rien ». Quatre options constituent l'échelle de réponse : « Jamais », « Parfois », « À la plupart des cours » et « À chaque cours ». Cet indice a été inversé de sorte que les valeurs peu élevées indiquent un climat de discipline médiocre.

Indice PISA de confiance en soi et de capacité à utiliser les ordinateurs : l'indice PISA de confiance en soi et de capacité à utiliser les ordinateurs est dérivé des réponses des élèves aux questions suivantes : « Vous sentez-vous à l'aise pour utiliser un ordinateur ? », « Vous sentez-vous à l'aise pour rédiger un travail sur ordinateur ? », « Seriez-vous à l'aise pour passer un test sur ordinateur ? » et « Par comparaison avec les autres jeunes de 15 ans, comment jugeriez-vous votre aptitude à vous servir d'un ordinateur ? ». Les élèves ont répondu en choisissant une option par mi les quatre qui constituent l'échelle de réponse : « Tout à fait à l'aise », « À l'aise », « Pas entièrement à l'aise » et « Pas du tout à l'aise » pour les trois premières questions et « Excellente », « Bonne », « Moyenne » et « Médiocre » pour la dernière question. Cet indice a été calculé à partir de l'estimateur WARM. Voir Eignor *et al*. (1998) pour davantage d'informations sur les aspects conceptuels qui sous-tendent cet indice.

Indice PISA d'encouragement : l'indice PISA d'encouragement est dérivé des réponses des élèves aux questions portant sur la fréquence des situations suivantes dans les <cours de langue d'enseignement> : « Le professeur demande aux élèves de travailler beaucoup », « Le professeur dit aux élèves qu'ils pourraient mieux faire », « Le professeur est mécontent lorsque les élèves rendent un travail <mal fait> » et « Les élèves ont beaucoup à étudier ». Quatre options constituent l'échelle de réponse : « Jamais », « Parfois », « À la plupart des cours » et « À chaque cours ». L'indice a été calculé à partir de l'estimateur WARM, avec attribution du code 1 à la réponse « Jamais » et du code 0 à toutes les autres réponses.

Indice PISA d'exploitation des ressources de l'établissement : l'indice PISA d'exploitation des ressources de l'établissement est dérivé des réponses des élèves à la question portant sur la fréquence à laquelle ils utilisent « la bibliothèque de l'établissement », « des calculatrices », « Internet » et « le laboratoire de <sciences> ». Les élèves ont répondu à cette question en choisissant une option parmi les cinq qui constituent l'échelle de réponse : « Jamais ou presque jamais », « Quelques fois par an » « Plus ou moins une fois par mois », « Plusieurs fois par mois » et « Plusieurs fois par semaine ». Ces indices ont été calculés à partir de l'estimateur WARM.

Indice PISA d'intérêt pour l'informatique : l'indice PISA d'intérêt pour l'informatique est dérivé des réactions des élèves aux propositions : « Travailler sur ordinateur est très important pour moi », « Jouer ou travailler sur ordinateur est très agréable », « Je me sers de l'ordinateur parce que cela m'intéresse beaucoup » et « Quand je travaille sur ordinateur, je ne vois pas le temps passer ». Une échelle de réponse à deux options a été utilisée : « Oui » ou « Non ». Cet indice a été calculé à partir de l'estimateur WARM. Voir Eignor *et al*. (1998) pour davantage d'informations sur les aspects conceptuels qui sous-tendent cet indice.

Indice PISA de soutien des enseignants : l'indice PISA de soutien des enseignants est dérivé des réponses des élèves aux questions portant sur la fréquence à laquelle : « Le professeur s'intéresse aux progrès de chaque élève », « Le professeur donne aux élèves l'occasion d'exprimer leurs opinions », « Le professeur aide les élèves dans leur travail », « Le professeur continue à expliquer jusqu'à ce que les élèves aient compris », « Le professeur s'investit beaucoup pour aider les élèves » et « Le professeur aide les élèves dans leur apprentissage ». Quatre options constituent l'échelle de réponse : « Jamais », « Parfois », « À la plupart des cours » et « À chaque cours ». Cet indice a été calculé à partir de l'estimateur WARM (Warm, 1985).

Indice PISA de statut économique, social et culturel : l'indice PISA de statut économique, social et culturel a été créé sur la base des variables suivantes : l'indice socio-économique international de statut professionnel (ISEI), le niveau d'enseignement le plus élevé des parents de l'élève (converti en années d'études), l'indice PISA de richesse familiale, l'indice PISA de ressources éducatives à la maison et l'indice PISA de patrimoine culturel « classique » à la maison.

Indice socio-économique international de statut professionnel (ISEI) du PISA : l'indice socio-économique international de statut professionnel du PISA est dérivé des réponses des élèves à des questions portant sur la profession de leurs parents. Cet indice regroupe les attributs des professions qui permettent de convertir en revenus le niveau d'enseignement des parents. Il a été calculé sur la base d'une hiérarchisation optimale des groupes de professions afin de maximiser l'effet indirect du niveau d'enseignement sur les revenus par l'intermédiaire de la profession et de minimiser l'effet direct du niveau d'enseignement sur les revenus, abstraction faite de la profession (le tout sans tenir compte de l'âge). Voir Ganzeboom *et al.* (1992) pour davantage d'informations sur la méthodologie utilisée. L'indice socio-économique international de statut professionnel du PISA est basé soit sur la profession du père, soit sur celle de la mère, selon celle qui a le statut le plus élevé.

Internet : Internet est un réseau électronique de communication qui relie des réseaux informatiques et des infrastructures informatiques dans le monde entier. Voir également *Réseau local (LAN)* et *WorldWideWeb*.

Langue parlée à la maison : le PISA a abordé la question de la langue parlée à la maison dans son questionnaire contextuel en demandant aux élèves si la langue parlée le plus souvent à la maison était « la langue du test », « d'autres langues nationales officielles », « d'autres langues ou dialectes nationaux » et « d'autres langues ». Les réponses des élèves ont été regroupées en deux catégories : i) la langue la plus souvent parlée à la maison est différente de la langue du test, d'autres langues nationales officielles et d'autres langues ou dialectes nationaux et ii) la langue la plus souvent parlée à la maison est la langue de l'évaluation, une autre langue nationale officielle, ou encore un autre dialecte national ou une autre langue nationale.

Matière à option : par matière à option, on entend les matières du programme obligatoire pour lesquelles les établissements ou les élèves disposent d'une certaine liberté de choix. Ainsi, un établissement peut décider de consacrer aux sciences un nombre d'heures supérieur au minimum imposé, mais aux disciplines artistiques seulement un nombre d'heures égal à celui imposé, tout en respectant la grille horaire obligatoire. Voir également *Partie non obligatoire du programme*, *Partie obligatoire du programme de base*, *Programme obligatoire* et *Temps d'instruction prévu*.

Mode de scolarisation : le mode de scolarisation renvoie à la charge de cours de l'élève ou de l'étudiant, qu'il soit scolarisé à temps plein ou à temps partiel. Voir également *Charge de cours*, *Élève/étudiant*, *Élève/étudiant à temps partiel*, *Élève/étudiant à temps plein* et *Élève/étudiant équivalent temps plein*.

Niveau de formation : le niveau de formation est le niveau d'enseignement le plus élevé, défini selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE), atteint par un adulte.

Nombre net d'heures de contact : voir *Temps d'enseignement*.

Nombre d'élèves/étudiants par enseignant : le nombre d'élèves/étudiants par enseignant a été obtenu par division du nombre total d'élèves/étudiants équivalents temps plein par le nombre total de membres équivalents temps plein du personnel enseignant. Voir également *Aides éducateurs pour les élèves/étudiants*, *Corps enseignant*, *Élève/étudiant équivalent temps plein*, *Enseignant équivalent temps plein*, *Personnel d'entretien et de fonction*, *Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration*, *Personnel enseignant, Personnels de l'éducation* et *Temps d'enseignement*.

Nombre d'élèves par ordinateur : cet indice PISA a été obtenu par division du nombre total d'ordinateurs dans chaque établissement par le nombre total d'élèves qui y sont inscrits.

Nombre de jours d'enseignement : il s'agit du nombre de jours d'enseignement, déduction faite des jours fériés pendant lesquels les établissements sont fermés. Voir également *Nombre de semaines d'enseignement*, *Temps d'enseignement*, *Temps de travail* et *Temps de travail à l'école*.

Nombre prévu d'années de scolarisation : voir *Espérance de scolarisation*.

Nombre de semaines d'enseignement : il s'agit du nombre de semaines d'enseignement déduction faite des semaines de vacances. Voir également *Nombre de jours d'enseignement*, *Temps d'enseignement*, *Temps de travail* et *Temps de travail à l'école*.

Nombre total de diplômés sans double comptage : le nombre total de diplômés sans double comptage correspond au nombre de diplômés déduction faite de ceux qui ont obtenu un diplôme au terme d'une formation antérieure et/ou qui sont en voie d'obtenir plus d'un diplôme au niveau d'enseignement visé au cours de l'année de référence. Il s'agit donc du nombre

d'individus qui seront diplômés au terme de la période de référence, et non du nombre de diplômes délivrés. Voir également *Diplômé*, *Obtention d'un diplôme/réussite des études*, *Taux brut d'obtention d'un diplôme* et *Taux net d'obtention d'un diplôme*.

Nouvel inscrit : par nouvel inscrit, on entend toute personne qui s'inscrit pour la première fois dans une formation du niveau d'enseignement considéré dans le but d'obtenir le diplôme sanctionnant cette formation, que ce soit au début ou à un stade ultérieur du programme d'études de cette formation. Voir également *Taux d'accès*.

Obtention d'un diplôme/réussite des études : la définition de cette notion est spécifique à chaque pays. Dans certains pays, la réussite des études passe par un ou plusieurs examens. Dans d'autres, elle est conditionnée par la participation à un certain nombre d'heures de cours (même si des examens peuvent être imposés aux élèves/étudiants dans certaines matières). Voir également *Diplômé*, *Nombre total de diplômés sans double comptage*, *Taux brut d'obtention d'un diplôme* et *Taux net d'obtention d'un diplôme*.

Orientation des programmes d'enseignement : l'orientation des programmes d'enseignement, telle qu'elle est définie par la Classification internationale type de l'éducation (CITE), renvoie à la mesure dans laquelle les programmes visent spécifiquement un certain groupe de professions et aboutissent à une qualification pertinente sur le marché de l'emploi. Voir également *Enseignement général*, *Enseignement pré-professionnel* et *Enseignement professionnel*.

Parités de pouvoir d'achat (PPA) : les parités de pouvoir d'achat sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Cela signifie qu'un certain montant, converti en monnaie nationale au moyen des PPA, permet d'acheter le même panier de biens et de services dans tous les pays. En d'autres termes, les PPA sont des taux de conversion monétaire éliminant les différences de niveau de prix existant entre les pays. Quand les dépenses du PIB des divers pays sont converties en une monnaie commune au moyen des PPA, elles sont en fait exprimées selon les mêmes prix internationaux, de sorte que les comparaisons entre pays ne reflètent que les différences de volume entre les biens et les services achetés. Les données concernant les parités de pouvoir d'achat utilisées dans cette publication figurent à l'annexe 2.

Partie obligatoire du programme de base : par partie obligatoire du programme de base, on entend le temps d'instruction minimum dévolu aux matières obligatoires du programme. Voir également *Matière à option*, *Partie non obligatoire du programme*, *Programme obligatoire* et *Temps d'instruction prévu*.

Partie non obligatoire du programme : par partie non obligatoire du programme, on entend les matières pour lesquelles les établissements jouissent d'une totale liberté ou, dans certains cas, les matières qui sont choisies au niveau du programme d'études lorsqu'il existe divers types de programme. Voir également *Matière à option*, *Partie obligatoire du programme de base*, *Programme obligatoire* et *Temps d'instruction prévu*.

Pays de naissance : voir *Élèves allochtones, Élèves autochtones* et *Élèves de la première génération*.

Personnel de l'éducation : la classification du personnel de l'éducation se base sur la fonction et les répartit en quatre grandes catégories fonctionnelles distinctes, à savoir *i)* le corps enseignant, *ii)* les aides éducateurs des élèves, *iii)* le personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration et *iv)* le personnel d'entretien et de fonction. Le corps enseignant est réparti en deux sous-catégories, à savoir les chargés de cours (les enseignants titularisés) et les enseignants auxiliaires. L'indicateur D2 ne prend en considération que les enseignants titularisés. Voir également *Aides éducateurs pour les élèves*, *Corps enseignant*, *Enseignant à temps partiel*, *Enseignant à temps plein*, *Enseignant équivalent temps plein*, *Nombre d'étudiants par enseignant*, *Personnel d'entretien et de fonction*, *Personnel de gestion*, *de contrôle de la qualité et d'administration*, *Personnel enseignant* et *Temps d'enseignement*.

Personnel enseignant : le corps enseignant compte deux catégories : d'une part, les enseignants aux niveaux 0, 1, 2 , 3 et 4 de la CITE et les enseignants tertiaires aux niveaux 5 et 6 de la CITE et, d'autre part, les enseignants auxiliaires aux niveaux 0, 1, 2 , 3 et 4 de la CITE et les assistants de recherche aux niveaux 5 et 6 de la CITE. Voir également *Aides éducateurs des élèves/étudiants*, *Corps enseignant*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel d'entretien et de fonction*, *Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration*, *Personnels de l'éducation* et *Temps d'enseignement*.

Personnel d'entretien et de fonction : le personnel d'entretien et de fonction comprend le personnel chargé de l'entretien, du fonctionnement et de la sécurité des établissements d'enseignement et des services auxiliaires que ceux-ci assurent, tels que les transports scolaires et la restauration. Cette catégorie de personnel englobe les professions suivantes : les maçons, les menuisiers, les électriciens, les serruriers, les réparateurs, les peintres et les tapissiers, les plafonneurs, les plombiers et les mécaniciens automobiles. Elle comprend également les conducteurs d'autobus et autres véhicules, les ouvriers du bâtiment, les jardiniers et les préposés à l'entretien extérieur, les accompagnateurs de transport scolaire, les cuisiniers, les concierges, les serveurs, les surveillants d'internats et de résidences d'étudiants et les gardes de sécurité. Voir également *Aides éducateurs des élèves/étudiants*, *Corps enseignant*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel de gestion*, *de contrôle de la qualité et d'administration*, *Personnel enseignant* et *Personnels de l'éducation*.

Personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration : le personnel de gestion, de contrôle de la qualité et d'administration compte deux catégories, à savoir le personnel de direction et le personnel d'administration, attachés soit à l'établissement, soit aux échelons supérieurs du système d'éducation. Ces catégories s'appliquent à tous les niveaux d'enseignement de la CITE. Voir également *Aides éducateurs des élèves/étudiants*, *Corps enseignant*, *Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Personnel d'entretien et de fonction*, *Personnel enseignant* et *Personnels de l'éducation*.

Population : le terme « population » désigne tous les individus possédant la nationalité du pays concerné, qu'ils soient présents sur le territoire national ou provisoirement à l'étranger, ainsi que les étrangers établis définitivement sur le territoire national. Pour davantage d'informations, voir *Statistiques de la population active* de l'OCDE. Voir également *Population cible du PISA*.

Population active : la population active, ou la main-d'œuvre totale, est définie conformément aux directives du Bureau international du travail (BIT). Elle englobe tous ceux qui satisfont aux critères correspondant au statut d'actif occupé ou au statut de demandeur d'emploi tels qu'ils sont définis dans la publication *Statistiques de la population active* de l'OCDE. Voir également *Situation au regard de l'emploi*.

Population cible du PISA : le PISA vise les élèves de 15 ans, c'est-à-dire ceux qui avaient au début de la période de test entre 15 ans et 3 mois (accomplis) et 16 ans et 2 mois (accomplis) et qui étaient inscrits dans un établissement d'enseignement, quels que soient l'année d'études, le type d'établissement fréquenté et le mode de scolarisation (à temps plein ou à temps partiel). Voir également *Population*.

Programmes combinés emploi-études : ces programmes combinés se caractérisent par l'alternance de périodes d'emploi et de périodes d'études, ces deux éléments s'inscrivant dans le cadre d'une activité intégrée d'enseignement ou de formation de type formel [par exemple, le « dual system » en Allemagne, « l'apprentissage » ou la « formation en alternance » en Belgique et en France, les stages de longue durée en entreprise (« internship ») et l'enseignement alterné (ou coopératif) au Canada, l'« apprenticeship » en Irlande et le « Youth Training » (Plan pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes) au Royaume-Uni].

Programmes techniques et professionnels scolaires : dans ces programmes, l'enseignement est dispensé (en tout ou en partie) dans les établissements d'enseignement, parmi lesquels des centres spéciaux de formation professionnelle relevant d'autorités publiques ou d'entités privées et des centres spéciaux de formation en entreprise s'ils peuvent être assimilés à des établissements d'enseignement. Ces programmes peuvent comporter une composante de formation en entreprise, c'est-à-dire une initiation pratique au travail. Voir également *Enseignement général*, *Enseignement professionnel*, *Orientation des programmes d'enseignement* et *Programmes combinés emploi-études*.

Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) : pour l'essentiel, le premier cycle du secondaire (CITE 2) prolonge le programme fondamental de l'enseignement primaire mais il est généralement dispensé sur un mode plus thématique, par des enseignants plus spécialisés qui donnent des cours dans leur domaine. Le premier cycle de l'enseignement secondaire peut avoir une finalité « terminale » (c'est-à-dire préparer les élèves à entrer directement dans la vie active) et/ou « préparatoire » (c'est-à-dire préparer les élèves à suivre le deuxième cycle de l'enseignement secondaire). Ce niveau d'enseignement compte de deux à six années d'études (la durée moyenne est de trois années dans les pays de l'OCDE). Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*.

Produit intérieur brut (PIB) : le produit intérieur brut (PIB) est égal à la valeur ajoutée par les producteurs résidents à la production brute, augmentée des droits et taxes à l'importation, mais diminuée de la consommation intermédiaire de ses producteurs aux prix d'acquisition. Le PIB est exprimé en devise locale (en millions). Pour les pays dont l'année de référence est différente de l'année civile (l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par exemple), des ajustements ont été réalisés par une pondération linéaire du PIB entre deux années de référence consécutives afin d'assurer une correspondance avec l'année civile. Les chiffres du PIB figurent à l'annexe 2.

Programmes combinés emploi-études : dans les programmes combinés dispensés à l'école et sur le lieu de travail, l'instruction se répartit entre l'école et le lieu de travail, même s'il arrive qu'elle ait lieu pour l'essentiel sur le lieu de travail. Les formations sont classées parmi les « programmes combinés dispensés à l'école et sur le lieu de travail » si la part de l'enseignement dispensé à l'école ou par enseignement à distance est inférieure à 75 pour cent du programme. Les programmes qui comportent plus de 90 pour cent de formation en entreprise sont exclus. Voir également *Enseignement général*, *Enseignement professionnel*, *Orientation des programmes d'enseignement* et *Programmes techniques et professionnels scolaires*.

Programme obligatoire : par programme obligatoire, on entend le temps d'instruction et sa répartition entre matières obligatoires dans tous les établissements et pour tous les élèves. Voir également *Matière à option*, *Partie non obligatoire du programme*, *Partie obligatoire du programme de base* et *Temps d'instruction prévu*.

Programmes de recherche de haut niveau (CITE 6) : ces programmes désignent les formations de niveau tertiaire qui sont sanctionnées directement par la délivrance d'un diplôme de recherche de haut niveau, un doctorat par exemple. La durée théorique de ces formations est de trois ans en équivalent temps plein dans la plupart des pays (soit une durée cumulée totale de sept ans au moins en équivalent temps plein dans l'enseignement tertiaire), mais la durée effective de ces études est généralement plus longue. Ces programmes sont consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux. Voir également *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*.

Recensement : cette notion renvoie à la méthode utilisée pour recueillir les données : ce sont les individus qui sont comptabilisés, quels que soient leur mode de scolarisation et la longueur de leurs études. Voir également *Élève/étudiant à temps partiel*, *Élève/étudiant à temps plein*, *Enseignant à temps partiel* et *Enseignant à temps plein*.

Recherche et développement : voir *Dépenses au titre de la recherche et du développement (R&D)*.

Rémunération du personnel : les dépenses correspondant à la rémunération du personnel comprennent les salaires bruts ainsi que les avantages non salariaux (avantages supplémentaires). Voir également *Avantages non salariaux* et *Salaire*.

Réseau local (LAN) : un réseau local est un réseau informatique de taille limitée (à l'échelle de l'entreprise, par exemple) qui relie entre eux, par câble, des ordinateurs personnels qui peuvent communiquer directement avec d'autres ou par l'intermédiaire d'autres dispositifs intégrés dans le réseau et qui peuvent partager des ressources. Voir également *Internet* et *WorldWideWeb*.

Revenus : par revenus, on entend les revenus monétaires annuels, c'est-à-dire les revenus directs avant impôt perçus à titre de rémunération pour le travail effectué. Les revenus provenant d'autres sources, telles que les aides sociales accordées par les pouvoirs publics, le rendement du capital, l'augmentation nette de la valeur d'une activité indépendante, etc., et les revenus qui ne sont pas directement liés à l'activité professionnelle ne sont pas pris en compte. Voir également *Revenus relatifs*.

Revenus de la propriété payés : les revenus de la propriété payés sont définis comme les intérêts, le loyer foncier et les redevances payés. Voir également *Autres transferts courants*, *Dépenses de consommation finale* et *Dépenses de fonctionnement*.

Revenus relatifs : on entend par revenus professionnels relatifs les revenus professionnels annuels moyens des individus ayant un certain niveau de formation, divisés par les revenus annuels moyens des individus dont le niveau de formation le plus élevé est le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Voir également *Revenus*.

Salaire : on entend par salaire le salaire brut total perçu par les personnels de l'éducation avant tout prélèvement d'impôt ou de cotisation salariale aux systèmes de retraite, à la sécurité sociale ou autre. Voir également *Avantages non salariaux* et *Rémunération du personnel*.

Services auxiliaires : voir *Dépenses au titre des services auxiliaires*.

Services principaux d'éducation : voir *Dépenses au titre des services principaux d'éducation*.

Services de soutien : parmi les entités qui proposent des services de soutien aux établissements d'enseignement figurent les établissements qui fournissent un soutien éducatif et du matériel pédagogique ainsi que des services de maintenance et d'entretien des bâtiments. Ces entités font généralement partie des unités polyvalentes des pouvoirs publics.

Scolarité obligatoire : la fin de la scolarité obligatoire correspond à un âge à partir duquel les jeunes ne sont plus tenus légalement de fréquenter un établissement scolaire (à 15 ans accomplis, par exemple). L'âge fixé pour la fin de la scolarité obligatoire diffère de l'âge auquel les jeunes terminent un programme d'études.

Score moyen du PISA : pour faciliter l'interprétation des scores attribués aux élèves dans le PISA, le score moyen des pays de l'OCDE en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique a été fixé à 500 et l'écart type à 100. Les données ont été pondérées de façon à rendre équivalentes les contributions de chaque pays.

Situation au regard de l'emploi : la situation au regard de l'emploi, définie conformément aux directives du Bureau international du travail (BIT), correspond au statut des membres de la population active, telle qu'elle est définie dans la publication *Statistiques de la population active* de l'OCDE. Voir également *Actif occupé*, *Demandeur d'emploi* et *Population active*.

Situation géographique de l'établissement d'enseignement : dans le PISA, la situation géographique de l'établissement d'enseignement correspond à la taille de la communauté dans laquelle est situé l'établissement : dans <un village, un bourg ou une zone rurale> (moins de 3 000 habitants), dans <une petite ville> (entre 3 000 et 15 000 habitants environ), dans <une ville> (entre 15 000 et 100 000 habitants environ), dans <une grande ville> (entre 100 000 et 1 000 000 d'habitants environ) ou à proximité du centre, ou ailleurs dans <une grande ville> de plus d'un million d'habitants.

Taille de la classe : la taille de la classe correspond au nombre moyen d'élèves par classe et est calculée par division du nombre d'élèves inscrits par le nombre de classes. Les programmes d'enseignement spécial ont été exclus afin de garantir la comparabilité internationale des données. Les chiffres relatifs à la taille des classes portent uniquement sur les programmes normaux dispensés dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et excluent les sous-groupes d'élèves constitués en dehors des classes normales.

Taux d'abandon des études : le taux d'abandon correspond à la proportion des élèves ou étudiants qui arrêtent leurs études sans avoir obtenu de premier diplôme. Voir également *Taux de survie dans l'enseignement*.

Taux d'accès : les taux d'accès sont nets et représentent la proportion d'individus d'une cohorte d'âge synthétique qui accède à l'enseignement tertiaire, indépendamment de la variation de la taille des générations et des écarts entre les pays de l'OCDE concernant l'âge moyen d'accès. Le taux net d'accès d'un groupe d'âge donné est obtenu par division du nombre de premières inscriptions dans chaque type d'enseignement tertiaire à cet âge par l'effectif total de la population du groupe d'âge correspondant (multiplié par 100). La somme des taux nets d'accès est obtenue par addition des taux nets d'accès pour chaque âge. Voir également *Nouveaux inscrits*.

Taux d'activité : le taux d'activité de la population active, qui est défini conformément aux directives du Bureau international du travail (BIT), correspond au pourcentage d'individus qui travaillent ou sont demandeurs d'emploi dans la même cohorte d'âge. Voir également *Actif occupé*, *Demandeur d'emploi*, *Population active* et *Taux de chômage*.

Taux brut d'obtention d'un diplôme : le taux brut d'obtention d'un diplôme correspond au nombre total de diplômés – quel que soit leur âge – du niveau d'enseignement visé divisé par la population ayant l'âge moyen d'obtention d'un diplôme à ce niveau. Dans de nombreux pays toutefois, il est difficile de déterminer l'âge moyen d'obtention d'un diplôme car l'âge des diplômés est très variable. Voir également *Diplômé*, *Nombre total de diplômés sans double comptage*, *Obtention d'un diplôme/réussite des études* et *Taux net d'obtention d'un diplôme*.

Taux de chômage : le taux de chômage (exprimé sous la forme d'un pourcentage), défini conformément aux directives du Bureau international du travail (BIT), est le nombre de demandeurs d'emploi en pourcentage de la population active. Voir également *Actif occupé*, *Demandeur d'emploi*, *Population active* et *Taux d'activité*.

Taux net d'obtention d'un diplôme : le taux net de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, obtiennent un diplôme de l'enseignement tertiaire, quels que soient l'évolution de la taille des générations ou l'âge moyen d'obtention de ce diplôme. Le taux net d'obtention d'un diplôme est obtenu par la division du nombre de diplômé d'un âge donné par la population totale de cet âge. Voir également *Diplômé*, *Nombre total de diplômés sans double comptage*, *Obtention d'un diplôme/réussite des études* et *Taux brut d'obtention d'un diplôme*.

Taux d'obtention d'un diplôme : voir *Taux brut d'obtention d'un diplôme* et *Taux net d'obtention d'un diplôme*.

Taux de rendement interne privé : le taux de rendement interne privé est égal au taux d'actualisation qui aligne les coûts réels de l'éducation au cours de la période étudiée sur les gains réels procurés ultérieurement par l'éducation. Sous la forme la plus complète de cet indicateur, les coûts sont égaux aux frais de scolarité et au manque à gagner – déduction faite des impôts – corrigé des chances d'obtenir un emploi et diminué des ressources fournies aux étudiants sous forme d'allocations et de prêts. Voir également *Taux de rendement interne social*.

Taux de rendement interne social : le taux de rendement interne social désigne les coûts et les avantages pour la société de l'investissement dans l'éducation. Le coût social inclut le coût que peut représenter l'éventualité que certains ne participent pas à la production de bénéfices et le coût intégral de la formation assurée, et pas uniquement le coût supporté par l'individu. Le bénéfice social inclut le gain de productivité associé à l'investissement dans l'éducation et tout un éventail d'avantages non économiques possibles, tels que la baisse de la délinquance, l'amélioration de la santé, le renforcement de la cohésion sociale et le développement de la participation citoyenne. Voir également *Taux de rendement interne privé*.

Taux de scolarisation : les taux de scolarisation sont nets et sont obtenus par division du nombre d'étudiants scolarisés dans un groupe d'âge donné, tous niveaux d'enseignement confondus, par l'effectif de la population du même groupe d'âge.

Taux de survie dans l'enseignement : le taux de survie dans l'enseignement tertiaire indique la proportion de nouveaux inscrits à ce niveau qui obtiennent un premier diplôme. Le taux de survie dans l'enseignement correspond au rapport entre le nombre d'étudiants à qui un premier diplôme tertiaire est délivré et le nombre de ceux ayant entamé des études de ce niveau d'enseignement *n* années auparavant, *n* étant le nombre d'années d'études à temps plein requis pour obtenir le diplôme. Voir également *Taux d'abandon des études*.

Temps d'enseignement : le nombre annuel d'heures d'enseignement correspond au nombre net d'heures de contact. Il est calculé sur la base du nombre annuel de semaines d'enseignement multiplié par le nombre minimum/maximum de périodes pendant lequel un enseignant est tenu de donner cours à une classe ou à un groupe et par la longueur d'une période en minutes et divisé par 60. Les périodes officiellement affectées aux pauses entre les cours et les jours de fermeture d'établissements en raison de cérémonies et de fêtes ne sont pas pris en considération. Au niveau d'enseignement primaire toutefois, les courtes pauses que les enseignants font en classe sont généralement incluses. Voir également *Nombre de jours d'enseignement*, *Nombre de semaines d'enseignement*, *Temps de travail* et *Temps de travail à l'école*.

Temps de travail : le temps de travail correspond au nombre d'heures de travail normales d'un enseignant à temps plein. Selon les textes officiels en vigueur dans chaque pays, le temps de travail comprend uniquement les heures consacrées à l'enseignement (ainsi qu'à d'autres activités scolaires concernant les élèves, telles que les devoirs et les contrôles, à l'exclusion des examens annuels) ou les heures directement liées à l'enseignement ainsi que des heures devant être consacrées à d'autres activités liées à l'enseignement, telles que la préparation des cours, le tutorat, la correction de devoirs et de contrôles, les activités de formation continue, les réunions avec les parents, les réunions de personnel et des tâches générales de caractère scolaire. Le temps de travail ne comprend pas les heures supplémentaires faisant l'objet d'un complément de rémunération. Voir également *Corps enseignant*, *Enseignant à temps partiel*, *Enseignant à temps plein*, *Enseignant équivalent temps plein, Nombre d'élèves/étudiants par enseignant*, *Nombre de jours d'enseignement, Nombre de semaines d'enseignement*, *Personnel enseignant*, *Personnels de l'éducation*, *Temps d'enseignement* et *Temps de travail à l'école*.

Temps de travail à l'école : le temps de travail à l'école correspond au temps de travail que les enseignants sont censés passer dans leur établissement, que ce soit pour enseigner ou pour effectuer d'autres activités. Voir également *Nombre de jours d'enseignement*, *Nombre de semaines d'enseignement*, *Temps d'enseignement* et *Temps de travail*.

Temps d'instruction : voir *Temps d'instruction prévu*

Temps d'instruction prévu : le temps d'instruction prévu des élèves/étudiants correspond au nombre annuel d'heures de cours qu'ils suivent dans le cadre des parties obligatoire et non obligatoire de leur programme. Les chiffres des pays dans lesquels le nombre d'heures de cours n'est pas strictement réglementé ont été estimés sur la base de résultats d'enquête. Les heures perdues lors de la fermeture des établissements pour cause de festivités ou de commémorations (la fête nationale, par exemple) sont exclues. Le temps d'instruction prévu ne comprend pas les cours non obligatoires organisés en dehors de la journée de classe, ni le temps consacré avant ou après la classe aux devoirs, aux leçons et aux cours particuliers. Voir également *Matière à option*, *Partie non obligatoire du programme*, *Partie obligatoire du programme de base* et *Programme obligatoire*.

Traitement statutaire des enseignants : voir *Traitement des enseignants*.

Traitement des enseignants : le traitement statutaire des enseignants est la rémunération qui leur est versée conformément aux barèmes officiels. Par définition, il correspond au montant brut de la rémunération perçue (totalité de la rémunération versée par l'employeur en échange du travail fourni) diminuée des cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite (conformément aux barèmes salariaux en vigueur).

- Le traitement en début de carrière correspond au traitement annuel moyen brut prévu pour un enseignant travaillant à temps plein et ayant le niveau de formation minimum requis pour être dûment qualifié en début de carrière.
- Le traitement après 15 ans de carrière correspond au traitement annuel prévu pour un enseignant travaillant à temps plein, ayant le niveau de formation minimum requis pour être dûment qualifié et ayant 15 ans d'expérience.
- Le traitement maximum correspond au traitement maximum annuel prévu (à l'échelon le plus élevé) pour un enseignant travaillant à temps plein et ayant le niveau de formation minimum pour être dûment habilité à exercer sa profession.

Le traitement mentionné est celui dit « avant impôt », c'est-à-dire avant qu'il fasse l'objet de déductions au titre de l'impôt sur le revenu. Voir *Ajustements au traitement de base*.

Transferts entre niveaux administratifs : il s'agit des transferts, d'un niveau de l'administration à un autre, de fonds destinés à l'éducation. Il est très important de préciser que ces fonds sont destinés à l'éducation pour éviter toute ambiguïté au sujet des sources de financement. Les transferts entre niveaux administratifs non affectés ne sont pas inclus (par exemple, le partage des revenus, les mesures générales de péréquation budgétaire ou la distribution des recettes fiscales de l'administration centrale aux administrations régionales – les provinces, les États ou les *Länder*), même lorsque ces transferts fournissent les crédits dont les autorités régionales ou locales se servent pour financer l'enseignement.

Transferts et paiements à d'autres entités privées : les transferts des pouvoirs publics et certains autres paiements

(essentiellement des subventions) à d'autres entités privées (des entreprises et des organisations sans but lucratif) peuvent prendre des formes diverses. À titre d'exemple, citons les transferts aux organisations patronales ou syndicales assurant l'éducation des adultes, les subventions aux entreprises ou aux syndicats (ou aux groupements de ce type) organisant des programmes d'apprentissage et les subventions, sous la forme de bonification d'intérêt ou d'arriérés de prêts garantis, aux établissements financiers privés consentant des prêts aux élèves ou étudiants.

Transferts nets de capital payés : ces transferts de capital sont ceux destinés au secteur privé national et aux autres pays, diminués des transferts de capital reçus du secteur privé national et des autres pays.

Troisième étude internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS) : la Troisième étude internationale sur les mathématiques et les sciences mise en œuvre par l'IEA a mesuré les compétences mathématiques et scientifiques des élèves de quatrième et de huitième année en 1995 et en 1999. Un nouveau cycle d'évaluation est prévu en 2003.

World Wide Web (WWW): le Web est un système qui permet d'accéder plus facilement aux ressources d'Internet grâce à l'utilisation d'interfaces graphiques et de liens hypertextes entre différentes adresses. Voir également *Internet* et *Réseau local (LAN)*.

LISTE DES PARTICIPANTS A CETTE PUBLICATION

De nombreuses personnes ont collaboré à cette publication. La liste qui suit indique les noms des représentants nationaux, des chercheurs et des experts qui ont pris une part active aux travaux préparatoires de cette édition de *Regards sur l'éducation - Les indicateurs de l'OCDE 2002*. L'OCDE tient à les remercier pour leur précieuse collaboration.

Coordinateurs nationaux

M. Dan ANDERSSON (Suède)
Mme Itsuko ARIMATSU (Japon)
Mme Hatice BAL (Turquie)
M. Dominique BARTHÉLÉMY (Belgique)
M. H.H. DALMIJN (Pays-Bas)
M. Antonio Manuel Pinto FAZENDEIRO (Portugal)
M. Michael FEDEROWICZ (Pologne)
M. Guillermo GIL (Espagne)
M. Heinz GILOMEN (Suisse)
Mme Margrét HARÐARDÓTTIR (Islande)
M. G. Douglas HODGKINSON (Canada)
M. Gregory KAFETZOPOULOS (Grèce)
Mme Maki KUBO (Japon)
M. Matti KYRÖ (Finlande)
M. Antonio Giunta LA SPADA (Italie)
Mme Kye Young LEE (Corée)
M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
M. Dittrich MAGERKURTH (Allemagne)
M. Victor MANUEL VELÁZQUEZ CASTAÑEDA (Mexique)
M. Lubomir MARTINEC (République tchèque)
Mme Elizabetta MIDENA (Italie)
M. Gerardo MUÑOZ SANCHEZ-BRUNETE (Espagne)
Mme Marion NORRIS (Nouvelle Zélande)
M. Torlach O CONNOR (Irlande)
M. Brendan O'REILLY (Australie)
M. Laurence OGLE (États-Unis)
Mme Hyun-Jeong PARK (Corée)
M. Elin PEDERSEN (Norvège)
M. Friedrich H. PLANK (Autriche)
M. Vladimir POKOJNY (République slovaque)
M. Imre RADÁCSI (Hongrie)
Mme Janice ROSS (Royaume Uni)
M. Ingo RUSS (Allemagne)
M. Claude SAUVAGEOT (France)
M. Yasuyuki SIMOTUMA (Japon)
M. Ole-Jacob SKODVIN (Norvège)
M. Ken THOMASSEN (Danemark)
Mme Ann VAN DRIESSCHE (Belgique)
Mme Angela VEGLIANTE (Commission Européenne)
M. Arturo VILLARUEL (Mexique)

Groupe technique pour les statistiques et les indicateurs de l'enseignement

M. R.R.G. ABELN (Pays-Bas)
M. Paul AMACHER (Suisse)
Mme Birgitta ANDREN (Suède)
Mme Karin ARVEMO-NOTSTRAND (Suède)
Mme Alina BARAN (Pologne)
Mme Eva BOLIN (Suède)
M. John CANLIN (Royaume Uni)
M. Fernando CELESTINO REY (Espagne)
M. Fernando CORDOVA CALDERON (Mexique)
M. Eduardo DE LA FUENTE (Espagne)
Mme Gemma DE SANCTIS (Italie)
M. Douglas LYND (UNESCO)
M. Dittrich MAGERKURTH (Allemagne)
M. Robert MAHEU (Canada)
M. Joaquim MAIA GOMES (Portugal)
Mme Giuliana MATTEOCCI (Italie)
M. Konstantinos MITROGIANNIS (Grèce)
M. Yoshiro NAKAYA (Japon)
M. Geir NYGARD (Norvège)
M. Muiris O'CONNOR (Irlande)
M. Brendan O'REILLY (Australie)
Mme Hyun-Jeong PARK (Corée)

Mme Ritsuko DOKO (Japon)
Mme Maria DOKOU (Grèce)
M. J. Douglas DREW (Canada)
Mme Mary DUNNE (EUROSTAT)
M. Michele EGLOFF (Suisse)
M. Timo ERTOLA (Finlande)
M. Pierre FALLOURD (France)
Mme Esin FENERCIOGLU (Turquie)
M. Paul GINI (Nouvelle Zélande)
M. Bengt GREF (Suède)
Mme Yonca GUNDUZ-OZCERI (Turquie)
M. Heikki HAVEN (Finlande)
M. Walter HÖRNER (Allemagne)
M. Jesus IBANEZ MILLA (Espagne)
M. Klaus Fribert JACOBSEN (Danemark)
Mme Michèle JACQUOT (France)
Mme Nathalie JAUNIAUX (Belgique)
M. Felix KOSCHIN (République tchèque)
M. Karsten KUHL (Danemark)
Mme Kye Young LEE (Corée)
M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
Mme Judit KOZMA LUKACS (Hongrie)
Mme Michaela KLENHOVÁ (République tchèque)
M. Wolfgang PAULI (Autriche)
M. João PEREIRA DE MATOS (Portugal)
Mme Marianne PERIE (États-Unis)
M. Spyridon PILOS (EUROSTAT)
M. Jean Paul REEFF (Luxembourg)
M. Ron ROSS (Nouvelle Zélande)
M. Jean-Claude ROUCLOUX (Belgique)
M. Ingo RUSS (Allemagne)
M. Joel SHERMAN (États-Unis)
M. Thomas SNYDER (États-Unis)
Mme Maria Pia SORVILLO (Italie)
M. Konstantinos STOUKAS (Grèce)
M. Dick TAKKENBERG (Pays-Bas)
M. Ken THOMASSEN (Danemark)
M. Mika TUONONEN (Finlande)
M. Shuichi UEHARA (Japon)
Mme Ásta URBANCIC (Islande)
M. Matti VAISANEN (Finlande)
Mme Erika VALLE BUTZE (Mexique)
Mme Ann VAN DRIESSCHE (Belgique)
M. Juraj VANTUCH (République slovaque)
Mme Elisabetta VASSENDEN (Norvège)
M. Erik VERSTRAETE (Belgique)

Réseau A sur les résultats de l'enseignement

Pays responsable : États-Unis
Responsable du réseau : M. Eugene OWEN

Mme Lorna BERTRAND (Royaume Uni)
Mme Christiane BLONDIN (Belgique)
Mme Müfie CALISKAN (Turquie)
Mme Sunhee CHAE (Corée)
M. Fernando CORDOVA CALDERON (Mexique)
Mme Chiara CROCE (Italie)
M. Guillermo GIL (Espagne)
Mme Jacqueline LEVASSEUR (France)
M. Pirjo LINNAKYLA (Finlande)
M. Jay MOSKOWITZ (États-Unis)
M. Jerry MUSSIO (Canada)
M. Michael O'GORMAN (Canada)
M. Jules PESCHAR (Pays-Bas)
M. Friedrich H. PLANK (Autriche)
M. Vladislav ROSA (République slovaque)
Mme Eva SCHOEYEN (Norvège)
M. Jochen SCHWEITZER (Allemagne)
M. Gerry SHIEL (Irlande)
M. Joern SKOVSGAARD (Danemark)
M. Arnold A. J. SPEE (Pays-Bas)
Mme Maria STEPHENS (États-Unis)
Mme Jana STRAKOVÁ (République tchèque)
M. P. Benedek TÓTA (Hongrie)
M. Luc VAN DE POELE (Belgique)
Mme Evangelia VARNAVA-SKOURA (Grèce)
M. Ryo WATANABE (Japon)
Mme Anita WESTER (Suède)
Mme Wendy WHITHAM (Australie)

Mme Glória RAMALHO (Portugal)
M. Erich RAMSEIER (Suisse)
M. Jean-Paul REEFF (Luxembourg)
Mme Lynne WHITNEY (Nouvelle Zélande)
Mme Marta ZVALOVA (République slovaque)

Réseau B sur l'insertion des étudiants dans la marché du travail

Pays responsable : Suède
Responsable du réseau : M. Jonas BÖRJESSON

Mme Yupin BAE (États-Unis)
Mme Ariane BAYE (Belgique)
Mme Irja BLOMQVIST (Finlande)
Mme Anna BORKOWSKY (Suisse)
M. Richard BRIDGE (Australie)
M. Fernando CELESTINO REY (Espagne)
Mme Jihee CHOI (Corée)
M. Erik DAHL (Norvège)
M. H.H. DALMIJN (Pays-Bas)
M. Patrice DE BROUCKER (Canada)
Mme Pascaline DESCY (CEDEFOP)
M. Kjetil DIGRE (Norvège)
Mme Isabelle ERAUW (Belgique)
Mme Lisa HUDSON (États-Unis)
M. Evangelos INTZIDIS (Grèce)
M. Olof JOS (Suède)
Mme Christiane KRÜGER-HEMMER (Allemagne)
M. Pavel KUCHAR (République tchèque)
M. Karsten KÜHL (EUROSTAT)
M. Jérôme LEVY (Luxembourg)
Mme Anne-France MOSSOUX (CEDEFOP)
M. Philip O'CONNELL (Irlande)
Mme Simona PACE (Italie)
M. Ali PANAL (Turquie)
M. Kenny PETERSSON (Suède)
Mme Cheryl REMINGTON (Nouvelle Zélande)
Mme Aila REPO (Finlande)
Mme Véronique SANDOVAL (France)
Mme Emilia SAO PEDRO (Portugal)
Mme Astrid SCHORN-BUCHNER (Luxembourg)
M. Peter SCRIMGEOUR (Royaume Uni)
M. Dan SHERMAN (États-Unis)
Mme Irena SKRZYPCZAK (Pologne)
M. Ken THOMASSEN (Danemark)
Mme Mariá THURZOVÁ (République slovaque)
Mme Éva TÓT (Hongrie)
Mme Paola UNGARO (Italie)
Mme Stina UTTERSTRÖM (Suède)
M. Johan VAN DER VALK (Pays-Bas)
M. Jaco VAN RIJN (Pays-Bas)

Réseau C sur les caractéristiques des établissements et des systèmes d'enseignement

Pays responsable : Pays-Bas
Responsable du réseau : M. Jaap SCHEERENS

Mme Bodhild BAASLAND (Norvège)
Mme Giovanna BARZANO (Italie)
Mme Kathryn CHANDLER (États-Unis)
M. Vassilios CHARISMIADIS (Grèce)
Mme Maria do Carmo CLÍMACO (Portugal)
M. H.H. DALMIJN (Pays-Bas)
M. Philippe DELOOZ (Belgique)
M. Gunnar ENEQUIST (Suède)
M. Rainer FANKHAUSER (Autriche)
Mme Esin FENERCIOGLU (Turquie)
Mme Flora GIL TRAVER (Espagne)
M. Paul GINI (Nouvelle Zélande)
M. Sean GLENNANE (Irlande)
Mme Kerry GRUBER (États-Unis)
Mme Maria HENDRIKS (Pays-Bas)
Mme Maria HRABINSKA (République slovaque)
Mme Anna IMRE (Hongrie)
M. Raynald LORTIE (Canada)
M. Heikki LYYTINEN (Finlande)
Mme Nelly MCEWEN (Canada)
M. Lubomir MARTINEC (République tchèque)
M. Gerd MÖLLER (Allemagne)
M. Mario OLIVA RUIZ (Mexique)
Mme Hyun-Jeong PARK (Corée)
M. Jørgen Balling RASMUSSEN (Danemark)
Mme Olga ROMERO HERNANDEZ (Mexique)
Mme Marie-Claude RONDEAU (France)
M. Ingo RUSS (Allemagne)
Mme Astrid SCHORN-BUCHNER (Luxembourg)
M. Joel SHERMAN (États-Unis)
Mme Pavlina STASTNOVA (République tchèque)
M. Eugene STOCKER (Suisse)
M. Jason TARSH (Royaume Uni)
Mme Erika VALLE BUTZE (Mexique)
M. Peter VAN PETEGEM (Belgique)

Indicateurs sur l'éducation dans le monde

M. Mark AGRANOVITCH (Fédération de Russie)
M. Ramon BACANI (Philippines)
M. C. BALAKRISHNAN (Inde)
Mme Valerie BEEN (Jamaïque)
M. Ade CAHYANA (Indonésie)
M. Farai CHOGA (Zimbabwe)
Mme Jehad Jamil Abu EL-SHAAR (Jordanie)
Mme Maria Helena GUIMARAES DE CASTRO (Brésil)
Mme Vivian HEYL (Chili)
M. Mohsen KTARI (Tunisie)
Mme Zhi-Hua LIN (Chine)
Mme Khalijah MOHAMMAD (Malaisie)
Mme Irene OIBERMAN (Argentine)
Mme Mara PEREZ TORRANO (Uruguay)
M. Mohammed RAGHEB (Égypte)
M. José RODRIGUEZ (Pérou)
Mme Sirivarn SVASTIWAT (Thaïlande)
Mme Dalia Noemi ZARZA PAREDES (Paraguay)

Autres participants à cette publication

Mme Isabel ABELE (OCDE)
M. Kai VON AHLEFELD (Mise en page)
M. Gilles BURST (Mise en page)
Mme Catherine DUCHENE (OCDE)
Mme Deborah GLASSMAN (Éditrice)
Mme Katja HETTLER (Mise en page)
M. Michael JUNG (OCDE)
Mme Christine JUNG (OCDE)
Mme Cécile SLAPE (OCDE)

AUTRES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Nomenclature des systèmes d'éducation: Guide d'utilisation de la CITE-97 dans les pays de l'OCDE -- Édition 1999 (1999)

ISBN 92-64-27037-X € 41.00 US$ 43.00 £ 26.00 ¥ 5,050.00

Comment financer l'apprentissage à vie ? (2000)

ISBN 92-64-27677-7 € 26.00 US $ 26.00 £ 16.00 ¥ 2,700.00

De la formation initiale à la vie active : Faciliter les transitions (2000)

ISBN 92-64-27631-9 € 39.00 US$ 37.00 £ 23.00 ¥ 3,900.00

La littératie à l'ère de l'information : Rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes (Coédition avec Statistique Canada) (2000)

ISBN 92-64-27654-8 € 33.00 US$ 31.00 £ 19.00 ¥ 3,250.00

Mesurer les connaissances et les compétences des élèves : Lecture, mathématiques et science : l'évaluation de PISA 2000 (2000)

ISBN 92-64-27646-7 € 20.00 US$ 20.00 £ 12.00 ¥ 2,100.00

Analyse des politiques d'éducation (2001)

ISBN 92-64-28636-5 € 20.00 US$ 18.00 £ 12.00 ¥ 2,000.00

Connaissances et compétences : des atouts pour la vie : Premiers résultats de PISA 2000 (2001)

ISBN 92-64-296719 € 21.00 US$19.00 £13.00 ¥2,110.00

Petite enfance, grands défis : Éducation et structures d'accueil (2001)

ISBN 92-64-28675-6 € 45.00 US$ 40.00 £ 28.00 ¥ 4,550.00

Teachers for Tomorrow's Schools: Analysis of the 2000 World Education Indicators (2001) (disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-18699-9 € 22.00 US$ 20.00 £ 14.00 ¥ 2,200.00

Analyse des politiques d'éducation (2002)

Sera publié en novembre 2002

Financing education : Investments and returns – Analysis of the World Education Indicators (2002) (disponible uniquement en anglais)

Sera publié en 2002

PISA 2000 Technical Report (2002) (disponible uniquement en anglais)

Sera publié en 2002

Programme for International Student Assessment (PISA): Manual for the PISA 2000 Database (2002) (disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-19822-9 € 20.00 US$19.00 £12.00 ¥2,300.00

Sample Tasks from the PISA 2000 Assessment: Reading, Mathematical and Scientific Literacy (2002) (disponible uniquement en anglais)

ISBN 92-64-19765-6 € 20.00 US$ 19.00 £ 12.00 ¥ 2,300.00

Ces titres sont disponibles sur la librairie électronique de l'OCDE : www.oecd.org.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(96 2002 03 2 P) ISBN 92-64-29890-8 – n° 52676 2002

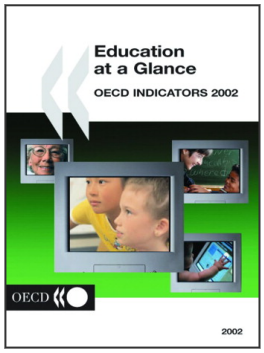

Extrait de :

Education at a Glance 2002

OECD Indicators

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eag-2002-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Les ressources financières et humaines investies dans l'éducation », dans *Education at a Glance 2002 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eag-2002-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.